



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

Notre Fraternelle a 25 ans



D'imposantes manifestations à Martelange (19 septembre) et à Arlon (20 septembre) ont marqué la célébration du XXV^e anniversaire de la création de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

A l'ouverture de la séance académique, pendant le salut aux Drapeaux et l'exécution de la Brabançonne, le bureau : le colonel A. Lalière, le vice-président R. Lepage, le président du Comité d'organisation R. Reuter, le président national A. Hubert, les vice-présidents J. Didier et R. Piedbœuf, le trésorier national F. Crochet et le colonel J. Borgniet.

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 3908.97
Service Social de la Frat. Ch. A.

Président :
Raymond REUTER
Avenue Tsch 35, 6700 Arlon
Tél. 063 / 213.71

Secrétaire :
Robert DEBIERE
Rue des Hétras 64, 6700 Arlon

Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. 063 / 243.13

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET

C.C.P. 2409.28

Président :
Jean DIDIER, Juge de paix
6650 Bastogne
Tél. 062 / 214.34

Secrétaire :
J. MAUS de ROLLEY
6650 Longchamps

Trésorier :
Victor LEFEBVRE
Rue de Neufchâteau 160,
6650 Bastogne
Tél. 062 / 213.64

BERTRIX

C.C.P. 3805.47

Président :
Edouard K. ELS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 413.89

Secrétaire - Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. 061 / 410.76

BRABANT

C.C.P. 3522.42

Président :
Jean GOFFART
Rue des Chrysanthèmes 5,
1020 Bruxelles
Tél. 78.45.74

Secrétaire :
Albert GUSTIN
90b, avenue de la Brabançonne
1040 Bruxelles
Tél. 35.84.05

Trésorier :
Georges BODSON
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles
Tél. 35.45.06

EREZEE

C.C.P. 8188.71

Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. 086 / 470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084 / 316.19

ETALLE

C.C.P. 8239.62

Président :
Gaston EPPE, professeur
6741 Vance

Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. 063 / 451.87

Trésorier :
R. CLAUSSÉ
6742 Chantemelle

FLORENVILLE

C.C.P. 8048.57

Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
6820 Florenville
Tél. 061 / 310.44

Secrétaire :
Joseph JACQUES
Route d'Orval 18,
6820 Florenville

Trésorier :
Marcel JACQUES
6820 Florenville

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

PRESIDENT D'HONNEUR :

Général-Major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :
et Rédaction du bulletin :

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :

Jean DIDIER, Juge de paix
Rue de Marche 47, 6650 Bastogne
Tél. 062 / 214.34
Robert LEPAGE
6741 Vance
René PIEDBOUF
rue des Rhioux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89
Georges BODSON
Rue Franklin 133, 1040 Bruxelles
Tél. 35.45.06

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT
Dreuve des Etangs 26,
1450 Linkebach
Tél. 58.26.06

SECRETARE
NATIONAL-ADJOINT :

François GUIOT
Avenue de la Brabançonne 80 B,
1040 Bruxelles
Tél. (h. de bureau) 02/349.300
349.100
Extensions : 221 et 301.

TRÉSORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. Privé : 063 / 243.13
Bureau : 063 / 229.01

C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

TRÉSORIER
NATIONAL-ADJOINT :

Charles GRIMONSTER
Rue de Viville 41, 6703 Arlon
Tél. (h. de bureau) : 063/24861

ADMINISTRATEURS :

Administrateur du bulletin :
1080 Bruxelles
Tél. : 25.04.76
C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

Administrateurs - conseillers

Col BEM hon. Jean BORGNIET
square des Latins 60,
1050 Bruxelles
Tél. 49.88.59
Colonel e.r. André LALIERE
Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo
Tél. 54.93.83

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)
René AUPHENNE
(Virton)
Albert BALBEUR
(Neufchâteau)
Roscius CATIN
(Vielsalm)
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège
Tél. 04 / 43.79.46
Gaston EPPE
(Etalle)
Jean GOFFART
(Brabant)
Edouard KLEIS
(Bertrix)
Victor LEFEBVRE
(Bastogne)
Raymond REUTER
(Arlon)

SECTION REGIONALES

HOUFFALIZE - LA ROCHE
C.C.P. 7621.37

Président :
Joseph ANDRE
Brixy 6673 Cheroien
Tél. 080 / 123.73
Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
Rue Vile Bossa 28,
6660 Houffalize
Tél. 062 / 280.54

HUY

C.C.P. 7180.69
Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy
Tél. 085 / 125.43
Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. 085 / 146.88

Trésorier :
Gaston JOIRET
Grande Rue 28, 5250 Antheit

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 9004.16
Président :
René PIEDBOUF
Rue des Rhioux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04 / 33.54.89
Secrétaire - Trésorier :
Paul DUROU
Boulevard d'Avroy 57, 4000 Liège
Tél. 04 / 32.28.75

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255.07
Secrétaire - Trésorier :
Alexis BAUDUIN
Rue de la Plovinette 11,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 064 / 310.73

NAMUR

C.C.P. 3640.57
Président :
Gaston BOCCA
Rue des Croisiers 12, 5000 Namur
Secrétaire :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Trésorier :
Jacob SWINNEN
Rue Blondeau 13, 5000 Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 7151.93
Président :
Albert BALBEUR
6737 Léglise
Tél. 063 / 432.28
Secrétaire - Trésorier :
François HANRICK
6620 Neufchâteau
Tél. 061 / 271.79

SAINT-HUBERT

C.C.P. 8001.73
Président :
Jean DOM
6904 Lorc-Arville
Secrétaire - Trésorier :
Jean ANDRE
Rue de Poix 1, 6900 Saint-Hubert

VIELSALM

C.C.P. 8709.76
Président :
Roscius CATIN, professeur
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm
Tél. 080 / 164.77
Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernoux
Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm
Tél. 080 / 167.45

VIRTON

C.C.P. 7291.00
Président :
René AUPHENNE
Champ 21, 6763 Dampicourt
Tél. 063 / 377.18
Secrétaire - Trésorier :
Paul TALBOT
rue du 113^e R.I.F. 114,
6758 Signalesbleid
C.C.P. 9777.33
1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
B.P.S. 14 - 3090 FBA - C.C.P. 8223.03
Président :
Adjudant-chef retraité MOTTE
Secrétaire - Trésorier :
Adjudant LEURIS

Communications du Président

Un nouveau record

Le retard avec lequel paraît ce bulletin est supérieur à nos prévisions. Nous tenions à y inclure le compte rendu de nos manifestations jubilaires : il a fallu préparer une matière imposante, attendre la fourniture de photographies, faire confectionner les clichés, etc... les jours passent vite. C'est un bulletin record que nous présentons puisque le nombre de ses pages est supérieur de huit au précédent, lequel était déjà le plus copieux que nous ayons jamais réalisé.

Nous avons voulu en faire un bulletin anniversaire qui célèbre, en même temps, le quart de siècle de notre bulletin dont le départ s'est situé en décembre 1946. Mais il nous faut préciser que nous ne pouvons continuer au rythme de l'année sociale qui va se terminer, et au cours de laquelle le bulletin aura absorbé nettement plus de la moitié des cotisations fédérales. En outre, l'élaboration d'une si vaste matière prend pas mal de temps. Aussi, nous avisons gentiment nos lecteurs que le numéro de décembre prochain sera mini, même si nous allons ainsi à contresens de la mode.

Vingt-cinq ans

Les nombreux échos qui nous sont parvenus soulignent que tous ceux qui ont participé aux manifestations de notre XXV^e anniversaire en ont emporté un souvenir ébloui. Tous ont tenu à souligner la préparation minutieuse de cérémonies parfaitement au point, leur fière allure, le grand nombre de présences. Bref, n'en déplaise à quelques ombrageux conseillers du ministre de la Défense nationale, il a été prouvé à nouveau, si besoin était, que la Fraternelle des Chasseurs Ardennais est une grande association nationale, puissante et représentative; que l'esprit qui l'anime est des plus élevés et que les traditions représentent, pour nous, quelque chose de primordial.

Pas besoin d'autres commentaires. Les douze pages consacrées, plus loin, à notre anniversaire suffisent amplement. A nouveau, nous tenons à exprimer notre très vive gratitude aux nombreuses personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être des nôtres, et plus particulièrement au vice-premier ministre André Cools, à « notre » ministre Charles Hanin, aux généraux Groven et Hoyos, à Monsieur le gouverneur Brasseur qui fut parmi nous le samedi et le dimanche, à Mgr Musty, au bourgmestre d'Arlon et à tant d'autres. Merci aussi à tous ceux qui ont prêté leur concours à la préparation et à l'exécution, et notamment les services du Commandement militaire de la province et de l'Ecole d'Infanterie. Merci de tout cœur, surtout, à notre grand maître de cérémonies Raymond Reuter qui, une fois de plus, a magnifiquement orchestré l'ensemble avec une autorité et un doigté incomparables.

C'est avec joie que nous avons constaté que toutes nos sections étaient représentées, que tous nos drapeaux étaient là. En comptant les cérémonies de Martelange et d'Arlon, nous étions certainement cinq à six cents anciens, au moins. Certes, nous aurions pu être plus nombreux encore, mais chez nous aussi, les gens vieillissent, il y a des pantoufflers et même quelques grognons : leur absence n'a pas été remarquée.

Il nous faut revenir sur l'hommage rendu à certains de nos dirigeants. Certes, ils sont des centaines à avoir bien mérité de la Fraternelle, au cours de ses vingt-cinq années d'existence, et même avant, du Service Social du Chasseur Ardennais. Nous avons voulu mettre en vedette, en vue de symboliser précisément toute cette gerbe de dévouements, ceux qui, depuis vingt-cinq ans sans interruption, ont exercé des mandats actifs et importants. La distinction faite entre deux catégories de plaquettes ne constituait aucunement une nuance dans l'appréciation des mérites — ce que nous nous serions bien gardés de faire — mais elle résultait des fonctions occupées.

Marche du Souvenir

Nous écrivions, l'an dernier, que la Marche du Souvenir avait définitivement conquis ses lettres de noblesse; qu'il suffisait, dès lors, de la consolider et de lui apporter l'une ou l'autre adaptation. Le succès de la quatrième édition ne peut plus laisser de doutes quant à cette réussite : la Marche est devenue une des principales manifestations qui se déroulent dans la province de Luxembourg.

Le concours des autorités provinciales et locales est de plus en plus empressé, la population s'y associe toujours davantage. Event touristique, elle est aussi un remarquable exemple de fraternisation entre militaires de toutes armes, de toutes régions et de toutes nationalités; entre civils et militaires ainsi que, bien sûr, puisque son nom l'indique, une grandiose évocation des souvenirs par les combattants de tous pays.

Domage que cette année encore, on ait déploré l'absence d'un détachement des Etats-Unis. Peut-être que la demande de 1969, qui erre encore dans les dédales du Pentagone, sera agréée pour 1971 ?

La traversée d'Arlon, à partir de l'Ecole d'Infanterie, s'est faite sans encombre et a permis aux habitants du chef-lieu de s'intéresser plus étroitement à la manifestation.

Au nom de la Fraternelle, je dois cependant exprimer un double regret. Pourquoi, à l'exception des Chasseurs Ardennais, faire passer tous les marcheurs derrière notre monument national, alors qu'ils défilent devant les autres ? Pour ne pas perturber la circulation sur la nationale 4, nous a-t-on dit. Mais les groupes sont espacés, et les chefs de la Gendarmerie nous ont affirmé que cela ne présentait aucune difficulté. Au demeurant, les automobilistes peuvent attendre. Nous avons été surpris aussi de ce que la brochure de la Marche ne contienne pas une ligne au sujet de notre monument national, alors qu'elle décrit longuement les charmes touristiques de Martelange et ses alentours, et qu'elle consacre même tout un alinéa de réclame non payée à un hôtel-restaurant qui n'est même pas situé sur le territoire belge.

Avantages

Nous attirons, à nouveau, l'attention sur notre chronique des « droits », et plus particulièrement sur les délais pour l'obtention de certains avantages. Déjà, nous avons reçu nombre de plaintes de la part de certains membres qui ne peuvent obtenir de rente parce qu'ils n'ont pas sollicité le statut du PG ou la reconnaissance de résistant armé, etc... En dépit de tant de rappels, certains n'ont pas demandé avant le 24 septembre la médaille commémorative 1940/1945, et c'est désormais fini. D'autres, qui n'auront pas introduit leur demande avant le 1^{er} janvier 1971, s'étonneront qu'on leur refuse ensuite la médaille du Militaire combattant, alors qu'il a été tant insisté sur le dernier délai.

A cet égard, comme il faut plusieurs mois pour l'obtention de la carte des états de services de guerre, généralement nécessaire pour la médaille du Militaire combattant, nous conseillons à ceux qui n'ont pas encore lacité carte de solliciter quand même la médaille avant le 31 décembre 1970, et de signaler sur leur formulaire que la carte des états de services a été sollicitée à telle date, mais qu'elle n'est pas encore parvenue et qu'ils enverront la copie conforme dès que possible.

Nous insistons surtout sur les nouvelles dispositions légales en matière de pensions et de rentes, principalement pour les veuves, et qui sont détaillées plus loin, notamment sur le fait que dans plusieurs cas, pour bénéficier pleinement des nouveaux avantages, les demandes doivent être introduites avant le 15 novembre 1970.

Mémoires du... soir

A son tour, dans un journal bruxellois, M. Camille Guté, ministre des Finances du gouvernement de Londres, a publié des mémoires localisés à la période du 10 mai au 9 août

SOMMAIRE

	Pages
3 - 4	Communications du Président.
5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11	Le XXV ^e anniversaire de la Fraternelle.
12 - 13 - 14 - 15 - 16	Chronique de la Fraternelle du 10 ^e de Ligne.
17	Chronique de la Fraternelle du 10 ^e de Ligne.
18 - 19 - 20 - 21 - 22	La 4 ^e Marche du Souvenir.
23 - 24 - 25 - 26	La vie au 3 ^e Chasseurs Ardennais.
27	La vie de la Fraternelle.
28 - 29	La vie au 1 ^{er} Chasseurs Ardennais.
30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35	L'Ommevang.
36	La petite histoire.
37	Les droits moraux et matériels des combattants.
38 - 39 - 40 - 41	Abonnement de sympathie au « Chasseur Ardennais » : 30 F les quatre numéros à verser au C.C.P. 2133.93

Abonnement de sympathie au « Chasseur Ardennais » : 30 F les quatre numéros à verser au C.C.P. 2133.93

1940: il les intitule modestement « Exposé historique et anecdotique d'une vie ministérielle... ». Le style — M. Gutt commença sa carrière en qualité de journaliste — est alerte, pétulant même.

M. Gutt est certainement un homme intègre et sincère qui, en diverses circonstances, a fait preuve de rares qualités d'homme d'Etat et qui, au surplus, mérite le respect parce qu'il fut éprouvé dans ses affections familiales par la guerre. Sans partager nombre de ses appréciations, et même toute sa présentation de faits, on lui reconnaît un souci d'objectivité, dans la mesure où cette dernière est possible pour un acteur des événements qu'il rapporte.

Par nature, les Mémoires constituent une expression subjective des faits. Jacques Bainville n'hésitait pas à écrire: « Ce qui contribue à donner à l'Histoire les plus fausses couleurs, ce sont les Mémoires ».

Le fait de rendre hommage au talent et à la droiture de M. Gutt ne nous empêchera cependant pas de souligner un passage de ses écrits qui nous a fait bondir. Il rapporte, en effet, que le 28 mai 1940, après avoir entendu les imprécations de Paul Reynaud, après les scandaleuses manifestations qui se sont déroulées à Paris, après avoir vécu

des heures pénibles dans la « mortuaire » que constituait notre ambassade, les trois principaux membres du gouvernement, MM. Pierlot, Spaak et Gutt, s'en sont allés déjeuner dans un des plus grands restaurants de Paris pour s'y délecter d'une truffe cuite sous la cendre, ... agrémentée d'une bouteille de vieux bourgogne ». Et toujours selon M. Gutt, M. Pierlot, avalant sa première bouchée de truffe, puis dégustant sa première gorgée de vin, ... prononça ces mots: « C'est drôle, ... il y a encore de bons moments dans la vie ».

A la même heure, sur la terre des Flandres, plusieurs milliers de morts attendaient la sépulture. Des milliers de blessés réclamaient les premiers soins. Des dizaines de milliers d'officiers et de soldats pleuraient leurs drapeaux en... cendres, leurs armes arrachées, leurs compagnons disparus. Des milliers de familles vivaient dans l'angoisse. Vraiment, pour tous ceux-là, même aujourd'hui, le délectable festin parisien de nos ministres présente un goût de cendre... sans truffe.

Albert HUBERT,
président national.

Une grave question qui appelle une réponse d'urgence :

Pour le ministère de la Défense nationale, Les Chasseurs Ardennais ne sont-ils pas des anciens combattants représentatifs ?

C'est à regret que j'écris ces lignes. J'ai espéré, jusqu'en dernière minute, pouvoir m'en abstenir, mais je trahirais le mandat qui m'a été confié si je ne veillais notamment à obtenir, pour notre belle association, que ses droits élémentaires soient respectés, et respectés par tous.

Voici succinctement de quoi il s'agit. Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans des détails; nous ne citerons pas des noms et des faits précis, nous réservant de procéder à un exposé complet dans notre prochain numéro si l'affaire n'est pas réglée. Car c'est bien une affaire sérieuse qui est en cause.

Tous les cinq ans, le gouvernement, via le ministère de la Défense nationale, décerne des distinctions honorifiques à des dirigeants d'associations d'anciens combattants particulièrement méritants et qui peuvent se prévaloir de titres déterminés: on appelle cela les « mouvements quinquennaux ». Notons en passant que diverses catégories de dirigeants s'en trouvent exclus automatiquement: les officiers, les fonctionnaires, les grands invalides, etc...

Or, en 1965 déjà, notre Fraternelle avait été lésée fortement puisqu'elle avait obtenu seulement trois distinctions honorifiques, soit 5 % du contingent UFAC 1940/1945, alors qu'elle représentait au moins 18 % du nombre de membres régulièrement inscrits dans cette confédération. Depuis lors, pour des raisons qu'il est inutile d'étaler ici, nous avons repris notre pleine liberté. Le ministère de la Défense nationale a été informé, à plusieurs reprises, que notre

Fraternelle était constituée sur une base nationale et indépendante, et désirait être considérée comme telle.

Le président s'attendait donc à être invité à présenter des propositions de distinctions pour le mouvement quinquennal 1970. Ayant appris que celui-ci était en cours et qu'on nous avait... oubliés, il protesta. Des démarches furent entreprises. On nous répondit que nous ne figurions pas au nombre des associations... reconnues par le MDN.

Des contacts furent immédiatement établis, et une lettre adressée personnellement à M. Segers dès le mois de mai. Les propositions de distinctions arrêtées par le Conseil d'administration furent présentées environ un mois plus tard. Tout semblait donc bien sur rails quand, à ma vive surprise, j'ai reçu, à la fin du mois d'août, une lettre du ministre de la Défense nationale exprimant son vif regret de ne pouvoir nous donner satisfaction, attendu que nous ne remplissions pas, pour être agréés, une des trois conditions indispensables qui auraient été fixées par le ministère des Affaires étrangères.

Immédiatement, nous avons réagi et démontré péremptoirement que cette affirmation était totalement erronée. La démonstration de nos droits bien établis fut faite auprès des chefs de l'Administration centrale, place Dailly, et à nouveau, nous étions persuadés que tout était arrangé quand il nous est revenu que le ministre serait l'objet de fortes pressions afin de nous refuser la légitime satisfaction que nous attendions.

Nous avons le sentiment que certains personnages veulent, à tout prix, parsemer notre route d'obstacles pour des raisons non exprimées, mais faciles à deviner.

Nous avons alors sollicité l'intervention du ministre Ch. A. M. Honin, et nous attendions toujours vainement une décision alors que ce bulletin était déjà sous presse.

Parlons franc. Nous espérons que M. Segers ne s'inclinera pas devant les manœuvres de ses (mauvais) conseillers. Il a, à diverses reprises, manifesté au Chasseur Ardennais une juste sympathie, et il serait vraiment dommage que nous cillions nous heurter sur une affaire aussi secondaire, alors que nos droits sont parfaitement établis.

Nous ne pouvons, en effet, nous incliner. D'abord, pour des raisons de principe car ce serait accepter de reconnaître que nous ne sommes pas une association représentative. Ce serait admettre aussi que les Chasseurs Ardennais ne sont pas vraiment des anciens combattants. Et enfin, j'ai le souci de voir récompensés certains de mes collaborateurs dont les mérites sont particulièrement grands. Au demeurant, nous attendons avec curiosité la liste des distinctions du mouvement quinquennal 1970, et cela nous permettra de nous livrer à des commentaires et rapprochements des plus suggestifs.

Dès maintenant, nous alertons les parlementaires Chasseurs Ardennais et Luxembourgeois, et tous ceux qui voudront bien se joindre à eux.

« RESISTE ET MORDS » est notre devise; on l'éprouvera au besoin.

Le Président national.

La célébration de notre 25e anniversaire a été marquée par de grandioses manifestations

LES CEREMONIES

Martelange, le 19 septembre

Outre les commentaires présidentiels, on lira ci-après le compte rendu synthétique des manifestations qui se sont déroulées à Martelange le 19 septembre, et à Arlon le 20 septembre, en vue de célébrer le 25^{ème} anniversaire de la fondation à Libramont, le 9 septembre 1945, de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Il a été établi par notre nouveau secrétaire national adjoint, François Guioit. Nous l'avons fait suivre de résumés ou extraits des discours prononcés lors de la séance académique: si une place plus grande est réservée au discours du président national, c'est parce que celui-ci constituait un bilan de la vie de notre association au cours de son premier quart de siècle. Nous avons reproduit intégralement l'allocation de notre ami Raymond Reuter, président du Comité d'organisation des manifestations, parce qu'il est brillant et émouvant, parce que aussi, chacun pourra, de cette façon, s'associer à l'hommage chaleureux qu'en bouquet final de notre séance académique jubilaire, nous avons voulu rendre à la Musique FDI.

La liste des personnalités présentes et excusées, de même que celle des dirigeants mis à l'honneur, complètent cette relation. Elle est suivie d'un article en style « éphémérides » où le président national s'est attaché à retracer les principales étapes des vingt-cinq premières années de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.



Recueillement devant le monument national de Martelange.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

accompagné de son chef de cabinet, M. R. Reuter.

A 15 h 10, arrivée du général Hoyos, commandant la 3^e Circonscription militaire, qui passe les troupes en revue.

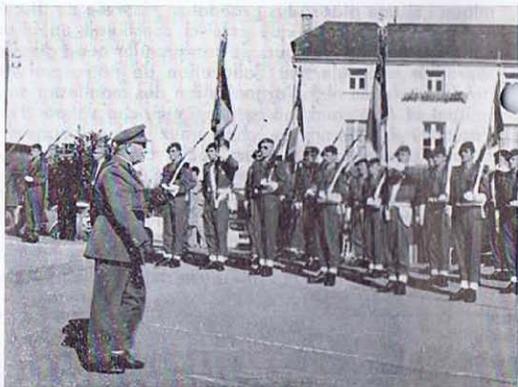
Outre les personnalités déjà citées, étaient notamment présents : M. Bastin, doyen de la Députation permanente; le général Champion, président d'honneur de la Fraternelle; plusieurs anciens chefs de Corps; le colonel de Gendarmerie Defêche et M. Block, premier échevin de la commune de Martelange, remplaçant le bourgmestre Remy, malade.

A 15 h 15, le président national qu'entoure le juge Didier, premier vice-président national et président de la section de Bastogne-Martelange-Sibret, et R. Reuter, président du Comité d'organisation et de la section d'Arlon, dépose au pied du monument une immense couronne aux couleurs vert et rouge rehaussée, en son sommet, d'une gerbe de lis. La Musique FDI joue le « Last Post » et la Brabançonne; ensuite, a lieu le défilé des troupes au rythme de la Marche des Chasseurs Ardennais.

A 15 h 45, l'administration communale de Martelange offrait un réception en l'hôtel Martinal. Au cours de celle-ci, de courtes allocutions furent prononcées par le premier échevin Block et le président national. Ce dernier, après avoir souligné les liens intimes qui unissent la Fraternelle à la commune de Martelange, fournit les informations de dernière minute relatives à l'aménagement de notre monument national.



Revue des troupes à Martelange par le général Hoyos, commandant la 3^e Circonscription militaire. (Cliché « La Meuse-Luxembourg »)



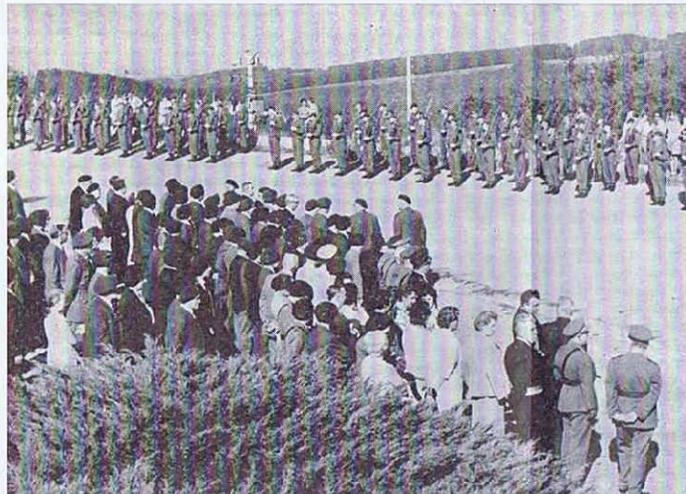
Le général Hoyos s'apprête à saluer les drapeaux du 10^e de ligne, du 1^{er} Ch.A., du 3^e Ch.A et du 20^e A.

◀ Durant le défilé à Martelange, on reconnaît à l'avant-plan : le général Champion, M. Brasseur, gouverneur du Luxembourg et M. Bastin, doyen de la Députation permanente.



Un coin de colonels : Martière, Lallière, Defêche et Derille.

◀ Allocution du président national lors de la réception à Martelange. A sa droite, le 1^{er} échevin Block; à sa gauche, le colonel BEN Martière, le colonel Lallière et le colonel de gendarmerie Defêche. (Cliché « La Meuse-Luxembourg »)



Les troupes, les anciens, les personnalités devant le monument national de Martelange.

Arlon, le 20 septembre

Comme la veille, temps splendide. Dès 9 h 30, les anciens se rassemblent et prennent place en l'église Saint-Martin, aux emplacements qui leur sont réservés. Le drapeau de la Fraternelle du 10^e de ligne et seize drapeaux de la Fraternelle sont rangés dans le chœur. Les personnalités prennent place, et en dernier lieu, M. le gouverneur Brasseur et M. le ministre Hanin.

A 10 h, le président national accueille le représentant du Roi, le général-major Roman, qui est reçu sur le porche de l'église par Mgr Musty, accompagné de tous les officiants.

La messe solennelle célébrée par Mgr Musty, évêque auxiliaire de Namur et ancien aumônier des Chasseurs Ardennais, est dédiée à la mémoire des anciens tombés au champ d'honneur, et des autres Chasseurs Ardennais décédés après les hostilités. Le chœur de l'église est décoré de bannières aux couleurs des Chasseurs Ardennais et ornées de l'insigne de la Fraternelle; l'effet est remarquable.

À l'évangile, Mgr Musty prononce une homélie au cours de laquelle il retrace l'histoire des Chasseurs Ardennais: la naissance de leurs unités, la période de mobilisation, la vie dans les cantonnements, le premier choc, les combats de Bodange, de Chabrehez, de Bastogne où tombe, le premier, le caporal Cady, de Vinkt, de la Lys. Il dit la valeur du Chasseur Ardennais au combat, son courage jusqu'au sacrifice suprême. Le prêtre demande à tous de penser à ceux qui ont donné leur vie pour que vive la patrie. Il parle encore des prisonniers de guerre, des prisonniers politiques, de ceux qui ont continué la guerre sous une autre forme dans la Résistance, toujours fiers de la devise « Résiste et Mords ». Il définit le mot « Fraternelle » et son utilité, en temps de paix comme en temps de guerre: il y a toujours à faire, de nombreuses difficultés à vaincre. La paix, à

A l'exception des clichés de « L'Avenir du Luxembourg », toutes les photographies des journées des 19 et 20 septembre sont de Gaston TRIFFAUX, Arlon.

Les chants furent exécutés par la Chorale royale Sainte-Cécile avec, aux orgues, M. Emile Binet. A l'élevation, les trompettes sonnèrent « Aux Champs ». En fin de cérémonie, la Brabançonne et la Marche des Chasseurs Ardennais furent jouées aux grandes orgues.

A la fin de l'office, M. le vice-premier ministre Cools avait rejoint les autorités, et un cortège de plus de cinq cents participants, précédé des drapeaux, se dirigea alors vers les halls Louis où ils prirent place dans la grande salle décorée aux couleurs des Chasseurs Ardennais. La décoration, dirigée par notre ami Raymond Reuter, avait été principalement réalisée par M. Léopold Desloges.

Le bureau de la Fraternelle occupe la tribune, et le président du Comité d'organisation fait connaître le déroulement de la cérémonie. Suivant la tradition, celle-ci commence par le salut aux drapeaux qui viennent se placer sur l'estrade. La musique FDI qui a pris place au balcon joue en sourdine la Brabançonne.

Ensuite, le président national souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il salue individuellement et en bloc toutes les personnalités présentes. Il excuse les absents et il adresse de chaleureux remerciements au président du Comité d'organisation, Raymond Reuter, et à tous ceux qui l'ont assisté dans sa magnifique tâche.



A la sortie de l'office religieux: MM. le commissaire d'arrondissement Christophe, le gouverneur Brasseur, le général Groven, le vice-premier ministre Cools, le ministre Hanin et le sénateur Gribomont.



Séance académique aux halls Louis. Vue partielle de l'assemblée. On reconnaît au premier rang, de gauche à droite : MM. Gourdet, président du Conseil provincial; le général-major Groven, chef d'Etat-Major de la Force terrestre; Hanin, ministre des Classes moyennes; Cools, vice-premier ministre et ministre du Budget; Brasseur, gouverneur du Luxembourg; Mgr Musty, évêque auxiliaire de Namur; le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Ensuite, des discours sont prononcés successivement par M. Charles Simon, bourgmestre d'Arlon, M. Albert Hubert, président national, et M. Charles Hanin, ministre des Classes moyennes, parlant en son nom personnel et au nom du ministre de la Défense nationale, M. Segers. Des extraits sont reproduits plus loin.

Toutes ces allocutions sont vivement applaudies, et ensuite, le président national rend hommage à seize dirigeants qui comptent vingt-cinq années d'exercice ininterrompu du mandat actif au sein de la Fraternelle : sept d'entre eux se voient remettre, par les autorités, la plaquette d'or spécialement frappée à leur intention, et neuf autres, la plaquette en argent.

Puis, après l'éloquent hommage de Raymond Reuter à la Musique FDI, le président national remet au lieutenant chef de Musique Cardon une nouvelle canne de tambour-major ainsi qu'une série de nouveaux fanions pour la clique.

Cette magnifique cérémonie est clôturée par l'exécution de la Marche des Chasseurs Ardennais, suivant un nouvel arrangement du lieutenant Cardon.

La journée devait se terminer par un banquet de premier ordre, servi impeccablement à plus de quatre cents parti-

cipants. Le président national, qui était entouré à la table d'honneur notamment du ministre Hanin, du général Groven, du lieutenant général Leboutte et de Mgr Musty, devait y prendre, une dernière fois, la parole pour remercier l'Ecole d'Infanterie et tout le personnel du ménage sous-officiers pour l'excellente organisation du banquet, et plus particulièrement l'adjudant Dendival, pour remercier encore le Comité d'organisation et ceux qui l'ont complété, notamment les lieutenants-colonels Jacques et Derille, et plus particulièrement son président Raymond Reuter, auquel il remet, sous les acclamations de l'assemblée, des bou-

tons de manchettes en or portant notre insigne.

Le président devait encore rendre hommage à Madame Maurice Bricart qui, pendant près de vingt-cinq ans, a été secrétaire provinciale de l'ONAC et à laquelle, à ce titre, la Fraternelle a décerné sa plaquette d'honneur. Celle-ci allait lui être remise par le directeur général de l'ONAC, l'ancien Chasseur Ardennais René Dubuca.

Enfin, les assistants entendirent la voix de nos aînés, avec une vibrante allocution de M. Beke, président de la Fraternelle du 10^e de Ligne. Ses paroles suscitèrent une tempête d'acclamations.



Ouverture de la séance académique. De gauche à droite : Madame Hanin, MM. Gourdet, le général Groven, les ministres Hanin et Cools, le gouverneur Brasseur, Mgr Musty, le colonel BEM Marlière, le bourgmestre Simon, le colonel de gendarmerie Defêche.

LES DISCOURS

Au nom de la ville d'Arlon

par le bourgmestre
Charles SIMON



Le bourgmestre, Charles Simon, dit la fierté qu'éprouve la ville d'Arlon d'accueillir, une fois de plus, les anciens Chasseurs Ardennais. Le choix du chef-lieu du Luxembourg lui paraît cependant tout naturel, étant donné qu'Arlon a vu naître nos régiments.

M. Simon rappelle qu'il a failli être un des acteurs de la transformation du 10^e de Ligne en régiment de Chasseurs Ardennais, puisqu'il entra à la Compagnie Ecole le peu après et que, jeune candidat officier de réserve, il présentait les armes à la plaine de Waltzing quand le Roi Léopold vint remettre leurs drapeaux aux trois groupements mixtes de Chasseurs Ardennais. Ceux-ci étaient présentés par les officiers instructeurs de la Compagnie Ecole, et sur les trois, deux : les commandants Bricart et Dhuren, devaient tomber glorieusement à l'ennemi.

Ce sont les qualités foncières des Luxembourgeois qui ont été à la base du magnifique comportement des Chasseurs Ardennais : ils ont apporté beaucoup de leur côté à nos populations.

Pour terminer, le premier magistrat d'Arlon rend un vif hommage aux membres du Conseil d'administration de la Fraternelle, et plus particulièrement à leur président.

Un don généreux

Notre membre d'honneur, Mme Paul van den Corput, victime d'un léger accident, n'a pu participer à nos manifestations. Elle a tenu cependant à s'y associer en versant une contribution de 10 000 F pour participer aux frais. Nous l'en remercions de tout cœur.

Le bilan du président national de la Fraternelle

9 septembre 1945

Après avoir souligné que le choix d'Arlon « ville-mère des Chasseurs Ardennais » était tout naturellement indiqué par cette célébration et avoir rendu hommage à nos morts qui « occupent une part privilégiée dans nos pensées et notre patrimoine », le président continue :

Et parmi ceux qui restent, les militants de la première heure se rappellent avec émotion cette journée du 9 septembre 1945 qui marqua les retrouvailles des anciens bérets verts au cœur de leur Ardennes. On avait fait choix de Libramont, nœud ferroviaire du Luxembourg, parce qu'à ce moment, les communications étaient encore difficiles et que le chemin de fer était le moyen de transport le plus approprié.

La guerre venait de se terminer enfin, et à l'appel de leurs deux commandants de divisions, les généraux Descamps et Ley, des centaines et des centaines de Chasseurs Ardennais étaient accourus. Beaucoup d'entre eux ne s'étaient pas recrus depuis plus de cinq ans. Ils étaient groupés autour de tous leurs anciens chefs de Corps, Chasseurs de tous grades et de tous régiments : ceux qui avaient subi cinq longues années de captivité dans les camps de prisonniers de guerre, où ils devaient se distinguer par leur discipline et leur esprit de corps, et ceux qui avaient survécu aux camps de concentration ; ceux aussi qui avaient échappé à la captivité, les blessés et les mutilés, ou qui étaient rentrés plus tôt en Belgique, et qui avaient organisé et animé le Service Social du Chasseur Ardennais. Ce fut une œuvre remarquable au plan social, mais aussi une formation clandestine considérable : faut-il rappeler les dizaines de dirigeants qui ont payé de leur vie leur action de résistance au sein de cette préfiguration de la Fraternelle, et ceux, plus nombreux encore, qui furent arrêtés ou qui furent emprisonnés ?

Libramont avait bien fait les choses. Des arcs de triomphe rappelaient les hauts faits des Chasseurs Ardennais, leurs de-



vises et la fierté de les accueillir. Tous furent conviés, pour le déjeuner, chez des habitants de la localité. La Musique des Chasseurs Ardennais avait été reconstituée, d'autorité, pour la circonstance. L'assemblée se tint dans un décor étonnant : celui de la future basilique du couvent dominicain, dont la construction avait été interrompue par les hostilités et où la végétation de la forêt contiguë avait reconquis le terrain, tandis que les fondations de hêtres formaient une voûte irisante. A la tribune, formée d'un rempart de verdure, parla le premier le gouverneur de la province, M. van den Corput, qui, onze ans plus tôt, se trouvait aux côtés du Roi Léopold, lors de la remise des drapeaux aux trois régiments. Il exprima la reconnaissance et l'admiration du Luxembourg pour les meilleurs de ses enfants, dignes gardiens des traditions d'honneur et de bravoure de leurs ancêtres, et il soumit à leur méditation une pensée de Joseph de Maistre : « La Patrie, c'est l'union sur le même sol des vivants avec les morts, et ceux qui naîtront pour servir ».

Les dirigeants du Service Social rendirent alors compte de leurs activités, et mirent leur mandat à la disposition des camarades rentrés au pays pour que, tous ensemble, on décidât avec enthousiasme de créer une fraternelle unique réunissant tous les anciens Chasseurs Ardennais des deux divisions, du régiment d'Artillerie, du bataillon Moto, des services et unités auxiliaires. D'un élan tout aussi unanime, le général Descamps fut porté, par acclamations, à la présidence, et le lieutenant général Ley, à la présidence d'honneur. Le comité d'organisation fut constitué en désignant deux représentants par régiment ou autres unités.

Les grands événements

Le Comité provisoire termina l'élaboration des statuts et l'organisation régionale en décembre 1941. La constitution de l'association sans but lucratif « Fraternelle des Chasseurs Ardennais » fut faite en février 1946, et la première assemblée générale qui désigna un conseil d'administration définitif se tint à Arlon, le 12 mai 1946. A cette époque, au plan national, on se souciait fort peu de ceux qui, en 1940, avaient fait leur devoir, parfois avec héroïsme, souvent avec courage, et généralement avec honneur. Aussi, me dois-je de rappeler que le premier hommage officiel aux Chasseurs Ardennais vint de la commune de Schuerbeek qui, en septembre 1946, leur dédiait une place publique.

Le 18 mai 1947 enfin, un représentant du gouvernement, le ministre de la Défense nationale, assistait à Arlon à une grandiose cérémonie, au cours de laquelle était inaugurée la place des Chasseurs Ardennais et où la Fraternelle recevait son drapeau fédéral, offert par les communes luxembourgeoises, et la section d'Arlon le drapeau offert par nos aînés 1941-1918 du 10^e de Ligne.

En février 1949, sur la Grand-Place de Bruxelles, était commémoré le quinzième anniversaire de la création des unités de Chasseurs Ardennais, en présence, à nouveau, du ministre De Fraiteur qui remettait des distinctions honorifiques pour faits de guerre à un grand nombre de bérets verts.

Le 11 mai 1952, cérémonie inoubliable à Martelange : l'inauguration en présence de Sa Majesté le Roi et des plus hautes autorités du pays, de notre monument national.

Le 20 septembre 1964 était commémoré, à Arlon, le trentième anniversaire de la remise de nos drapeaux par le Roi Léopold, et un an plus tard, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la campagne de 1940, une forte délégation de la Fraternelle était reçue par notre commandant en chef qui prononçait un discours mémoriel, avec cette phrase-clé : « Messieurs les Chasseurs Ardennais, je suis fier de vous ».

En octobre 1966, le Roi Baudouin, en visite dans le Luxembourg, voulait bien s'arrêter à notre monument national de Martelange.

En 1968, une autre cérémonie importante se déroulait à Vinkt : l'inauguration d'un monument à la mémoire des Chasseurs Ardennais et des victimes civiles, là où depuis près de vingt-cinq ans, chaque année, des délégations de la Fraternelle vont en pèlerinage et se recueillent, avec la population locale, dans une belle confraternité nationale.

En 1969, nous avons pris une décision importante en accueillant dans nos rangs, en qualité de membres honoraires, sans paiement d'aucune cotisation, mais avec tous les droits des membres effectifs, nos glorieux amis de 1914-1918 de la Fraternelle au 10^e de Ligne. Ainsi par ce geste, sans exemple je crois, nous avons voulu marquer notre respect et notre admiration pour nos anciens, et les assurer que nous retournerons sur les derniers d'entre eux, et que nous resterons les gardiens de leurs traditions.

Nous avons aussi créé, ces dernières années, la dignité de membre d'honneur, conférée seulement à cinq personnalités aux titres particulièrement éminents, la paquette d'honneur de la Fraternelle, destinée à manifester un témoignage de gratitude à ceux qui ont bien mérité de notre association, et la médaille du Mérite pour récompenser nos militants dévoués.

Au cours de ces vingt-cinq années d'existence, trois présidents nous ont, hélas ! quittés : le lieutenant général Deschamps, décédé en 1953 et qui fut, pendant huit ans, notre premier président national ; le lieutenant général Ley, qui mourut en 1957 ; le lieutenant-colonel Mathen, mort à la tâche en juillet 1964. Les deux premiers secrétaires généraux ont également disparu : les lieutenants-colonels honoraires Philippart et Krack, tandis qu'un troisième, le commandant Helmbacker, devait renoncer à ses fonctions pour raisons de santé. Notre premier trésorier général, Pierre Conter, dut résilier ses fonctions pour des raisons professionnelles il y a moins de dix ans, et il fut remplacé par Fernand Crochet, déjà trésorier de la section d'Arlon depuis la fondation du Service Social. Nous avons perdu aussi un certain nombre d'autres dirigeants, parmi lesquels des présidents de sections et des membres du conseil d'administration. A tous va notre pensée émue et reconnaissante.

Dans l'intervalle aussi, nous avons assisté à la renaissance de nos unités actives d'avant la mobilisation : le 1^{er} Chasseurs Ardennais en 1946, le 20^e d'Artillerie en 1951, le 2^e et le 3^e Chasseurs Ardennais en 1952. Malheureusement, le 2^e Ch. A. devait être transformé, en 1956, en unité de réserve qu'il est encore aujourd'hui.

Je ne voudrais pas clôturer cette partie de mon exposé sans mentionner notre bulletin trimestriel, agent de liaison indispensable, et dont la tenue en fait, je crois, un des périodiques les mieux cotés de toutes les associations patriotiques : il suscite pas mal d'envies, ce qui est un signe de sa réussite.

Messages de gratitude

Il est maintenant de mon devoir d'exprimer notre chaleureuse gratitude à toutes les autorités gouvernementales, militaires, politiques, administratives qui ne nous ont pas ménagé leur soutien, leur accueil, leur compréhension. Même à Bruxelles, le nom des Chasseurs Ardennais trouve quelque résonance : il permet à vos dirigeants l'ouverture, pour la Fraternelle, de nombreux portes ; au besoin, quelques coups de boutoir bien placés les entrouvrent ou les forcent.

Notre reconnaissance va, en particulier, aux autorités de la province de Luxembourg, aux gouverneurs successifs et notamment à M. Brasseur, aux présidents, vice-présidents et membres au Conseil provincial, et singulièrement aux députés permanents, aux édiles communaux... Je dois rappeler que notre trapeau fut offert par les communes luxembourgeoises, que la province de Luxembourg prit une part consensuelle à la réalisation de notre monument national ; le gouverneur présidait le comité exécutif ; une contribution financière importante fut faite à charge du budget provincial ; toutes les communes, ou presque, y ont participé, dans la mesure de leurs moyens. En outre, depuis la création de la Fraternelle, celle-ci bénéficie d'une subvention de la part de la Province ; toujours, celle-ci a été votée à l'unanimité par le Conseil provincial ; elle fut renouvelée, notamment cette année, mais nous y tenons surtout pour des raisons symboliques.

Merci aussi à l'Armée, et plus particulièrement aux unités Chasseurs Ardennais avec lesquelles nous entretenons une coopération étroite.

Merci à la population qui a toujours réservé un accueil sympathique aux Chasseurs Ardennais.

Mais notre gratitude doit surtout s'exprimer à l'égard de ceux qui, après avoir créé la Fraternelle, l'ont fait vivre par le dévouement qu'ils lui ont consacré. Certains, parmi eux, occupent depuis vingt-cinq ans des fonctions dirigeantes ; d'autres se sont acquis également des mérites exceptionnels. Et aussi, merci enfin à tous ceux qui nous sont demeurés fidèles sans discontinuer, depuis 1945, même s'ils se sont contentés de renouveler leur cotisation, mais surtout s'ils ont pris part, régulièrement, à la vie de l'association.

Leçons d'un quart de siècle

En premier lieu, nous tirons notre force du caractère unitaire de l'association. Que serait-il advenu, en effet, si avaient été constituées huit ou neuf fraternelles régimentaires ? Si dans un même village, on avait trouvé des Chasseurs Ardennais membres de quatre ou cinq fraternelles différentes ?

Il y a ensuite la fierté d'avoir été, d'être, des Chasseurs Ardennais, laquelle s'exprime, entre autres, quand nous arborons notre insigne à hure lurrée ou notre béret vert. Nous avons été les premiers à porter ce béret vert qui n'a été attribué ensuite, à travers le monde, qu'à des unités d'élite : il personnifie à lui seul, aux yeux du grand public, le courage militaire, le combattant chargé des missions de confiance.

La vie de la Fraternelle est caractérisée encore, depuis sa fondation, par notre profond attachement à l'Armée. Non par esprit militariste qui ne correspondrait aucunement aux traditions de ce pays, et notamment de l'Ardenne, mais parce que l'Armée est une des parties les plus saines du corps de la nation ; parce que, loin d'être, comme sous l'ancien régime ou dans les pays totalitaires, une nation dans

la nation, elle est l'expression même de la nation, le creuset où se fondent toutes les castes de la société, où la fraternité humaine, en temps de guerre principalement, prend tout son sens. Nous nous sommes toujours appuyés sur l'Armée, c'est-à-dire sur les unités Chasseurs Ardennais avec lesquelles nous amurons en liaison permanente, et ainsi se traie la continuité. Pour la même raison, nous acceptons comme membres adhérents les jeunes Chasseurs Ardennais d'après-guerre, la qualité d'effectifs étant réservée aux anciens combattants.

Parce que nous sommes une association d'anciens militaires, même s'il s'agit en majorité de civils militaires, nous avons toujours maintenu, chez nous, une forme de hiérarchie. Ayant accepté de plein gré une forte discipline, les Chasseurs Ardennais respectent leurs chefs, parce que ces derniers sont proches d'eux et qu'ils ont toujours été de valeur. Ce n'est pas sans raison que les deux premiers présidents furent nos deux commandants de divisions, et je ne pense pas qu'il y ait une autre association d'anciens combattants où soient inscrits tant d'officiers et où tant d'officiers prennent une part active à sa vie, à tous les niveaux. Cette situation ne porte pas atteinte à l'esprit de camaraderie, ni à l'égalité entre tous les membres, car puisque, aussi bien, il comment à n'être plus de règle de citer, au moins une fois, Saint-Exupéry dans un discours, je puis donc reprendre, dans « La Citadelle », cette phrase : « S'il n'est point de hiérarchie, il n'est point de frères ».

Nous n'avons jamais, non plus, fait de la revendication le mobile de notre action. Certes, nous assurons la défense des intérêts moraux et matériels de nos membres, mais nous professons plutôt, avec le philosophe positiviste Auguste Comte, que « Nul ne possède d'autre droit que celui de faire toujours son devoir ».

Enfin, les Chasseurs Ardennais et leur Fraternelle tirent entièrement leur raison d'être, leur explication, leur justification de leur intime intégration, de leur identification à l'Ardenne et au Luxembourg. La notion « l'Ardenne » adéquate étiologique car si nous avons nos petits particularismes qui ne vont jamais jusqu'au tribalisme, n'est-il pas vrai que Gaimais, Famennois et habitants d'autres régions encore se sont toujours sentis fiers à être appelés « Ardennais » quand ils portaient le béret vert à hure d'or ?

Un esprit sainement régionaliste a pris corps dès la naissance de nos unités. Primitivement, le régiment des Chasseurs Ardennais était simplement un nom ; puis, on lui donna comme emblème le sanglier qui symbolise bien le caractère pacifique, rude, déterminé, vigoureux de l'Ardennais ; on y ajouta le béret vert, à la teinte de nos sapins émergés dans le schiste et qui défient toutes les tempêtes.

L'esprit Chasseurs Ardennais, et la camaraderie qu'il implique, s'est entretenu du fait que nos soldats venaient de la même province, y compris ses prolongements de recrutement, du même canton, de la même commune. Endurcis par la rigueur du climat et du sol, plus près de la terre, ils en connaissaient la valeur et étaient davantage portés à la défendre farouchement, avec le seule fierté réellement noble : celle du cœur. Ceux qui n'étaient pas Ardennais de naissance le sont devenus par sympathie, par adoption.

La discipline rudement vécue conduit au courage collectif. En eux, se sont retrouvées toutes les vertus d'une population douée de qualités fortes, de cette générosité ardente qui fait les caractères bien trempés.

Ils ont tout naturellement trouvé un soutien total auprès de la population, leur population. Car ils étaient les gardiens de l'héritage. Les continuateurs des traditions militaires et patriotiques du Luxembourg et de l'Ardenne, qui placent leurs racines dans l'histoire et ses légendes.

Aux jeunes Chasseurs Ardennais de continuer dans la voie tracée, comme ils le font magnifiquement au sein de leurs bataillons. Rien ne se construit de solide sans le respect des traditions, sans l'étroite connexion entre le passé et l'avenir. « La race des hommes survit aux hommes mêmes » : c'est là un beau défi, à notre époque de nivellement et de contestation, alors qu'on prétend à la faillite des vocations collectives.

Aux anciens, ai-je besoin de demander de rester, avant tout, des Chasseurs Ardennais ? C'est-à-dire des agents du souvenir et de la fidélité ; des hommes toujours prêts à faire face, à résister et à mordre ; des hommes imprégnés des qualités ancestrales ; des hommes enthousiastes et généreux, animés du besoin de servir encore, en une époque des égoïsmes triomphants, de rage de consommation, de manque de solidarité entre les peuples et les individus. En un temps de carences, d'insuffisances et de pléthores ; d'absences de libertés et de licences les plus audacieuses ; en un temps de contradictions où il n'est pas facile, même aux meilleurs, de trouver leur voie. Des hommes au patriotisme ardent, « affirmation d'une force d'âme ».

Quand on a porté le béret vert, on lui reste fidèle, on se doit d'être digne du passé, on ne se contente pas de l'existence monotone de celui qui tombe « l'énorme poids du Rien ». Puisons dans le passé des leçons de fierté, de dignité et de courage. Sachons pratiquer l'entraide généreuse et fraternelle, sachons accepter une vie difficile même, pour autant qu'elle apporte quelque chose au bien des hommes.

Chasseurs Ardennais, debout toujours sur la frontière, prêts à faire face pour lutter contre les égoïsmes et les divisions, pour la pratique loyale des vertus civiques. Unis dans la fraternité en dignes fils d'une race forte, fière et fidèle.

Au nom du gouvernement par le ministre Charles HANIN



C'est au nom du gouvernement que M. Charles Hanin, ministre des Classes moyennes, a pris la parole en lieu et place de son collègue M. Segers, ministre de la Défense nationale. A son tour, il commença par évoquer son passage parmi les Chasseurs Ardennais, ses dix-sept mois de service, commencés en 1937 à la Compagnie Ecole et poursuivis au 3^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm. Puis, vint la période de mobilisation et la campagne de mai 1940. Le ministre a gardé de cette période un grand enrichissement : elle lui a permis de connaître les hommes de sa province, mieux qu'il n'aurait jamais pu le faire.

Porteur du message d'admiration et de sympathie de M. Segers pour la grande et efficiente activité que déploie la Fraternelle, M. Hanin souligne leur fidélité agissante au pays et à son unité : cette attitude mérite d'être mise en exergue, au moment où certains ne parviennent plus à comprendre que l'existence du pays est subordonnée à la volonté de ses habitants de continuer à vivre ensemble. Il fait ensuite un chaleureux éloge des dirigeants de la Fraternelle.

Puis, au nom de M. Segers, il se réjouit des relations extrêmement étroites et confiantes qui régnent, dans le Luxembourg, entre la population et l'Armée. Il confirme le projet du ministre de la Défense nationale d'implanter dans la province un complexe militaire plus important que jamais, dont la localisation et les dimensions restent à définir. Ainsi, conclut-il, l'Armée contribuera pour une part importante au renouveau de cette province, auquel s'attache avec ténacité tous ses habitants, sous la conduite d'autorités dynamiques.

Hommage à la Musique FDI par Raymond REUTER

C'est pour moi un grand honneur en même temps qu'une joie profonde, de pouvoir, au nom de toute la Fraternelle et dans le cadre solennel de cette séance académique, rendre un hommage particulier à la Musique des Forces de Défense de l'Intérieur.

Il y a longtemps que notre Conseil d'Administration y songeait...

Il y a longtemps que les Anciens Chasseurs Ardennais souhaitaient que soit posé le geste et que soient dits les mots qui consacraient leur estime et leur attachement.



Ah, sans doute, y a-t-il en Belgique des phalanges musicales militaires de plus haut prestige, parce que plus favorisées sur bien des plans ; mais je vous le demande, peut-on concevoir, en dehors de toutes considérations de dotation et de moyens, peut-on concevoir dis-je privilégié plus précieux que celui où prévalent les liens de l'esprit et du cœur ; peut-on concevoir sympathie plus profonde que celle qui découle de mille affinités qui touchent à la fois à la Tradition, au Souvenir et au Sol.

Eh bien, cher lieutenant Cardon et vous chers musiciens qui êtes aujourd'hui nos invités d'honneur, ces précieux privilèges, ce chaleureux environnement, c'est vous qui en êtes les heureux bénéficiaires, c'est vous, ici, dans le Luxembourg, qui êtes, de nous tous, les mieux aimés !

Le président national remet les cadeaux de la Fraternelle au lieutenant R. Cardon. Chef de Musique FDI : une nouvelle canne de tambour-major, des fanions brodés pour les tambours et trompettes.

Comme nos Bataillons, votre musique est issue du vieux et glorieux 10^e de Ligne; votre point d'attache est fixé depuis toujours au chef-lieu de notre province; vous paraissez à toutes nos prises d'armes et à toutes nos manifestations; vous portez surtout notre Bêret Vert et dès lors tous les sigles F.D.I. du monde ne sauraient nous faire oublier que pour nous, vous êtes tout d'abord la « musique des Chasseurs Ardennais ».

Et lorsque, sous le soleil ou la pluie, défilant dans nos rues ou déployant votre show à la parade, vous jouez et rejouez l'admirable Marche de nos Régiments, dites vous bien que chaque Ancien, qu'il soit assis ou premier rang d'une tribune officielle ou qu'il soit perdu dans la masse d'une foule anonyme, dites-vous bien que chaque Ancien — et nous sommes des milliers — écoute et se souvient...

Il se souvient de ses vingt ans, de ses trente ans.

Il se souvient de ses propres défilés sous le même Bêret Vert.

Il se souvient de tout ce qui a fait son « monde » de Chasseur Ardennais, et plus particulièrement de 9 mois de mobilisation, de 18 jours de combats.

Il se souvient de Badange, de la Dendre et de la Lys.

Il se souvient des stalags et des maquis.

Et même parfois, lorsque se greffent sur les cadences et les rythmes de la Marche les émouvants accents du Chant de l'Au Revoir, nos pensées rejoignent irrésistiblement le Souvenir de tant de camarades qui ont disparu et qui étaient pour nous comme des frères...

Voilà, chers musiciens — vous ne vous en doutez pas n'est-ce pas ? — voilà ce que vous êtes pour nous et ce qu'implicitement vous faites pour nous !

Et de tout cela, aujourd'hui, nous avons décidé de vous dire MERCI en vous offrant, en gage de notre gratitude, une nouvelle canne de tambour-major ainsi qu'une nouvelle collection de fanions pour vos tambours et vos trompettes.

Le cadeau sans doute est modeste, mais nous espérons que vous aurez cependant plaisir à l'accepter et nous serions heureux si votre Chef voulait bien monter à cette tribune pour le recevoir solennellement des mains de notre Président.

De cette façon, dès aujourd'hui un lien supplémentaire nous unira et lorsque désormais nous vous verrons défiler, il y aura entre nous quelque chose de plus, qui pourrait être comme un peu de notre cœur que nous aurions voulu vous donner.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1970 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

L'exercice se clôture le 31 octobre.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.

— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton bêtret vert.

— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.



Nos dévoués porte-drapeau.

Dirigeants à l'honneur

Afin d'honorer un certain nombre de dirigeants ayant depuis la fondation de la fraternelle exercé avec dévouement un mandat actif, nous avons fait graver une plaquette-souvenir. Elle fut remise à ceux dont les noms suivent :

PLAQUETTES EN OR :

- Robert LEPAGE, membre du conseil d'administration et vice-président national depuis la fondation; président d'honneur de la section d'Etalle.
- Colonel Albert RENSON, vice-président du Service social du Chasseur Ardennais, vice-président et président a.i. durant nombre d'années de la section du Brabant; membre du conseil d'administration du Brabant; membre du conseil d'administration; administrateur du bulletin depuis plus de vingt ans et longtemps rédacteur.
- Raymond REUTER, président de la section d'Arton depuis 1945; membre du conseil d'administration; président du comité d'organisation des manifestations du XXV^e anniversaire.
- Jean DIDIER, président de la section Bastogne-Martelange-Sibret depuis la fondation; premier vice-président national; à trois reprises président national a.i.
- Gaston EPPE, président de la section d'Etalle depuis 1945; membre du Conseil d'administration.
- Roger FRANCOIS, président de la section de Florenville depuis 1945.
- Albert BALBEUR, président de la section Neufchâteau-Libramont depuis 1945; membre au Conseil d'administration.

PLAQUETTES EN ARGENT :

- Joseph ANDRE, vice-président puis président de la section de Houffalize-La Roche; membre du Conseil d'administration.
- Edmond HONNAY, vice-président de la section de Neufchâteau depuis 1945.
- Joseph BAUDOIN, secrétaire de la section d'Erezée du Service social du Chasseur Ardennais, puis de la Fraternelle; grand mutilé de guerre.
- Paul DUROU, trésorier, puis secrétaire-trésorier de la section de Liège depuis 1945.
- Georges GILSOUL, secrétaire de la section de Namur depuis la fondation de la Fraternelle.
- François HANNICK, secrétaire-trésorier de la section de Neufchâteau depuis la création.
- Fernand CROCHET, trésorier de la section d'Arton du Service social du Chasseur Ardennais depuis 1941, puis de la section régionale de la Fraternelle; trésorier national depuis 1961.
- Georges BODSON, trésorier adjoint du Service social du Chasseur Ardennais et de la section du Brabant depuis fin 1940; trésorier de la section du Brabant de la Fraternelle depuis 1945; trésorier du comité du Monument national de Martelange; membre du conseil d'administration depuis 1947 et vice-président national depuis 1967.
- Pierre THEBERATH, porte-drapeau fédéral depuis la remise du drapeau. Le conseil d'administration a voulu honorer par lui tous les porte-drapeau.

PERSONNALITES PRESENTES A ARLON LE 20 SEPTMEBRE

Représentant du Roi :
Général-Major ROMAN, Aide de camp, Commandant la 1^{re} Division.
MM. A. COOLS, Vice-Premier ministre et Ministre du Budget;
Ch. HANIN, Ministre des Classes Moyennes;
Général-Major J. GROVEN, Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre;
M. BRASSEUR, Gouverneur de la Province de Luxembourg;
J. GOURDET, Président du Conseil provincial du Luxembourg;
Colonel BEM MARLIERE, Commandant militaire du Luxembourg;
Mgr MUSTY, Evêque auxiliaire du Diocèse de Namur;
G. JUNGERS, Président du tribunal de 1^{re} instance de l'arrondissement d'Arlon;
E. ADAM, Sénateur, ancien Ministre;
Lieutenant Général adjoint e.r. L. LEBOUTTE, Aide de camp honoraire du Roi et ancien chef d'Etat-Major de la Force Africaine, membre d'honneur de la Fraternelle;
G. GRIBOMONT, Sénateur;
M. OLIVIER, Sénateur;
P. RENQUIN, Sénateur;
L. REUTER, Sénateur;
L. OLIVIER, Membre de la Chambre des Représentants, Bourgmestre de Bastogne;
R. GILLET, Membre de la Chambre des Représentants;
Général-Major e.r. L. CHAMPION, Président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais;
Général-Major honoraire R. LECOCQ, Commandant en 1940 le 1^{er} Chasseur Ardennais;

R. DUBUCQ, Directeur général de l'ONAC;
Colonel BEM DEPUYDT, Inspecteur de l'Infanterie;
Colonel de gendarmerie DEFECHÉ, Commandant 1^{er} groupe territorial de la province de Luxembourg;
Colonel BEM e.r. VAN DE WALLE, ancien commandant de l'ETI
Colonel BEM ROSSIGNOL, adjoint au Commandant opérationnel FDI;
P. FINCKEUR, Député permanent du Luxembourg;
H. PIERRET, Député permanent du Luxembourg;
G. GILSON, Député permanent du Luxembourg;
A. GILLARD, Député permanent du Luxembourg;
J. BOCK, Député permanent du Luxembourg;
Ch. SIMON, Bourgmestre d'Arton;
G. CHRISTOPHE, Commissaire d'Arrondissement à Arlon-Virton;
P. LANDENNE, Commissaire d'Arrondissement à Neufchâteau;
J. LIBOTTE, Commissaire d'Arrondissement à Marche-en-Famenne;
A. DALCETTE, Bourgmestre de Les Tailles;
DECKER, PONCIN et BOURTON, Echevins de la ville d'Arton;
Lieutenant-Colonel SERVAIS, Commandant a.i. de l'Ecole d'Infanterie;
Lieutenant-Colonel STENÛT, Commandant le 1^{er} Chasseur Ardennais;
Lieutenant-Colonel SIRAUX, Commandant le 3^e Chasseur Ardennais;

Lieutenant-Colonel URBAIN, Commandant le 20 A;
Lieutenant-Colonel LEMASSON, Commandant le régiment Para-commando;
Lieutenant-Colonel DUVIVIER, Commandant le 3^e Lanciers;
les Colonels BORGNIET, REGNIER, FORGET, LALIERE, GOEGBEUR, GODET et JACQUES, anciens commandants du 1^{er} Chasseur Ardennais;
les Colonels CAMUS, BORROUX et DERIL, LE, anciens commandants du 3^e Chasseur Ardennais;
le Colonel RAVEAUX, ancien commandant du 2^e Chasseur Ardennais;
Major GERARD, adjoint au commandant de province;
C. BEKE, président; Colonel LAFORET, vice-président;
APPART, secrétaire-trésorier et C. SAINT-MAUX, Président de la section d'Arton de la Fraternelle 1914/1918 du 10^e de Ligne;
Chanoine R. MATHIEN, Doyen principal d'Arton;
Abbé R. WEBER, Curé de Saint-Donat à Arton;
C.F. CHARLES, ISMA à Arton;
PELLER, Président provincial du Luxembourg de la FNI;
JACQUET, Président provincial du Luxembourg de la ENAPG;
PAULUS, Président provincial du Luxembourg de la FNCI;
REMON, Président de l'UGPA;
WATHIEU, Président local ENAPG;
Mme Maurice BRICART;
Mme Raymond DHUREN.

PERSONNALITES EXCUSEES

MM. P.W. SEGERS, Ministre de la Défense nationale
Général-major BLONDIAU, Chef de la Maison Militaire du Roi.
Lieutenant Général WERBROUCK, Commandant FDI et de la 1^{re} Circonscription militaire
Général-Major HOYOS, Commandant la 3^e Circonscription militaire
Général-Major LAMOTE, Inspecteur général de la Force terrestre
Général-Major DELPERDANGE, Aide de camp du Roi et Commandant opérationnel FDI
L. CHARDOME, Sénateur
Ch. POSWICK, Député, ancien Ministre
Général-Major médecin e.r. A. GUERISSE, Président de l'UIRD, Membre d'honneur de la Fraternelle
Général-Major e.r. DANLOY, Aide de camp honoraire du Roi
Général-Major WAGNER, Commandant le Centre Infanterie - Troupes blindées
M. BASTIEN, Procureur du Roi à Arlon
J. BASTIN, Député permanent
Colonel DEVOS, Président de l'ONIG
M. HERMAN, Directeur général de l'ONIG
Colonel de gendarmerie BACIENE, Commandant les provinces de Liège et de Luxembourg
Colonel BEM PENNEMAN de BOSSCHEYDE, Directeur de l'Infanterie
Colonel HAAS, Chef d'Etat-Major de la 3^e Circonscription militaire
Colonel BEM DEMARCHE, Commandant de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée
Colonel BEM BASTOGNE, Commandant l'E.T. bi.
Colonel BEM Ch. LALIERE, EM / Force terrestre
Lieutenant-Colonel WILLEMS, Attaché au Cabinet du Ministre de la Défense nationale
Lieutenant-Colonel DECAMP, Commandant le 1 A

LES CHEFS DE CORPS DE 1940 :
Général ROBERT (3 Ch.A.)
Général COETS (1 Ch.A.)
Général BOURGIES (5 Ch.A.)
Général DE SMEDT (6 Ch.A.)
Général TRIEST (CRI/Ch.A.)
Colonel L. KREMER (Bon Moto/VII CA)
LES ANCIENS CHEFS DE CORPS D'APRES-GUERRE
1 Ch.A. : Généraux PALMAERS et LALLEMAND
Colonels BOUTIQUE et WATTIEZ
Lieutenant-Colonel DELOGNE
3 Ch.A. : Colonels PAIRON, TELLIER et COLPAERT
Lieut.Col. STEPHANY et STEVERLINCK
Major IMPENS
MM. A. GERARD, Président FNC
E. DEJEAN, Président FNI
R. NACHEZ, Président FNAPG
L. SOMERHAUSEN, Directeur du « Bulletin des PP » et Président suppléant du Bureau permanent du Conseil supérieur des oeuvres de victimes de la guerre
J. FOSTY, Vice-Président de l'USRA
O. HABARU, Directeur du « Journal des Combattants »
Général FORGEUR, Président provincial de l'ONIG
PLUMIER, Président provincial de l'ONAC
P. MATHURIN, Greffier provincial
A. LION, Commissaire d'arrondissement à Bastogne
J. DEVAUX, Bourgmestre de Neufchâteau
J. BOURGUIGNON, Bourgmestre de Marche-en-Famenne
M. REMACLE, Bourgmestre de Vielsalm
E. REMY, Bourgmestre de Martelange
F. GOMREE, Directeur provincial des Ponts et Chaussées
Mmes Ed. MATHIEN
F. REMIENNE
P. van den CORPUT, Membre d'honneur de la Fraternelle
Mlle DESCAMPS
MM. D. RYELANDT, Membre d'honneur de la Fraternelle
Major J. MILITIS, Membre d'honneur de la Fraternelle

Message du général Lecocq commandant du 1 Ch.A. en 1940

Parmi les nombreux messages de félicitations et de satisfaction que nous avons reçus au lendemain de nos manifestations jubilaires, nous reproduisons uniquement un extrait de la lettre du général Lecocq, ancien commandant du 1 Ch. A. en 1940 et seul représentant des Chefs de Corps de cette époque, les autres étant tous empêchés par leur grand âge et leur état de santé :

« J'ai été heureux de retrouver là-bas beaucoup de connaissances et de camarades et de constater une fois de plus, que dans le Luxembourg, le temps n'efface pas les sentiments d'attachement et d'amitié.

« Vertu de fidélité des Ardennais !
« Et pour le reste, j'ai aussi admiré la belle ordonnance des cérémonies, l'ambiance fraternelle du banquet jubilaire. J'avoue que pour moi, la journée a été comme le ciel : sans nuages ».

Le président national lui a répondu notamment :

« Je tiens surtout à vous remercier d'avoir entrepris, une nouvelle fois, le déplacement d'Arton afin de vous trouver parmi nous, et d'y représenter ainsi tous nos anciens Chefs de Corps de 1940. Votre présence a été vivement appréciée de tous les anciens qui ont été heureux de vous revoir toujours alerte, attentionné pour chacun, et conservant votre grande simplicité qui est une des marques de votre personnalité ».

V O U S,
qui avez porté le
BERET VERT

dans les deux Divisions de
Chasseurs Ardennais, Artillerie
Chasseurs Ardennais (20A.),
au C. R. I. Ch. A., Bon Moto,
T. T. r., Gn, S. S., C. T. des Ch. A.

Le Service Social du

Chasseur Ardennais vous invite au

CONGRES DES **Chasseurs** **Ardennais**

Le Dimanche 9 Septembre à LIBRAMONT

Programme de la journée :

à 11 h. 30 Messe solennelle à la mémoire des Chasseurs Ardennais morts pour la Patrie.

Allocution du R.P. Laffineur O.P.
Aumônier du Camp de Tibor.

à 14 h. Assemblée générale.



Ordre du Jour :

1. Allocution du Président
2. Rapport sur l'activité du S.S.Ch.A
3. Rapport du trésorier
4. Transformation du S.S.Ch.A. en Fraternelle
5. Nomination du Comité d'Organisation
6. Divers

Tous à LIBRAMONT le 9 septembre
en bérets verts !

La Musique des Chasseurs Ardennais sera de la partie...

Le Général-Major DESCAMPS,
Commandant de la 2^e D. Ch. A.

Le Lieutenant-Général LEY,
Commandant de la 2^e D. Ch. A.
Président du S. S. Ch. A.

Des Presses de J. FASBENDER, ARLON.

UN QUART DE SIECLE, A TIRE D'AILE

Ceci n'est pas une histoire de la Fraternelle, mais seulement un rappel chronologique succinct depuis la création : la collection de notre bulletin constitue la meilleure source d'information.

Nous ne revenons pas sur le Service Social du Chasseur Ardennais, précurseur de la Fraternelle, dont un historique détaillé fut publié dans notre n° 3 d'avril-mai 1947. Qu'il nous suffise cependant de rappeler le lourd tribut payé par celui-ci, en raison de ses activités de résistance.



Le lieutenant général Fernand LEY,
président du S.S. Ch.A.

Sont morts ou ont disparu dans les camps de concentration deux vice-présidents du comité de gerance : le major Pelszer (3 et 6 Ch. A.) et le soldat Raymond Anselme; le lieutenant van der Heyden, trésorier général; le lieutenant baron Greindl, président provincial du Luxembourg; le lieutenant André Salmon, vice-président provincial du Luxembourg; le lieutenant Georges Quinot, président cantonal de Florenville; l'adjudant Georges Sibret, délégué communal de Libramont; le lieutenant Georges Lambert, membre du comité cantonal de Durbuy; le major Le Roi (6 Ch.A.), directeur des hommes; le lieutenant Tachen, secrétaire provincial de Liège; et d'autres, dont nous n'avons pu retrouver les noms.

Ont été abattus par la Gestapo ou d'autres polices allemandes, ou sont tombés dans les combats de la Résistance : l'adjudant CSLR Paul Merget, président cantonal de Durbuy; le lieutenant Hubert Liégeois, vice-président de Durbuy; le soldat Norbert Chamberland, délégué local de Marenne; le sergent Fernand Noël, délégué communal de Chenois-Latour; et la liste est incomplète.

Des dizaines d'autres ont été arrêtés et détenus dans les prisons, les camps de concentration, ou renvoyés dans des camps de prisonniers de guerre; un grand nombre réussirent à prendre le maquis.

Le S.S. Ch.A. s'est volontairement dissous le 9 septembre 1945 pour faire place à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, dont commença ainsi l'existence. Ce jour-là, à Libramont, on décida de créer une fraternelle unique réunissant les anciens de toutes les unités de Chasseurs Ardennais. Un comité d'organisation fut constitué de la manière suivante : président, général-major Descamps, ancien commandant de la 1^{re} D. Ch.A.; délégués des unités : 1 Ch.A., commandant Philippart (Arlon) et musicien Louis Petit (Arlon); 2 Ch.A., lieutenant Gabriel Robert (Bastogne) et lieutenant Joseph Robert (Corbion); 3 Ch. A., major Velghe (Uccle) et capitaine Champion (Bruxelles); 4 Ch.A., capitaine Hubert (Arlon) et capitaine Dubucq (Ixelles); 5 Ch.A., lieutenant Burnotte (Rosières) et lieutenant Lambert; 6 Ch.A., commandant Snoeck (Marloie) et lieutenant Conter (Arlon); 7 Ch.A., adjudant Hoffmann (Arlon) et sergent Collignon (Bertrix); Bataillon-Moto, major Kremer (Namur) et lieutenant Uselding (Bouillon); 20 A., major Renson (Bruxelles) et Georget Behin (Virton); T.T., capitaine Luyckx (Bruxelles); Génie, commandant Guilleaume (Arlon); CT, lieutenant Allard (Bruxelles) et capitaine Ghellynck.

Le général Descamps choisit comme secrétaire provisoire l'actuel président national.

Le comité d'organisation tint sa première réunion à Arlon le 30 septembre 1945, et il est peut-être intéressant de rappeler certaines de ses décisions.

Le président rendit hommage à l'action accomplie par le Service Social du Chasseur Ardennais.

Passant au point principal de l'ordre du jour, le comité décida à l'unanimité des membres présents la constitution d'une fraternelle unique groupant tous les Chasseurs Ardennais, sans distinction d'unité. Cette fraternelle compterait un certain nombre de sections régionales dont les limites seraient fixées et dont les comités seraient élus par tous les Chasseurs Ardennais de la région, réunis en assemblée plénière. Le comité central de la Fraternelle serait élu par les sections régionales dont chacune disposerait d'un nombre de voix proportionnel à ses membres.

Il fut également décidé unanimement de ne pas solliciter de cotisation, les Chasseurs Ardennais étant membres de droit de la Fraternelle qui leur délivrera, sur demande, une carte de membre. Seul l'insigne, qui sera celui créé par le S.S. Ch.A., sera payé.

Le comité constitua également son bureau, de la manière suivante :
Président : Général Descamps;
Secrétaire : Commandant Philippart;
Secrétaire adjoint : Adjudant Hoffmann;
Trésorier : M. P. Conter;
Chargés de la propagande : MM. Hubert et Petit.

Le secrétariat installera un bureau permanent.

Le capitaine Hubert s'occupera de l'élaboration du projet de statuts et de la délimitation des sections régionales.

Le projet d'un drapeau typiquement Chasseurs Ardennais fut aussi présenté par le général Descamps, et adopté. Chaque section aura son drapeau.

Par ailleurs, l'ancienne Musique des bérets verts sera reconstituée par la Fraternelle, et restera ainsi la Musique des Chasseurs Ardennais.

Le rapporteur présente son projet de statuts à une réunion du comité d'organisation, tenue le 9 décembre 1945, et le texte fut adopté à l'unanimité.

Le 9 février 1946, par-devant notre regretté camarade le notaire Roland Ensch, cet lieu, en l'Hôtel du Luxembourg à Arlon, la signature des statuts de l'association sans

but lucratif « Fraternelle des Chasseurs Ardennais ». Les membres fondateurs étaient général Descamps; commandants Philippart et Guilleaume; capitaines Conter et Hubert; adjudant Hoffmann et musicien Petit; lesquels constituèrent le premier comité central.

Le 12 mai 1946 se tint, à Arlon, la première assemblée générale statutaire qui élut le comité central définitif. Voici quelle était la composition de ce premier conseil d'administration de la Fraternelle : président d'honneur, lieutenant général Ley; président, lieutenant général Descamps; vice-présidents, major Krack, capitaine Lepage; secrétaire général, major Philippart; secrétaire adjoint, adjudant Hoffmann; trésorier général, capitaine Conter; membres, major Gehenot, major Heuart, commandant Guilleaume, capitaine Remience, capitaine Hubert, lieutenant Quoirin, adjudant Clesse et



Le lieutenant général Victor DESCAMPS,
premier président de la Fraternelle.

musicien Petit. Ce comité tint sa première réunion le 7 juillet 1946.

Le premier numéro de notre bulletin trimestriel « Le Chasseur Ardennais » fut publié en décembre 1946; il s'ouvrait par un message du lieutenant général Descamps, où l'on pouvait lire notamment : « La franchise camaraderie, la solidarité qui existaient parmi les Chasseurs Ardennais dès avant la guerre, cimentées par les souffrances, exaltées par l'héroïsme déployé côte-à-côte sur les champs de bataille, ont établi entre nous des liens indissolubles ».

Le 29 septembre 1946, inauguration de la Place des Chasseurs Ardennais à Schaebeek.

Le 18 mai 1947 à Arlon, en présence du ministre de la Défense nationale M. Du Fraiteur, inauguration de la Place des Chasseurs Ardennais et remise du drapeau fédéral offert par les communes luxembourgeoises, et du drapeau de la section d'Arlon offert par la Fraternelle 1914/1918 du 10^e de Ligne.

Cette même année, à l'initiative de la section du Brabant, premier pèlerinage à Vinkt et à Gottem.

En février 1949, à Bruxelles, quinzième anniversaire de la création des unités de Chasseurs Ardennais, en présence du ministre de la Défense nationale. Remise de nombreuses Croix de Guerre et autres distinctions à des anciens.

Au milieu de l'année 1949, le lieutenant-colonel Philippart, premier secrétaire, qui avait fait la guerre 1914/1918 au sein du 10^e de Ligne, demandait d'être déchargé de ses fonctions pour raisons de santé : il devait mourir le 21 juillet 1952.

En janvier 1950 à Namur, le lieutenant-colonel Krack, qui assurait l'intérim, fut officiellement désigné pour lui succéder.

Le 11 mai 1952 avait lieu, à Martelange, en présence du Roi et des plus hautes autorités du pays, notamment du président de la Chambre, du président du Sénat, du Premier ministre et de plusieurs membres du gouvernement, l'inauguration du monument national aux Chasseurs Ardennais.

Le 1^{er} octobre 1953 mourait inopinément notre premier président, le lieutenant général Descamps. Ses obsèques devaient revêtir un caractère particulièrement solennel.

En novembre 1953, le lieutenant général Ley acceptait de devenir président national. Lors de l'assemblée générale du 27 mai 1954 à Vielsalm, était décidée une nouvelle structure de la Fraternelle, avec création d'un comité de gerance ou comité de direction, d'un comité national composé du comité de gerance et des présidents de sections, d'un secrétaire national et d'un trésorier national.

Le 13 mai 1956, le commandant Helmbacker était élu secrétaire national, en remplacement du lieutenant-colonel Krack, démissionnaire pour raisons de santé.

A même époque et pour les mêmes raisons, le lieutenant général Ley se voyait contraint de renoncer à la présidence nationale : il était remplacé, le 9 septembre 1956, par le lieutenant-colonel Mathen.

Le lieutenant général Ley est décédé le 28 février 1957.

Il fut alors procédé à une refonte des statuts, et le nouveau texte fut approuvé lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Liège, le 20 avril 1958.

Lors de l'assemblée générale du 16 avril 1961, notre camarade Pierre Conter fut remplacé en tant que trésorier national par Fernand Crochet.

Louis Helmbacker, souffrant, avait demandé d'être déchargé des fonctions de secrétaire national lors de l'assemblée générale du 29 avril 1962; il continua cependant ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale suivante qui se tint à Liège, le 28 avril 1963, et où notre camarade Victor Robert fut désigné pour le remplacer.

Décès du colonel Mathen le 19 juillet 1964, et quelques jours plus tard du lieutenant-colonel Krack.

Au cours de l'assemblée générale du 26 avril 1965, Albert Hubert fut élu président national.

Auparavant, le 20 septembre 1964, des manifestations avaient marqué, à Arlon, le centième anniversaire de la remise de nos drapeaux par le Roi Léopold.

Janvier 1965 : M. Segers, ministre de la Défense nationale, décide de doter du bécrot vert les membres de la Musique FDI.

Mai 1965 : M. Segers prend une décision exceptionnelle permettant aux officiers et aux sous-officiers des Chasseurs Ardennais de porter le bécrot vert en tenue de sortie.

Le 25 septembre 1965, le Roi Léopold recevait à Argenteuil une importante délégation de la Fraternelle.

Le 17 octobre 1966, le Roi Baudouin fleurissait notre monument national de Martelange.

En 1967, remise des premières plaquettes de Reconnaissance de la Fraternelle.

Le 3 septembre 1967, inauguration du mémorial de Templeux.

Avril 1968 : remise des premières médailles du Mérite, destinées à récompenser les militants de la Fraternelle.

Le 26 mai 1968, inauguration du monument de Vinkt.

Au cours de l'assemblée générale de Vielsalm du 27 avril 1969, les membres de la Fraternelle 1914/1918 du 10^e de Ligne sont nommés membres honoraires de la Fraternelle.

Lors de l'assemblée générale de Houffalize le 26 avril 1970, le général Champion est élu président d'honneur de la Fraternelle, tandis que le lieutenant général aviateur Leboutte, le général médecin Guérisse et le baron Daniel Ryelandt étaient nommés membres d'honneur de notre association.



Notre ami René Dubucq, directeur général de l'ONAC, remet à Madame Maurice Bricart la plaquette d'honneur de la Fraternelle.



Chef d'orchestre au présentateur du fil à couper le beurre ? A droite du président, Mgr Musty et le Ministre des Classes moyennes; à sa gauche, le général Groven et Madame Hanin.



Les participants au banquet sont réjouis durant l'allocution présidentielle. On reconnaît à l'avant-plan le lieutenant général aviateur Leboutte, Madame Bricart, le colonel BEM Dupuydt et le général Lecaq.

1914 - 1918
FRATERNELLE
des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne
NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

SECRETAIRE :
I. APPART, rue de Rosendael 1 - 1190 Bruxelles — Tél. (02) 43.68.45

Chers Camarades,

Nous sommes heureux de pouvoir publier ci-dessous un petit récit de guerre authentique que nous envoie un de nos braves camarades. Ce récit, malgré sa sobriété, vous fera, nous en sommes sûrs, revivre certaines heures tragiques, mais parfois tout aussi exaltantes de votre vie de combattant d'il y a plus d'un demi-siècle.

Pour son geste, nous remercions de tout cœur notre correspondant occasionnel et espérons que son exemple sera suivi par ses anciens Frères d'Armes.

Le Président.

UN SOUVENIR

Fin 1917. Ayant relevé un régiment français dans le secteur de Merckem, le 10^e de Ligne allait connaître quelques mois d'une vie extrêmement pénible.

Le terrain avait été violemment bombardé au cours de l'offensive franco-britannique des mois précédents. C'était un immense champ de désolation où toute végétation avait été anéantie. Quelques fermettes en ruine, quelques blockhaus allemands et des arbres déchiquetés formaient tout le décor de ce sinistre paysage. Plus aucune trace de vie pas plus que de chemins et de sentiers; rien que de la boue et d'innombrables trous d'obus remplis d'eau.

Je faisais partie d'un groupe d'officiers et de gradés chargé d'effectuer de nuit une reconnaissance avant la reprise du secteur aux Français. Je me souviens que les rares itinéraires reliant les différents postes étaient jalonnés par des bandes de pansement que des Français avaient déroulés sur la boue. Pour effectuer un trajet de quelques centaines de mètres, il nous fallut plusieurs heures en patageant dans cet infect bourbier, parfois jusqu'au-dessus des genoux. Pour agrémenter cette lugubre promenade nocturne, les Allemands qui n'étaient pas très loin, nous envoyaient de temps en temps une salve de shrapnells et lançaient des fusées éclairantes, ce qui nous obligeait constamment à nous plaquer face contre terre. Par miracle, un des nôtres seulement fut blessé, mais pour le ramener jusqu'à un poste de secours, il nous fallut courir encore bien des dangers.

Ici finit ce récit, notre mission étant terminée. Je dois ajouter cependant que le 10^e de Ligne après quatre mois d'occupation du secteur, avait perdu en tués, blessés et malades plus de 20 % de ses effectifs.

Après plus d'un demi-siècle, les survivants d'aujourd'hui ont gardé de Merckem une vision dont l'horreur est restée intacte.

XY

Rapport de la 42^e assemblée générale statutaire de notre Fraternelle

RECTIFICATION

A la lecture de ce rapport inséré dans « Le Chasseur Ardennais » n° 82, 2^e trimestre 1970 (pp. 8 et 9), il est apparu que le 6^e alinéa du texte néerlandais avait été sauté dans le texte français.

La concordance des deux textes juxtaposés est rétablie ci-après.

Des applaudissements ponctuent ces félicitations et soulignent ensuite l'annonce de l'inscription de deux nouveaux membres : Walter OLIVIER et Henri HERBOTS, celui-ci fils de notre regretté camarade Eugène. Il importe d'ajouter que Madame Eugène HERBOTS est membre sympathisant de notre Fraternelle en souvenir de son époux.



1914 - 1918
VERBROEDERING
der
Oud-Strijders van het 10^e Linie
NAMEN - DENDERMONDE - UZER - EESSEN - KORTEMARCK

PRESIDENT :
C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 20 - 9000 Gent — Tél. (09) 25.40.82

Beste Makkers,

Wij zijn gelukkig hienonder een beknopt oorlogsverhaal te kunnen publiceren ons toegezonden door een onzer trouwe Makkers. We zijn van mening dat zulke herinneringen bij u welkom heten en u, spijs hun sobere waarheid, akelige mischien maar tevens grootse uren zullen doen herleven.

Wij bedanken van harte inzender en wensen dat zijn voorbeeld mocht gevolgd worden door menigen onder ons.

De Voorzitter.

EEN HERINNERING

Einde 1917, zou het 10^e Linie, nadat het een Frans regiment had afgelast, in de Sector van Merkem, gedurende enkele maanden, bijzonder pijnlijke dagen door te maken hebben.

Gevolg aan het Frans-Brits offensief, enkele maanden geleden, was de grand zadanig gebombardeerd geweest dat hij op een woestijn geleek alwaar geen spier leven meer te bespeuren was. Enkele puinhopen van vroegere hoeveijes, geramten van stukgeschoten populieren, vermorzelds betonstukken van Duitse blockhaus, dit was nu alles wat overbleef van die vroeger zo schilderachtige sreek. Wie weg of wegel zocht of een gracht of ook nog een haag die richting konden geven, deed vergeefs moeite. Alleen een mantel glibberig slijk dekte de bodem en omkransde ontelbare abusputten vol stinkend water.

Het is in die omstandigheden dat ik deel uitmaakte van een groepje officieren en gegraedeerden die opdracht hadden gekregen een nachtelijke verkenning te doen van het terrein met het oog op de overname van de Sector van de Fransen.

Ik herinner mij hoe wij het konden uitspelen om onze weg te vinden en de verschillende posten te bereiken die met elkander verbonden waren. De Fransen waren op het gedacht gekomen sporen aan te leggen met witte verbanden te ontrollen op de zware modderpoel. Natuurlijk was dit maar een lapmiddel, want soms om een paar honderd meter ver te geraken hadden wij uren vandoen, daar die verbanden op zekere plaatsen opgeslorpt waren geweest door de leem die ons soms tot over de knieën bedekte. En natuurlijk om het ons nog wat te vergemakkelijken werden we van tijd tot tijd door vijandelijke shrapnells bestookt waarvan de brandende ijzerbrokken rondom onze ouden gonsden en met een sissend gerucht nevens ons in het slijk plotten. Daarbij werden we nog overvloedig belicht door lichtvuurpijlen, hetgeen ons dwong in de stinkende modder te duiken. Het was oprecht mirakel dat er maar één onder ons gekwelijk is geweest. Ook is het mij onmogelijk te verhalen wat al moeilijkheden we oplepen bij het overbrengen van onze geschoten makker tot in een hulppost.

Enmaal die plicht vervuld, kwam ons nachtelijk avontuur aan zijn einde. Onze opdracht was stipt vervuld... in afwachting van verdere orders.

Het slotwoord van dit beknopt verhaaltje betekend dat het 10^e Linie in dit tijdperk in de Sector Merkem meer dan 20 % van zijn menschen verloor aan gesneuvelden, gekwetsten en zieken. Een tijdperk van vier maanden bezetting.

Dit is meer dan een halve eeuw geleden, maar wie onder ons die het beleefde kan het vergeten?

XY

Verslag van de 42^e Algemene Vergadering van de Verbroedering

VERBETERING

Bij het lezen van het verslag verschenen in de « Le Chasseur Ardennais » n° 82, tweede trimester 1970, hebben we bemerkt dat de 6^e alinea van de Vlaamse tekst vergeten was geweest in de Franse tekst. Men leze dus :

Namen ook deel aan deze toejuichingen de nieuwe leden Walter OLIVIER en Henri HERBOTS, deze laatste zoon van onze betreude makker Eugène. Hierbij dient gevoegd de inschrijving ten titel van sympathisant lid, Mevrouw HERBOTS, dit ter nagedachtenis van haar echtgenoot.



Hommage au monument national des Chasseurs Ardennais à l'issue de la première étape. Les Chefs de Corps des 1 et 3 Ch.A., et le commandant du détachement du 23 A sont accompagnés du commissaire d'arrondissement, M. Christophe; du bourgmestre de Martelange, M. Remy et du président national.

C'est à la fin du mois de juin que s'est déroulée l'édition 1970 de la Marche du Souvenir. C'est l'époque de la fin des examens, du début des vacances pour certains, c'est l'époque surtout où le ciel est bleu et où l'air sent bon les premiers foins coupés.

Ce matin-là, les vitres d'Arlon ont vibré au passage d'une colonne de 4500 marcheurs, civils et militaires, jeunes et moins jeunes venus des quatre coins d'Europe. Trois heures durant cette colonne va s'écouler au départ d'Arlon vers la forêt d'Anlier. Pèlerinage, sport,

entraînement militaire ou tout simplement tourisme ?

La Marche du Souvenir, organisée par le 3 Ch A, remonte à mai 1967. A cette époque, le LtCol BORBOUX, Commandant 1^{er} Bn, décide de doubler les fastes traditionnels par une marche de 125 km allant d'ARLON à VIELSALM. L'itinéraire prévu devait permettre, d'une part de rendre hommage aux combattants de 1940-1945 en passant aux endroits où ils s'illustrèrent et d'autre part d'admirer les sites les plus intéressants de nos Ardennes. Pour la première édition de cette

La 4^e Marche du Souvenir

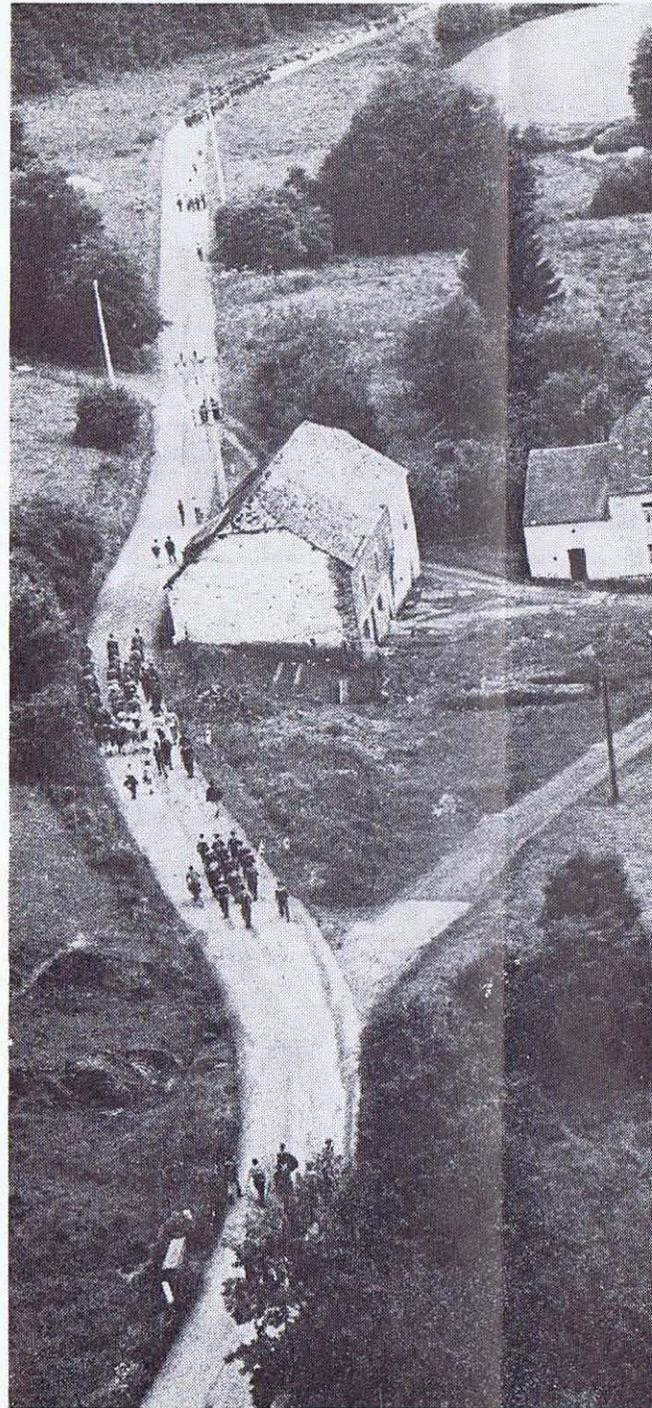
marche, les Chasseurs Ardennais seuls participèrent. C'est ainsi que Bodange, Martelange, Bastogne, Chabrehez et Rochelival reçurent la visite des jeunes Chasseurs Ardennais.

L'idée plaît. En juin 1968, ils sont 1600 militaires auxquels se sont joints une centaine de civils. La Marche du Souvenir est dorénavant un succès certain. L'année suivante, 3600 marcheurs enthousiastes accompliront les 125 km d'un parcours des plus variés dans une ambiance des plus chaudes à travers nos campagnes et forêts. La Marche du Sou-



C'est parti : au premier rang, le député Charles-Ferdinand Nothomb, le colonel BEM Marlière, le ministre Parisi et le major (pour trois jours encore) Siraux.

(Cliché « F.M »)



Paysage typiquement ardennais.

(Cliché « F.M »)

venir est devenue une des principales manifestations sportives de la Province. Le comité organisateur se trouve dorénavant devant une lourde tâche : assurer aux participants les besoins et services durant quatre jours.

L'édition 1970 de notre marche prouve que malgré les nombreuses difficultés et les incidents de dernière minute, les marcheurs sont assurés de compter sur la parfaite compréhension et la bonne humeur de tous.

Première étape Arlon-Martelange-Midi ! Les marcheurs ont couvert la moitié de l'itinéraire. Le temps s'est rapidement couvert au-dessus de la forêt d'Anlier. Enfin, c'est la découverte de la grand-halle, dix fois annoncée à moins d'un kilomètre. Certains marcheurs déjà s'affolent, d'autres appliquent avec méthode les principes des vieux marcheurs, qui les pieds dans la Rulles, qui dans les tentes « cantines », à moins que ce ne soit déjà à l'infirmerie où les premières cloches sont percées et les premiers pieds badigeonnés.

Le défilé des vagues de courageux qui reprennent le ventre calmé et les jambes raides donne une allure d'épopée joyeuse à cette manifestation. Le décompte des kilomètres se poursuit sous l'œil vigilant, quoique bon enfant, des contrôleurs en jeep. En touchant la Haute-Sûre à Bodange, les marcheurs trouvent une petite pluie fine et désagréable qui les suivra malheureusement jusqu'au terme de cette première étape : Martelange, petite cité ardennaise. Les marcheurs regagnent leurs véhicules respectifs qui les ramèneront dans leur camp. A Martelange, le camp s'anime : soins à l'infirmerie, bains, un bon verre à la cantine et bientôt tous sont prêts pour le bal qui connaît un magnifique succès, étonnant après cette journée pourtant assez rude.

Jeudi 25 — Dès 6 h, la musique réveille les marcheurs. L'ambiance « kermesse » reprend ses droits. Certains, les jambes encore raides et « l'œil chargé » d'une nuit trop courte, s'affairent pour ne pas rater le départ de la seconde étape. Partout, l'été donne le ton avec son soleil matinal qui joue sur la grande foire des pyjamas multicolores. On boucle les sacs et l'on prend le chemin de Bastogne. Trente-deux kilomètres à parcourir par monts et par vaux, en passant par Livarchamps, Villers-la-bonne-Eau, Luttrebois. Quelque huit heures de marche sous le soleil et dans le vent, un pique-nique dans l'herbe d'un vallon et ce sera le Mardasson. Là, des milliers de jeunes défilent pour rendre hommage à des milliers d'autres jeunes qui ont offert leur vie pour que nous puissions vivre en peuple libre. L'arrivée à Bastogne, vieille cité « Chasseurs Ardennais » est saluée par un nombreux public qui se masse autour des différents monuments de la ville. Les véhicules sont au rendez-vous prévu. Le soir, le bal sera organisé à Houffalize. Contrairement aux prévisions, malgré cette étape supplémentaire, l'ambiance sera encore plus « explosive » que la veille. Décidément, il en faut encore plus pour décourager les gais lurons.

Vendredi 26 — Dès 7 heures du matin, le soleil de l'été a percé la légère brume et arrose chaudement le camp installé dans une boucle de l'Ourlhe à Houffalize. Pour éviter l'encombrement des grands axes routiers et pour permettre le passage de notre marche dans le plus de villages possibles, l'itinéraire est dédoublé. Les kilomètres commencent à peser, le trajet devient plus escarpé et plus pénible, le chaleur fait souffrir le plus courageux. Trente-deux kilomètres pour arriver à Chabrehez ou à La Roche paraîtront plus pénibles que les deux premières étapes. Les marcheurs rejoindront l'arrivée dans un état de fatigue très poussé. Le soir, ils préféreront se reposer cette fois plutôt que de dépenser les dernières forces au bal.

Une courte cérémonie a eu lieu ce jour à Racogne (Noville). Belges et Allemands se recueilleront au cimetière où sont enterrés 6785 militaires allemands tombés pendant la bataille des Ardenes. Cette cérémonie illustre admirablement l'esprit pendant la Marche du Souvenir. Malgré les fatigues de cette dure journée, l'ambiance dans les camps ne perdra pas de sa chaleur. Au fond, la marche n'est pas une course et la plupart des marcheurs ne s'inquiètent nullement de se voir dépasser par d'autres. Il faut songer avant tout à la dernière étape.

Le dernier tronçon de notre Marche du Souvenir amènera le samedi 27 juin tous les marcheurs au Parc communal de VIELSALM. Partant de Chabrehez, d'Houffalize et de Vielsalm, les 4600 participants auront l'occasion d'admirer le paysage habituel des Chasseurs Ardennais, le pays des myrtilles. C'est allègrement que cette dernière étape sera parcourue, l'écurie étant proche comme disent certains. Au passage à Rochelival, les Anciens retrouvèrent les jeunes pour saluer la mémoire de ceux qui sont tombés en mai 40. Une délégation de Moxhe était également au rendez-vous.

Puis, ce fut enfin Vielsalm, terme de cette magnifique randonnée à travers les Ardennes. Le public nombreux accueillit chaleureusement les marcheurs dans une cité particulièrement bien décorée pour la circonstance. Dans les derniers kilomètres, de nombreux habitants de la commune et de nombreux sympathisants avaient tenu à participer à une partie de l'étape.

Une tribune dressée à l'entrée du parc allait accueillir les nombreuses personnalités qui témoignèrent de leur attachement au 3 Ch A en assistant à la cérémonie finale. Les membres de la Fraternelle une fois de plus se signalèrent par une nombreuse présence.

Le soir, une soirée organisée au Parc communal et un bal devaient clôturer en beauté la quatrième édition de notre Marche du Souvenir. L'ambiance de chaleureuse amitié mise à l'honneur tout au long de cette manifestation laissera un souvenir inoubliable à tous. Et nombreux sont ceux qui nous reviendront l'an prochain pour goûter aux joies de la marche, au sein de groupes fraternellement unis par des sentiments communs : la fraternité et la reconnaissance.



Le lieutenant-colonel Borboux, à la première Marche du Souvenir (1967). Il y avait 400 participants. (Cliché « F.M. »)



Le détachement britannique défile devant le monument de Chabrehez. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Gros noueurs a fait lui aussi toute la Marche... sans resquiller. (Cliché « F.M. »)



MARCHE DU SOUVENIR 197

Après la halte de Rensiez (troisième étape), notre secrétaire national a le sourire avant d'entamer la rude montée vers Mormont. Sa fille est à ses côtés et, à l'extrême-droite, le lieutenant-colonel Borboux, créateur de la Marche du Souvenir. (Cliché « F.M. »)



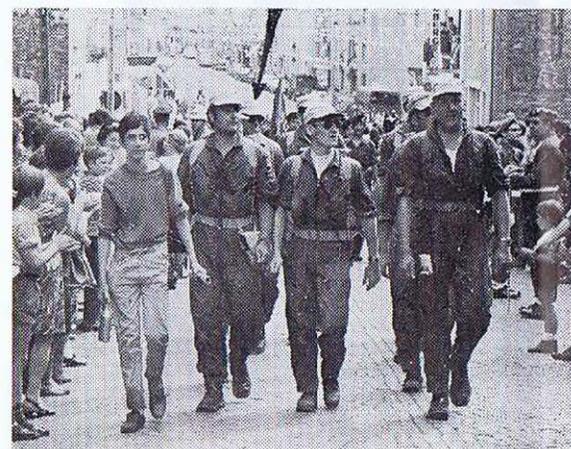
La Roche-en-Ardenne a accueilli pour la première fois — et avec chaleur — les marcheurs, au terme d'une rude étape. Les Paracommandos et leurs... mascottes défilent pourtant à rythme rapide. (Cliché « F.M. »)



Un détachement de l'Armée française a ... rencontré une porteuse de lanion...
(Cliché « FM »)



Arrivée à Vielsalm à fière allure, d'un détachement de la Force navale.
(Cliché « FM »)



Combinaisons de vol et casquettes jaunes, le 15e Wing de la Force aérienne.
(Cliché « FM »)



Chasseurs Ardennais dans leur élément...
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



M. Parisi, ministre de la Culture française, après avoir accompli une partie de la première étape, regagne Arlon. A l'avant-plan, le commandant Depienne, chef de l'escadrille d'hélicoptères.
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Petite chronique de la Marche

Il y eut, cette année, une innovation constituée par l'organisation à Bastogne, la veille du départ, d'un lever de rideau avec notamment la participation de la Musique FDI, de la chorale « Les Rossignoletts » de l'ISMA et des sonneurs de cor du Rallye Saint-Gengoux à Vielsalm, que préside notre ami Emile Goosse.

☆
Au départ de la Marche, les participants ont été salués notamment par M. Brasseur, gouverneur du Luxembourg. En tête des marcheurs, on trouvait M. Parisi, ministre de la Culture française, qui marcha jusqu'à Metzert, le député Charles-Ferdinand Nothomb qui alla jusqu'à Heinstert, le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg, qui, bien entraîné, devait accomplir allègrement toutes les étapes, le lieutenant-colonel Derille, ancien commandant du 3 Ch.A., et bien entendu, le major Siraux, commandant du 3^e Chasseurs Ardennais, qui devait être promu lieutenant-colonel le 26 juin, c'est-à-dire précisément au milieu de la manifestation.

☆
Voici les chiffres statistiques principaux. Il y avait, en 1970, 5.300 marcheurs et compagnateurs, contre 3.500 en 1969, 1.160 en 1968 et 300 en 1967. Le nombre de marcheurs régulièrement inscrits pour les quatre étapes, au 18 juin, était de 4.448 se répartissant en 4.252 hommes et 196 femmes; 3.401 militaires et 1.047 civils; 4.241 Belges et 207 étrangers; 53 % de francophones et 47 % néerlandophones, comme quoi, même l'équilibre linguistique était respecté.

Il y avait dix pays représentés: Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Israël, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse.

Parmi les unités militaires, neuf étrangères et sept belges.

☆
Parmi les anciens Chasseurs Ardennais de 1940, on retrouvait, pour la quatrième fois, un spécialiste du genre: l'adjudant Georges Flaman; pour la troisième fois, notre secrétaire national Victor Robert, accompagné, comme l'an dernier, de sa fille Monique; et pour la première fois, le porteur-drapeau de la section de Huy, le camarade Michel. Un important groupe du Brabant a fait la moitié de la dernière étape depuis Jochelinvil.

Ajoutons que notre président d'honneur, le général Champion, fut sur le parcours durant toute la Marche.



Le lieutenant général Werbroeck, commandant les Forces de Défense de l'Intérieur reçoit la plaque souvenir de la Marche, des mains du lieutenant-colonel Siraux.



Hommage au cimetière allemand de Recogne (Noville), près de Bastogne. De gauche à droite, le major Muller, commandant le détachement de la Wehrmacht, le lieutenant-colonel Siraux, le colonel BEM Marlière et l'adjudant de Corps Von Der Meersch. Le président national de la Fraternelle, invisible sur cette photo était également présent.



On chemine ... pensivement.

(Cliché « FM »)

Les plus vieux marcheurs ont été :
 — M. Van Grambezen, d'Angleur, qui a 69 ans et a, comme l'an dernier, accompli toute la Marche; le matin au départ, l'ancien, pour empêcher sa gorge de se dessécher, met un noyau de prune dans sa bouche;
 — Il y avait un marcheur plus âgé : M. Lamy, de Houffalize (80 ans), qui fit une partie de la première étape, et entièrement les troisième et quatrième.

Le plus jeune des marcheurs fut un... clandestin : le petit Jacques Sacré, de Martelange (8 ans), qui s'en fut à Arlon à l'insu de ses parents et accompli, de façon remarquable, les quatre étapes, adopté successivement par plusieurs unités militaires. On comptait aussi Eric De Splenter, de Bra-schaat (10 ans), pour qui avait été confectionné un magnifique « battle-dress ». Hans Meeuws, d'Ostende (11 ans) et Milles Van Bexeren et De Mesmacker, de Bruxelles (12 ans).

☆
 A noter aussi une figure originale : l'An-versois Félix Paye (57 ans), qui a participé quatre fois à l'épreuve Paris-Strasbourg à la marche, et la première fois en 1926 : il a beaucoup apprécié la Marche du Souvenir, qu'il trouve nettement plus intéressante que les marches de Nimègue, mais il aimerait que cela aille plus vite.

☆
 Pour donner une idée de l'ampleur de l'organisation, voici quelques autres détails :
 — Charroi utilisé : 21 wagons de chemin de fer; 135 camions; 40 camionnettes; 9 minibus; 20 bus; 55 jeeps;
 — Le ravitaillement : 18.000 kg de pommes de terre; 144.000 petits pains; 3.600 kg de viande; 18.000 compléments pour rations de voyage; 112.500 boissons rafraîchissantes; 4.500 litres de lait offerts gratuitement;
 — Le matériel : 112 tentes de service; 328 tentes de vingt personnes; 6.400 lits de camp; 650 bidons-thermos; 4 sections de bains-douches; 8 sets d'éclairage; 6.000 mètres de fil électrique; 800 points lumineux; 2 hélicoptères; 1 compagnie médicale.

☆
 La participation de certains établissements scolaires mérite la mention. Citons plus particulièrement l'initiative du commandant de réserve des Chasseurs Ardennais Roger, qui est professeur d'éducation physique à l'École de Commerce Charles Janssens à Ixelles, et qui avait amené avec lui vingt et un élèves, plus quatre professeurs, plus quatre rhétoriciennes de l'Athénée royal de Nivelles qui avaient entraînés, comme il se doit, trois jeunes nivellois.
 Autres délégations : l'Athénée royal de Rosrath (FBA), l'Athénée royal de Gosseries, les Instituts techniques d'Erquelinnes et de Rencheux, l'École moyenne de Gouvy, les Athénées de Blegny-Trembleur et de Stavelot, l'Institut technique Saint-Joseph à Bruxelles.

☆
 Cette année, la troisième étape a été scindée en deux itinéraires, le premier arrivant toujours à Chabrehez et le second se terminant, cette fois, à La Roche en Ardennes. L'étape fut extrêmement dure, et les hommes du 1 Ch.A. et des Paracommandos se souviendront longtemps de la côte qui concut près de La Roche via... Cielles : cela ne les empêcha pas de défiler remarquablement dans la villette où le tourisme est roi, et où ils reçurent un accueil particulièrement chaleureux.

☆
 De nombreuses personnalités étaient présentes à l'arrivée à Vielsalm, et parmi elles, le lieutenant général Werbroeck, commandant les Forces de Défense de l'Intérieur et

la 1^{re} Circonscription militaire; le général-major Hoyos, commandant la 3^e Circonscription militaire; le général-major Lamote, inspecteur général de la Force terrestre; le général-major Brocx, commandant la 11^e Division; le colonel Haas, chef d'Etat-Major de la 3^e Circonscription; le colonel de Gendarmerie Defeche; le député permanent Bastin, représentant le gouverneur de la province, et son collègue Bock.

☆
 On ne peut mieux synthétiser l'esprit de la Marche du Souvenir qu'en reproduisant ce passage d'une interview accordée à FM par le créateur de cette manifestation, le lieutenant-colonel Borboux :
 « L'intérêt des marches, c'est l'esprit de fraternité qu'on ne pourrait acquérir autrement. On aide les défaillants, on donne un

quartier d'orange à celui qui a soif. Je dis toujours : faites marcher des Russes et des Américains ensemble pendant quatre jours, et ils deviendront copains.
 Maintenant, il faut songer à l'avenir. Certes, on ne peut oublier le souvenir, le passé; mais pour l'avenir, il faut viser à développer l'amitié entre toutes les nations. C'est, à mon sens, le but le plus important de la Marche du Souvenir ».

☆
 Un réel exploit fut réalisé par l'excellent hebdomadaire militaire FM, qui avait préparé et put distribuer à Vielsalm un numéro spécial trilingue (français, néerlandais, anglais) de 32 pages en quatre couleurs, et qui contenait même des photographies réalisées, le 11 août, par le photographe, largement diffusé, reçut l'accueil qu'on devine.



Défilé devant le monument national de Martelange. (Cliché « FM »)



Les pieds endoloris n'enlèvent pas le sourire... (Cliché « FM »)

COUPS DE BOUTOIR

LES CHASSEURS ARDENNAIS DANS L'ARMÉE BELGE

Un rédacteur du journal « Le Peuple », connu pour son esprit critique assez vif, a fait un reportage sur « le vrai visage de l'Armée belge ».

Nous nous garderons bien d'écrire que nous partageons toutes les vues de l'auteur, mais lui-même a convenu qu'il avait cherché, avant tout, à étudier la vie du soldat en dehors de l'instruction militaire, et nous nous devons d'ajouter que dans l'ensemble, ses articles ne manquaient pas d'objectivité et qu'on y trouvait même d'excellentes notations.

Ceux qui ont lu ces textes auront été frappés par le fait qu'à plusieurs reprises, deux unités de Chasseurs Ardennais, soit le 1^{er} Ch. A. à Spich et le 3^{me} Ch. A. à Vielsalm, ont été citées en exemple : le premier bataillon pour l'originale organisation des repas en libre service avec libre choix et pour la qualité de sa nourriture, et le 3^{me} Ch. A. pour la manière dont on y occupe les loisirs. Comme quoi, les unités qui se veulent d'un esprit particulier réussissent aussi à se distinguer dans la pepote quotidienne.

POURQUOI EN FRANCE ?

L'hebdomadaire à grand tirage « Der Spiegel », qui est bien le reflet de l'hypertonalisme toujours vivace, même quand il est sous-jacent, outre-Rhin, engageait dernièrement les touristes allemands à se détourner de la France, « nation sous-développée où un peuple s'ennuie dans le triangle désert du bistrot, de l'église et du monument aux morts, malgré ses cent cathédrales, ses deux cents familles et ses trois cents fromages... »

On aura apprécié l'allusion « délicate » aux monuments aux morts. Mais l'auteur de l'article a omis deux motivations bien précises qui sont notamment soulignées dans l'ouvrage de quelque 650 pages qu'un éminent sociologue vient de consacrer aux raisons pour lesquelles les étrangers accourent toujours très nombreux en France, et ce en dépit d'une hôtellerie assez dégradée et notamment de commodités difficilement qualifiables, deux motivations, disons-nous, parmi d'autres, qui font que même les Allemands courent en France : les Françaises et la fine cuisine.

SUR LE DOS DES INVALIDES DE GUERRE

Les agents des services publics utilisant leur voiture personnelle pour les besoins du service se voient allouer une indemnité kilométrique qui est fonction de la puissance fiscale de leur véhicule, avec des limitations de celle-ci selon le grade.

On voudrait connaître l'éminent fonctionnaire qui a imaginé, depuis un certain temps déjà, de réduire de quelque 20 à 30 centimes au km l'indemnité en question lorsque le propriétaire du véhicule est exonéré de la taxe de circulation. En effet, ces exemptions sont, en principe, uniquement des grands invalides de la guerre à 80 % au moins.

Avoir ainsi songé à frapper d'une mesquine et vexatoire retenue, précisément « les créanciers privilégiés de la nation », mérite que l'auteur se voie octroyer le Grand cordon du Cornichon d'or avec tirelire à sonnaillles.

Quant au ministre qui a contresigné une telle mesure, nous proposons qu'on lui décerne le titre de Sauveur des finances de la patrie, et qu'on le renvoie à ses électeurs afin qu'ils le mettent sous cloche.

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

LE CHEF DE CORPS



La photographie qui manquait dans notre dernier numéro. Nos lecteurs auront, en effet, remarqué un emplacement vide, que nous avions réservé jusqu'en dernière minute pour y placer la photographie du nouveau commandant du 3 Ch.A., porteur des insignes de lieutenant-colonel, grade auquel il a été promu durant la Marche du Souvenir. Malheureusement, une mauvaise coordination des transmissions, aussi dommageable pour un périodique que pour une unité militaire, nous a empêché de réaliser notre souhait. La ligne est réparée...

NOUVELLES DU 3 CH A

La 1^{re} Cie a participé au Challenge Albert et au Challenge Fusilier d'Assaut du 10 au 16 juillet. Elle s'est comportée plus qu'honorablement en remportant la deuxième place, derrière l'inaccessible 1 Ch A.

La 1^{re} Cie a effectué une période de tirs et d'exercices à BOURG LEOPOLD du 17 au 24 juillet.

La 1^{re} Cie et le Pl Ecl ont suivi avec succès le stage Commando, pour l'obtention du brevet d'infanterie légère, à MARCHE-LES-DAMES, du 17 au 22 août.

Le cadre du bataillon a subi quelques modifications majeures. C'est ainsi que nous avons accueilli :

- le capitaine-commandant ENGELS, venant du 1 Ch A qui occupera les fonctions de S3, en remplaçant le capitaine-commandant EVRARD ;
- le capitaine CAUFFMANN, ancien du 1 Ch A, qui remplit les fonctions de S2 ;
- le capitaine BEM MARCHAL, venant de l'École de Guerre, ancien du 1 Ch A, qui remplacera le capitaine-commandant DEWULF à la 1^{re} Cie ;
- le capitaine VROLIX, ancien du 12 Li, qui remplit les fonctions de Comd Cie EMS.

Nous leur souhaitons la bienvenue au 3 Ch A.

● Le lieutenant VINCENT, après avoir assuré la 2^e place de la 1^{re} Cie au CHALFUSAS, a rejoint le Régiment PARA-CDO où il pourra donner libre cours à son tempérament bouillant et accrocheur.

● Les sous-lieutenants COTTON, GAU-MY, MENNICKEN et HARDENNE sont retournés dans la vie civile après avoir donné le meilleur d'eux-mêmes au bataillon.

● Le sgt MICHEL a rejoint le Régiment PARA-CDO après avoir passé deux ans à la 1^{re} Cie.

La 1^{re} Cie et la Cie EMS ont assuré la garde aux Palais Royaux du 15 au 30 septembre 1970. Le capitaine CAUFFMANN a été le commandant de Détachement.

Quelque 160 recrues sont arrivées le 8 septembre pour assurer la relève. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'ils seront vite des Chasseurs Ardennais à part entière.

La remise des hures aura lieu à BE-VERCE (Malmédy) le 16 octobre.

Le 26 juin dernier, les 1 sgt LINDEN, GENNEN et NOEL ont été nommés 1 sgt major. Le sergent HERMANS a été nommé 1 sgt.

Nous les en félicitons vivement.

Le 1 sgt H. SCHMITZ de la 3^e Cie a obtenu le diplôme d'instructeur EPS. Toutes les félicitations !

Le SM Yves FELIX a contracté mariage avec Mlle Nadia CHARDOME à Saint-Hubert. Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux !

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3,50 F.
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national »

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.



La plaquette d'honneur de la Fraternelle

A trois députés permanents...

Les premières plaquettes d'honneur de la Fraternelle avaient été remises à M. le Gouverneur du Luxembourg, au Président et aux Vice-Présidents du Conseil provincial, aux six députés permanents et au greffier provincial. Nous voulions marquer par là notre attachement au Luxembourg et notre gratitude aux autorités provinciales.

Des changements étant intervenus il y a plus de deux ans au sein de la députation permanente, nous avons décidé d'octroyer également notre plaquette d'honneur aux trois nouveaux : MM. Pierre FINCEUR, Gilbert GILSON et Jean BOCK. La remise fut faite dans les salons de l'hôtel provincial, en présence de M. le Gouverneur Brasseur, le 27 août, par notre administrateur Raymond Reuter.

... Au député-bourgmestre de Bastogne...

Lors de l'arrivée à Bastogne de la deuxième étape de la Marche du Souvenir, notre président national se proposait de remettre la plaquette d'honneur de la Fraternelle, décernée par notre conseil d'administration à M. Louis OLIVIER, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre de la ville. Nous voulions honorer ainsi le premier magistrat d'une des cités-garnisons des Chasseurs Ardennais, mais aussi le député et bourgmestre qui nous a maintes fois manifesté son intérêt et sa sympathie.

La cérémonie dut être remise en raison de l'absence du bourgmestre pour cause de devoirs parlementaires. Elle a eu lieu le 6 septembre, lors de la manifestation d'hommage aux libérés des camps.

... et à Mme Bricart

Après s'être occupée de l'ORAF, en même temps que de diverses activités de résistance, Mme Maurice Bricart a rempli pendant près de vingt-cinq ans les fonctions de secrétaire provinciale du Luxembourg de l'ONAC. Elle a pris sa retraite l'an dernier.

Nous avons voulu honorer son dévouement extraordinaire en lui octroyant également notre plaquette d'honneur. Elle lui a été remise lors du banquet jubilaire du 20 septembre par le directeur général de l'ONAC, notre ami de tous jours, René Dubucq.

PROMOTIONS

Le lieutenant général LAMOTE

En tête des promotions trimestrielles à l'Armée, prenant effet le 26 septembre, on trouve l'élévation à la dignité de lieutenant général, du général-major Lamote, inspecteur général de la Force terrestre.

Ce dernier fut pendant plusieurs années à la 1^{re} Division dont fait partie le 1^{er} Chasseurs Ardennais : il en commanda l'artillerie avant de devenir commandant de Division. Il nous a maintes fois marqué sa sympathie.

Nous adressons au nouveau lieutenant général nos bien respectueuses félicitations.

Le général-major GERITS

Le colonel du Corps des troupes blindées, Pierre Gerits, actuellement commandant militaire du Palais de la Nation, a été commissionné au grade de général-major, à la fin du mois d'août. Le général Gerits a servi au 3^e Chasseurs Ardennais avant 1940 où il fut chef de peloton et porte-drapeau. Il était en mai 1940 officier de liaison au Groupement K. Prisonnier de guerre évadé, il est membre de notre section du Brabant. Nous nous réjouissons de sa promotion.

Le lieutenant-colonel BEM LIEBENS

Le major BEM R. Liebens, actuellement à l'Etat-Major de la Force terrestre, a été promu, le 26 juin dernier, au grade de lieutenant-colonel.

Rappelons que le père de nouveau lieutenant-colonel avait appartenu au 10^e de Ligne, puis au 3 ChA, tandis que lui-même a servi après guerre au 1 ChA.

Nos bien vives félicitations.

Le lieutenant-colonel MILITIS

Notre ami et membre d'honneur, le major Jean Militis a été promu au grade de lieutenant-colonel à la date du 26 septembre. Nous nous en réjouissons vivement. Il est appelé à prendre bientôt le commandement du Centre d'Instruction n°1 à Namur.

Faut-il rappeler à cette occasion les magnifiques titres de résistant, de combattant dans l'Armée américaine et le Corps expéditionnaire en Corée, les exploits de commando de cet officier rude et décidé, vrai Ardennais de la... Gume? Et aussi ses belles entreprises humanitaires en faveur des enfants handicapés?

Soutien du bulletin

Nous avons reçu le fonds de soutien du bulletin :

Général L. CHAMPION . . . 250 F
Colonel F. VANDEWALLE . . . 200 F
Lucien KERMESE, Jambes . . . 30 F

Notre camarade Droeshaut a récolté dix nouveaux abonnements de soutien. Un grand merci.

Notre trésorier national à l'honneur...

En reconnaissance des éminents services qu'il a rendus, en exerçant depuis plus de vingt-cinq ans les fonctions de trésorier de la section d'Arlon, notre ami Fernand Crochet s'est vu décerner dernièrement la Médaille d'Or de la Croix-Rouge de Belgique. Nos bien cordiales félicitations.

...et endeuillé

En juillet dernier, est décédé à Arlon, M. Guilmot, père de Mme Fernand Crochet. Notre trésorier national devait être touché une nouvelle fois dans ses affections vives par le décès de sa mère au début du mois de septembre. Nous lui réitérons, ainsi qu'à son épouse, nos bien amicaux sentiments de sympathie.

Au régiment Paracommando

Par son président national, notre fraternelle a été associée le 24 septembre, à l'imposante prise d'armes qui s'est déroulée à Marche-les-Dames, en présence des plus hautes personnalités de notre Armée, et au cours de laquelle le lieutenant-colonel Lemasson a remis le commandement du régiment Paracommando au lieutenant-colonel BEM Segers, fils du ministre de la Défense nationale. Rappelons que le colonel Lemasson, qui est gaimais, appartenait en 1940 à l'Artillerie des Chasseurs Ardennais.

CCP ET COTISATIONS

A l'examen de la page 2 de ce bulletin, les esprits observateurs auront pu remarquer que, désormais, toutes nos sections disposent d'un compte de chèques postaux ouvert au nom de la Fraternelle.

C'est là qu'il faut verser les cotisations, et non au CCP de la trésorerie nationale ou du bulletin. C'est aussi la formule la plus simple et la moins coûteuse... puisqu'elle est gratuite pour les titulaires de comptes.

Il a été constaté que les quittances de cotisations perçues par la poste donnent de moins en moins de bons résultats : souvent, il n'y a personne et le facteur sonne... rarement deux fois ; certaines épouses n'ont pas reçu d'instructions de leur seigneur et maître ; parfois, le facteur écrit « refusé », sans même avoir présenté la carte, etc...

Appel est fait à tous les retardataires pour notre année jubilaire : qu'ils paient sans retard leur cotisation au CCP de leur section...

ARLON

Naissance

Le secrétaire de la section, l'adjudant Robert Debière est grand-père. Un petit Chasseur Ardennais est né, en effet, au foyer de ses enfants, M. et Mme Yvon Thomas-Debière. Proficiat.

Décès

La section a perdu deux de ses membres : Fr. Bartholomé, instituteur à Sélange, décédé le 30 mai et Arthur Pallage, décédé à Post-Attert, le 28 juin. Nos fraternelles condoléances aux familles.

Distinction

Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu à La Roche en Ardenne fin juillet, le lieutenant-colonel Derille a remis la croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne au commandant Joseph Botton, ancien du 1 Ch A et animateur de l'E I, du Maitrank, etc... Félicitations cordiales.

BASTOGNE

Comme aux libérés des camps

A l'occasion du 25^e anniversaire de la libération des camps l'administration communale de Bastogne a organisé, le dimanche 6 septembre, une belle cérémonie en vue de rendre hommage à tous les anciens prisonniers de guerre, prisonniers politiques, déportés, etc... Il y avait évidemment parmi eux nombre de Chasseurs Ardennais. Tous reçurent des mains des édules communaux une médaille avec ruban aux couleurs de la ville, spécialement réalisée à leur intention. Avant cela, des allocutions avaient été prononcées par le bourgmestre et par le président national de la Fraternelle.

BERTRIX

Congrès national 1971

Les manifestations du XXV^e anniversaire qui se sont déroulées dans l'enthousiasme sont à peine terminées que la section de BERTRIX pense déjà à l'organisation du prochain congrès national de 1971.

Un grand projet que nous ne pouvons encore dévoiler est à l'étude, et le comité qui s'est agrandi pour la circonstance, mettra tout en œuvre pour que Bertrix reçoive dans ses murs tous les Chasseurs Ardennais aussi bien que l'ont fait les villes de Houffalize, Vielsalm, etc... Arlon.

En prévision de cette journée, la Fraternelle organise dans la salle des fêtes de Bertrix, les 5 et 6 décembre, un grand « Show » avec soirées dansantes (entrées gratuites à tous les militaires en tenue).

Hyménée

Le lundi 28 septembre, a été célébré le mariage de Mlle Jacqueline Colson, fille du dévoué secrétaire-trésorier de notre section régionale et de Mme Colson, avec M. Daniel Nicolas. Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

DANS NOS SECTIONS

BRABANT

Mariage

A Bruxelles, le 1^{er} août, le sous-lieutenant Jacques Goffart, élève de la 120^e promotion polytechnique à l'Ecole Royale Militaire et second fils de notre ami, le commandant Jean Goffart, président de la section du Brabant et de Mme Goffart, a épousé Mlle Martine Chapelle, nièce de notre regretté camarade Gilbert François. Nos bien cordiaux vœux de bonheur.

Décès

Un des plus dévoués membres de notre sous-section de Molenbeek, Frans Van der Elst, invalide de guerre, est décédé le 25 juillet. Il avait encore participé le 27 juin à la dernière étape de la Marche du Souvenir. Nos vives condoléances à sa famille.

HOUFFALIZE

Correspondances

Que de fois n'avons-nous pas attiré l'attention de nos membres sur ce genre de frais qui grèvent très lourdement notre budget. A plusieurs reprises, nous avons demandé que l'on veuille bien joindre des timbres pour nos réponses à nos lettres. Si d'aucuns nous ont compris et se sont même parfois montrés généreux, combien d'autres n'ont jamais rien envoyé.

Dorénavant, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus donner aucune suite aux demandes de ceux qui omettent de joindre à leur lettre des timbres pour la réponse. L'état de notre trésorerie ne nous permet plus d'agir autrement.

Dossiers

Lorsque ce bulletin vous parviendra, les délais pour l'introduction des demandes de la Médaille Commémorative 1940-1945 seront expirés, et il ne restera plus que deux mois environ pour les demandes de la Médaille du Militaire Combattant.

Ceux qui n'auront pas fait le nécessaire en temps opportun, cela malgré nos nombreuses insistances et nos pressants rappels, ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. Une fois de plus se vérifiera le dicton : « Remettre à plus tard, autant dire à jamais ! »

Nouvelles familiales

Le 26 août dernier, l'ingénieur Georges LAMBREMONT, fils de notre membre Jules LAMBREMONT, d'Eprave, a épousé Mlle Renée HERMANT, de Villers s/Lesse. A ces jeunes mariés, nous souhaitons beaucoup de bonheur et de prospérité.

Hélas, il n'y a pas que des joies dans une famille. Notre section a été durement éprouvée par le décès de plusieurs de ses membres, les camarades : René LEONARD, de Hautfays; Lucien DISLAIRE, de Houffalize; Armand GEORGES, de Lompref; Joseph MARTIN, de Mirwart; Charles PAYE, de Bruxelles 1, et Gaston BURTON, de Namur. Une délégation avec drapeau a assisté aux obsèques de ceux dont nous avons appris le décès en temps voulu.

D'autre part, notre ami Florimond CONSTANT, de Spontin, a perdu son épouse.

A toutes ces familles éplorées, nous réitérons ici nos plus vives condoléances.

Le 25 juillet, mourait à Marche-en-Famenne Louis RICAILLE, frère de Joseph RICAILLE, secrétaire-trésorier de la section. Ce dernier remercie chaleureusement tous ceux qui lui ont témoigné ainsi qu'à sa famille leur profonde sympathie en cette pénible circonstance, notamment en assistant aux funérailles le mardi 28 juillet. Selon la volonté du défunt, il n'a pas été envoyé de faire-part.

Seul un avis dans la rubrique « Nécrologie » avait été inséré dans certains journaux.

MARCHE-EN-FAMENNE

Nomination

Notre camarade Robert Siméon, qui fut grièvement blessé à Göttem, le 26 mai 1940, et était depuis de nombreuses années, après avoir appartenu à l'auditorat militaire, substitué du procureur du Roi près le tribunal de Marche-en-Famenne, a été promu en qualité de juge près la même instance. Nos vives félicitations.

VIELSALM

Hyménée

Le 1^{er} août, a été célébré à Arlon le mariage de M. Pierre Waty et Mlle Françoise Koeune, fille de major et Mme Koeune. Le major Koeune, présentement attaché à l'Ecole d'Infanterie, a été longtemps au 3 Ch A et notamment commandant en second. Félicitations et vœux de bonheur.

VIRTON

Naissance

Nous avons appris avec plaisir la naissance d'un petit Philippe au foyer de M. et Mme Bernard Bonbled-Etienne. Nos félicitations surtout à l'heureux grand-père, notre camarade Robert Bonbled, membre actif du comité de la section.

LA VIE AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

POUR LA QUATRIEME FOIS LE 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS REMPORTE LE CHALLENGE ALBERT



Le Commandant en Chef en Allemagne, le lieutenant général Franck passe en revue la 1^{re} Chasseurs Ardennois, vainqueur des challenges du Fusilier d'assaut et du Roi Albert et du Prix Mélot.
(Cliché « Journal du Corps »)

RESULTATS DU CHALLENGE ROI ALBERT

Equipe	Section	Phase 1 (parcours) Max 250 points		bonifications		300 points		bonifications		345 points		bonifications carrouches		1000		total équipe	
		225 points	total 315	207,8	total 345 points	bonifications	total 1000	total équipe									
1 Ch A	1	205	118,0	—	118,0	207,8	—	207,8	60,50	585,30	1.202						
	2	224	119,0	—	119,0	220,0	—	220,0	53,25	616,25							
Lib	1	172	115,0	—	115,0	145,0	—	145,0	50,25	482,25	934						
	2	198	85,0	—	85,0	115,0	—	115,0	53,50	451,50							
3 Ch A	1	138	65,0	—	65,0	150,0	—	150,0	63,25	473,90	890						
	2	150	78,4	—	78,4	181,0	—	181,0	64,50	416,25							
5 Li	1	187	70,0	—	70,0	139,6	—	139,6	75,50	472,10	866						
	2	162	67,0	—	67,0	90,0	—	90,0	52,25	394,25							
6 Li	1	152	65,0	—	65,0	160,0	—	160,0	75,25	429,25	865						
	2	132	95,0	—	95,0	152,0	—	152,0	54, —	436, —							
1 Gr	1	140	50,0	—	50,0	129,3	—	129,3	49,75	369,05	668						
	2	141	30,0	—	30,0	70,0	—	70,0	57,50	298,50							



Le tir offensif : en action, les soldats-miliciens Briol et François.
(Cliché « F.M »)



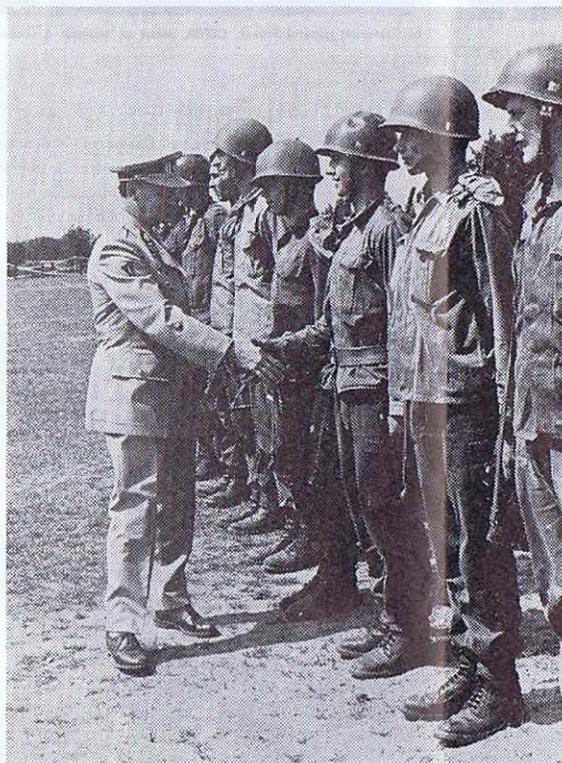
Le 1^{er} Sergent FILIPKOWSKI reçoit de M. MELOT le prix décerné à la meilleure section.



Un Chef de Corps comblé : le lieutenant-colonel Stenuit en conversation avec le lieutenant général Franck.
(Cliché « Journal du Corps »)



Le Commandant en Chef des Forces Belges d'Allemagne et du 1^{er} (BE) Corps remet le Challenge Roi Albert au sous-lieutenant GEERTS.



Les congratulations à la 2^e section du 1^{er} Ch.A. du général-major Roman, aide de camp du Roi et commandant de la 1^{re} Division.
(Cliché « F.M »)

Palmarès du Challenge Roi Albert.

- 1952 : 12^e de Ligne.
- 1953 : 1^{er} Chasseurs Ardennois.
- 1954 : 12^e de Ligne.
- 1955 : 7^e de Ligne.
- 1956 : 1^{er} Cyclistes.
- 1957 : 1^{er} Cyclistes.
- 1958 : 12^e de Ligne.
- 1959 : 12^e de Ligne.
- 1960 : 12^e de Ligne.
- 1961 : 12^e de Ligne.
- 1962 : 1^{er} Cyclistes.
- 1963 : 1^{er} Cyclistes.
- 1964 : 12^e de Ligne.
- 1965 : 12^e de Ligne.
- 1966 : 4^e Cyclistes.
- 1967 : 1^{er} Chasseurs Ardennois.
- 1968 : 4^e Cyclistes.
- 1969 : 1^{er} Chasseurs Ardennois.
- 1970 : 1^{er} Chasseurs Ardennois.
- 1971 : ?

Le 1^{er} Chasseurs Ardennois aurait été désigné pour disputer le Challenge international LECLERC en 1971.

Chacun se souvient de cette grande et seule victoire belge remportée en 1968 par le 1^{er} Ch A (voir « Le Chasseur Ardennois » n° 75, 3^e trimestre 1968) dont le classement s'établissait comme suit :

1. 1 Ch A BELGIQUE 1.345 points
2. Pays-Bas 1.314
3. Canada 1.240
4. Royaume-Uni 1.233
5. Allemagne 1.171
6. France 1.158
7. Etats-Unis 1.076

Mis à part les prix qui... restaient... (Trophée Général Eisenhower et Trophée Général Chevillon gagnés par la Grande-Bretagne et le Trophée Curie par le Canada...) le 1^{er} Chasseurs Ardennois avait tout enlevé !

Mais... ne vendons pas la peau de l'ours... avant de l'avoir mis par terre. Les Ardennois auront à faire à forte partie car les grandes puissances n'ont pas encore digéré la pilule de 1968 !



Prêts pour l'assaut...

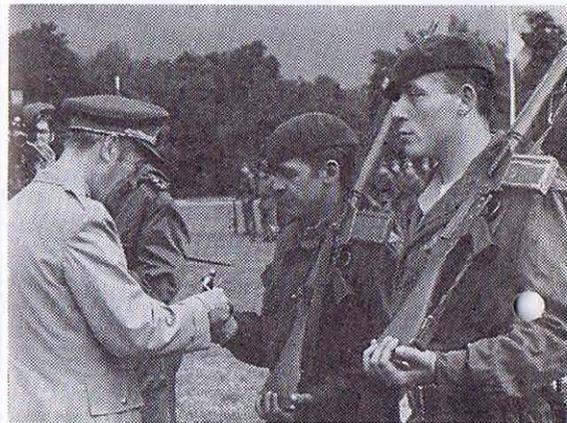
(Cliché « F.M. »)

CHALLENGE FUSILIERS D'ASSAUT

Une fois de plus, les Chasseurs du 1^{er} Chasseurs Ardennais ont remporté le CHALFUSAS (seconde phase) qui s'est déroulé à BOURG-LEOPOLD du 6 au 16 juillet 1970.

La première série a été remportée par la 2^e compagnie. Cette dernière le fut par la 3^e compagnie.

Très grande victoire des Chasseurs puisque nos frères du 3^e Chasseurs Ardennais de VIELSALM se sont classés DEUXIEME.



Le lieutenant général Franck, CCFBA, remet un souvenir à chacun des lauréats.

(Cliché « F.M. »)

Challenge Albert - Prix Melot - Chalfusas

Ci-après copie du télégramme envoyé par le général ROMAN, aide de camp de Sa Majesté le Roi, commandant la 1^{re} Division d'Infanterie :

« Je félicite chaleureusement les Chasseurs Ardennais pour leur magnifique triplé : Albert 1, Melot, Chalfusas dont le mérite rejallit sur votre Bataillon, votre Brigade, notre Division. »

Pirates de l'air

Nous avons appris, par une source tout à fait officielle, qu'un major et un adjudant-secrétaire du 1^{er} Chasseurs Ardennais se sont « emparés » de l'hélicoptère du commandant de la 7^e Brigade d'infanterie blindée pour se rendre à Bourg-Léopold le 16 juillet afin d'assister à la remise des prix (Chalfusas, Challenge Albert et Prix Melot). Moyen de transport très rapide et peu coûteux qui leur a permis de partager la joie des heureux vainqueurs et de les féliciter comme il se doit en pareille circonstance.

On dit que...

Quelques Chasseurs Ardennais du 1^{er} ne sont pas encore tout à fait bien remis des excès provoqués par la triple victoire de Bourg-Léopold. Il est vrai... après semblables exploits, les « abreuvoirs » de Bourg et de Spich ont été mis à rude épreuve !



Les vainqueurs entourent leur commandant de division, le général Roman; leur commandant de Brigade, le colonel BEM Demarche et leur chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit.

(Cliché « F.M. »)

CLASSEMENT DU CHALFUSAS

Unités	Sections	Epreuves de peloton			Epreuves de section						Réussites			Places			
		Tir	Marche	Piste d'obstacles	Tactique	Marche	Règlements	Armement	Franchissement	Grenades	Energie	Peloton 9	Sections 15		Total 24		
1 Ch A	1				1	—	1	1	1								
	2	3	3	3	1	1	1	0			1	9	12	21		1	
	3				1	1	1	1			0						
3 Ch A	1				1	—	1	1	1								
	2	3	3	3	1	1	1	0	1		1	9	11	20		2	
	3				1	1	1	0			0						
6 Li	1				1	—	1	1	1								
	2	3	3	3	1	1	1	0			1	9	11	20		3	
	3				1	0	1	1	1		1						
Lib	1				1	—	1	1	1								
	2	3	3	3	1	1	1	0			1	9	10	19		4	
	3				0	1	1	1	1		1						
5 Li	1				1	—	1	1	1								
	2	0	3	3	1	1	1	1	1		0	6	12	18		5	
	3				1	0	1	1	1		1						
Gr	1				1	—	1	1	1								
	2	0	3	3	1	0	1	1	1		0	6	10	16		6	
	3				1	0	1	1	0		1						

Piste d'obstacles de Lagland

Lettre émanant du colonel BEM MAR-LIERE, commandant de la province de Luxembourg :

« La construction de la piste d'obstacles par un détachement du 4^e Génie aidé par un détachement du 1^{er} Chasseurs Ardennais commandé par le sergent BAERTEN a été terminée avec une avance de deux mois sur les prévisions. »

« Ce qui a pu être réalisé grâce à l'esprit de coopération, de travail et de camaraderie qui s'est créé entre les différents participants. »

« Je vous prie d'être mon intermédiaire pour leur adresser mes plus vifs remerciements et j'espère que le 1 Ch A inaugurer victorieusement cette piste au prochain CHALFUSAS. »

Le prochain CHALFUSAS se déroulera à ARLON du 26 au 30 octobre (1^{re} Cie).

Acte de probité

Le soldat VC HONORE (serveur du mess des sous-officiers du 1 Ch A) a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme d'argent.

Il s'est empressé de le faire remettre à son propriétaire (1^{er} sergent BURON).

Félicitations, HONORE.

Disques - Décalcomanies

La Marche des Chasseurs Ardennais chantée et la Marche de la Fraternelle: 100 FB; Vienne et Les Violons: 100 FB.

Décalcomanies Ch A: 10 FB.

Disponibles de stock sauf vente. Hâtez-vous car il en reste très peu.



CHALLENGE ROI ALBERT. — Après le lancer de grenades, les soldats-miliciens Demoor et Grebeude, de la section 1 Ch.A., franchissent les « fenêtres », crose en avant, sans pitié pour les... carreaux, et se précipitent à l'obstacle suivant.

(Cliché « F.M. »)

Distinctions honorifiques

La Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold au lieutenant-colonel STENUIT.

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II au l'adjudant DEMARS.

La Décoration Militaire de 2^e classe au sergent QUINART.

Nous leur adressons nos très vives félicitations.

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant LEGRS.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sergent-major GUISSSET et au caporal TONNEAU.

La Décoration Militaire de 1^{re} classe aux 1^{ers} sergents-majors GEURTEN, DEPREZ, OLY, CARRYN, au 1^{er} sergent DELADRIER, au sergent CLAIREMBOURG.

La Décoration Militaire de 2^e classe au 1^{er} sergent BURON, aux caporaux SEYSSENS et VANDERVEKEN.

Nos vives félicitations.

Football

Résultats de la saison 69-70. Classement Vétérans

1. Entente SPICH	24 points
2. 17 RA	24
3. Old Chaps	17
4. CS Ardennais	10
5. 4 TTR	9
6. DELLBRUCK	9
7. BENSBERG	8
8. AR ROSRATH	6

Equipe « C »

1. Place de COLOGNE	22 points
2. CS Ardennais	16
3. 17 RA	14
4. 4 TTR	11
5. BUTZ 66	8
6. DELLBRUCK	7
7. BRAND CITY	4

Malgré de nombreuses et très lourdes prestations (manœuvres, périodes de camp, gardes, challenge Fusilier d'Assaut, Challenge Albert, etc.) qui ne permettent pas de disposer de tous nos joueurs, nos jeunes se sont classés deuxième en fin de championnat.

Nos Vétérans, avec leur quatrième place, ont également fait du beau travail.

Nous les remercions et les félicitons.

La prochaine saison qui a déjà débuté le 2 septembre nous a fait changer nos « batteries ». En effet, afin de disposer d'un nombre suffisant de joueurs nous n'aurons plus qu'une équipe qui, je crois, nous promet des surprises.

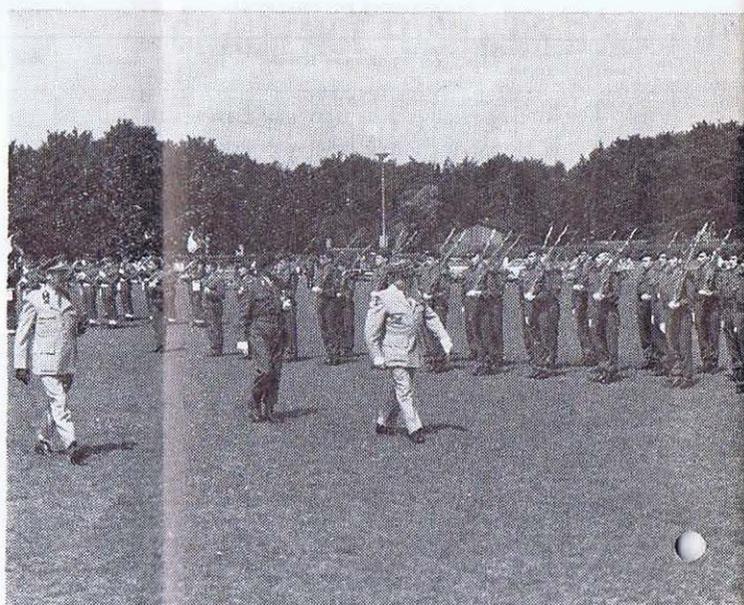
Une équipe de jeunes renforcée par des jeunes et dynamiques vétérans.

Pierre ADAM, ce sympathique 1^{er} sergent-major, adjudant de Cie de la Cie Sp, a été gravement blessé en fin de championnat (bras cassé). Nous lui souhaitons un rapide et prompt rétablissement et espérons, malgré sa « cassure », le revoir très bientôt sur le terrain.

Calendrier des matches aller

- 2 septembre: Ardennais-Breining.
- 16 septembre: 6 TTR-Ardennais.
- 7 octobre: Ardennais-Cologne.
- 14 octobre: 17 RA-Ardennais.
- 21 octobre: Butz-Ardennais.
- 28 octobre: Ardennais-Westhoven.
- 4 novembre: Ardennais-Dellbruck.
- 9 décembre: 19 A Ch-Ardennais.
- 16 décembre: 4 TTR-Ardennais.

Les membres du Club Sportif Ardennais et tous nos supporters sont priés de bien vouloir verser leur cotisation au C.C.P. 8223.03. Toute somme, si minime soit-elle, est la bienvenue pour couvrir nos nombreux frais. Merci d'avance.



Un détachement du 1^{er} Chasseurs Ardennais, régiment titulaire de la Croix de Guerre française 1940-1945, avait été choisi pour rendre les honneurs, à l'occasion de la visite aux Forces belges en Allemagne du lieutenant général Lecointe, nouveau commandant en Chef des Forces françaises. (Cliché « F.M.S. »)

Tombola

Encore !!!

Les besoins sans cesse grandissants de la Cité de l'Espoir; augmentation du nombre de petits déshérités, création d'un second complexe hospitalier qui s'appellera L'ETINCELLE nécessitent énormément de fonds. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de La Cité de l'Espoir a décidé d'organiser une tombola dont le tirage s'effectuera à Andrimont, au siège de La Cité, le 20 décembre 1970.

Cette tombola qui n'est pas organisée par la Section 1 Ch A mais bien par La Cité elle-même, est patronnée par M. le Ministre de la Défense Nationale. Les Forces Armées apportent leur concours à cette opération et la moitié des bénéfices réalisés sont destinés à l'ASBL AMIS ET PARENTS DES ENFANTS HANDICAPES DE MILITAIRES. Nous pouvons donc dire que c'est une association Armée-Civil et ces deux institutions ont le même but: «sauver les enfants handicapés».

Prix du billet: 10 FB. Prix du carnet avec un billet de couverture: 100 FB.

Gros lot: une voiture. Nombreux autres prix de valeur. Lot de couverture, tirage spécial: un mobilier.

Commande de carnets:

- C.C.P. n° 779.84, Cité de l'Espoir, Andrimont ou
- C.C.P. n° 8223.03, Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section 1 Ch A, BPS 14, 4090 RFA.

La liste des numéros gagnants pourra être obtenue sur demande à La Cité de l'Espoir. Les acheteurs et vendeurs éventuels qui s'approvisionnent à la Section 1 Ch A recevront d'office (sans en faire la demande) la liste en question.

Si quelques Chasseurs Ardennais offraient leur bon cœur en participant à la vente des billets ce serait merveilleux. Il

leur suffit de m'adresser une simple carte postale portant la mention: «..... carnets payables après vente».

Je les remercie d'avance.

Nominations

Au grade de major: ENGELS, LEFEBVRE, DELVOSAL.
Au grade de commandant: BEECKMAN.

Au grade de sous-lieutenant de réserve: J. VAN MALDER, P. SERON, A. CHEVENS.
Au grade de 1^{er} sergent-major: MARQUET, LIBEN, STEYNS et SARLETTE.
Au grade de 1^{er} sergent: FILIPKOWSKI et GOFFIN.

Au grade de sergent: P. DUCAMP DERY.

Au grade de caporal: J. LASCHET, D. BRISON.

Nous les félicitons vivement.

Commissionnements

Au grade de caporal: DERUELLE et STEERS.

Nous les félicitons vivement.

Passages

Le commandant ENGELS au 3 Ch A.
Le 1^{er} sergent-major BRASSART à l'EM 7 Bde Inf Bl.

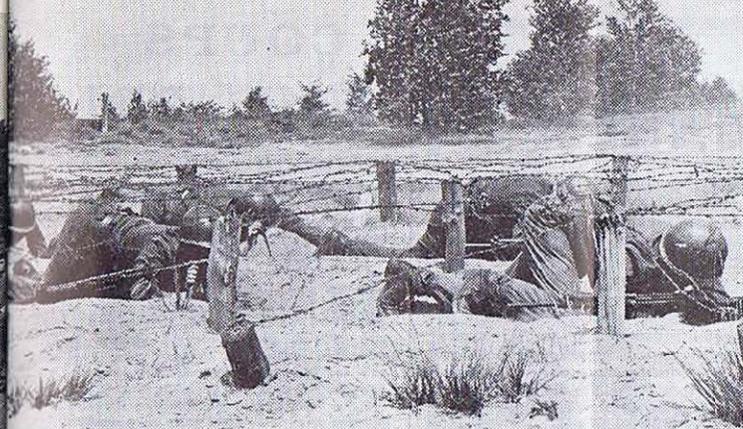
Le 1^{er} sergent-major DEPREZ au Bn Adm MDN 1 Cie.

Le sergent JEUNEHOMME au CI NO 1.

Pension

Notre camarade l'adjudant JENICOT qui, après avoir séjourné au 1 Ch A, était passé à la Place puis au 1^{er} Corps et était resté un membre fidèle de notre Fraternelle prendra sa pension le 1^{er} octobre. Nous pourrions le retrouver au SPAR, à Habay-la-Neuve.

Bonne chance dans la... vie civile, Léon. Tous nos vœux t'accompagnent pour cette deuxième carrière qui s'ouvre devant toi.



Une progression pleine... d'épines.

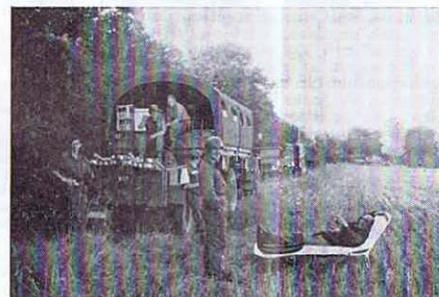
(Cliché « F.M.S. »)

CTX « YELLOW OBELIX »

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais a participé à des grandes manœuvres dans l'Eifel



Le ministre de la Défense nationale, M. P.W. Segers écoute l'exposé de la situation par le lieutenant-colonel Stenuit, commandant du 1 Ch.A. On reconnaît aussi le général-major Groven, chef d'Etat-Major de la Force terrestre.



Le gestionnaire du mess des officiers distribue ses ordres...

Championnat militaire de 20 km de marche

Le soldat VC HUBEAUX s'est classé 3^e.
Félicitations, HUBEAUX, et nous te souhaitons la deuxième si pas la première place l'an prochain.

Soutien de bulletin

Alfred MAUROY, ancien du 10^e de Ligne. Reçu 30 FB.

Membres protecteurs

Major VILET, HOLENBUSCHÉ, HOCHBERGH, CHEVALIER, VAN LEEUW.

Mariages

Jacky PINCKERS avec Mlle JACOBS. J. ANCION avec Mlle NELIS. M. DELVAUX avec Mlle VERSTRAETE.

Nous souhaitons une vie pleine de bonheur aux jeunes époux.

Naissances

Laurence chez le lieutenant et Mme GOFFINET.

Nous souhaitons la bienvenue en ce monde à Laurence et félicitons les heureux parents.

Cotisations

Notre exercice social va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. Si certains ont négligé de se mettre en règle de cotisation pour l'année 1970, qu'ils le fassent sans tarder, et au plus tard le 31 octobre. A partir du 1^{er} novembre, on peut verser la cotisation de 1971. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

Un document exceptionnel L'OMMEGANG

Odyssée et reconquête de Stanleyville - 1964 par le Colonel e.r. Vandewalle (1)

Cet ouvrage est sorti de presse au début du mois d'octobre. Nous reparlerons donc dans notre prochain numéro. Le sujet : l'Ommegang est le nom qui a été donné aux colonnes de la 5^e Brigade mécanisée commandée par le colonel Vandewalle, et qui, parcourant 1.500 km à travers des territoires hostiles où elles sauvèrent un nombre considérable de vies humaines, tant parmi les européens que parmi les autochtones, sont arrivées à Stanleyville pour la libérer, le même jour que les parachutistes qui prirent possession de l'aérodrome.

Le récit de cette gigantesque opération de sauvetage met notamment en valeur le rôle des équipes d'appui logistique fournies par l'Armée belge à l'Armée nationale congolaise, et parmi elles, celle du 3^e Chasseurs Ardennais. Cette dernière était commandée par notre ami le commandant e.r. Albert Liégeois, qui avait été commissionné au grade de lieutenant-colonel.

Acteur et témoin, le colonel Vandewalle tient surtout à faire connaître l'entière vérité d'événements dont il est le seul à tenir tous les fils, et à faire rendre justice à ceux qui furent les héros de cette opération, de même qu'à témoigner de leur courage et de leur détermination. En effet, la raison d'Etat a jeté un voile pudique sur cette affaire; on est même allé jusqu'à déclarer que ces militaires n'appartenaient plus à l'Armée belge, et à contester des droits à pension pour des veuves de militaires ayant perdu la vie durant ces combats, et d'autres militaires devenus invalides des suites de blessures qu'ils y avaient contractées au service d'une action humanitaire de caractère tout à fait exceptionnel.

Le colonel Frédéric Vandewalle est originaire d'Arlon. Il est maintenant colonel BEM en retraite; il est le beau-frère du commandant Stas qui appartenait au 1^{er} Chasseurs Ardennais en 1940. Administrateur en chef de la Sûreté au Congo pendant de nombreuses années, fonctions qu'il occupait encore en 1960 et durant les premières semaines de l'indépendance congolaise, il fut notamment chargé de la gerance du Consulat général d'Elisabethville aux pires moments de la sécession katangaïse. Conseiller militaire près le président Tshombé, désigné à ce poste, au reste, par M. Spaak, il joua un rôle extrêmement important dans la réduction de la révolte des Simbas, et notamment dans l'opération de Stanleyville en 1964, objet principal de son ouvrage.

Faut-il rappeler que le colonel Vandewalle termina sa carrière militaire en qualité de commandant de l'École d'Infanterie à Arlon.

Ecrivain plein de verve et d'humour, à l'occasion, sachant, quand c'est nécessaire, tremper franchement sa plume dans le picrate, il est également un homme particulièrement méthodique : ses documents sont soigneusement répertoriés, et ils jettent un jour inattendu sur des événements dont la version officielle a été trop soigneusement épurée. C'est dire l'intérêt considérable d'un livre que liront ceux qui veulent connaître la vérité.

...A. H.

(1) 484 pp au format 16/24 - 49 photos, 8 cartes et croquis - 360 FB à verser au CCP 67.84.52 du Colonel e.r. Vandewalle, 204, avenue de Broqueville, 1200 Bruxelles.



NOTRE INSIGNE

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm.

Chaque format est disponible en trois versions :

- patins ordinaires;
- patins à vis;
- patins américains.

Prix de vente au détail : 20 F l'exemplaire.

S'adresser à sa section.



COUPS DE BOUTOIR

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le bulletin des PP, repris par diverses publications, a bien fait de remettre sur le tapis le problème des fonctionnaires et autres citoyens belges qui se voient privés de tout droit réel à des distinctions honorifiques que leurs collègues reçoivent, et ce parce que les premiers sont déjà décorés à titre de guerre. Le ministre des Affaires étrangères, qui assure la gestion des Ordres nationaux, tient pour principe qu'on ne peut donner aux titulaires de décorations patriotiques un ordre plus élevé qu'à des personnes de même rang ou ancienneté qui n'en ont pas, et qu'on ne peut pas non plus leur octroyer une distinction inférieure à celles qu'ils ont reçues pour leurs services patriotiques.

En ce qui concerne le dernier point, l'auteur de ces lignes est en mesure de prouver que tel n'est pas toujours le cas, attendu qu'en 1957 ou 1958, il s'est vu décerner la Croix d'officier de l'Ordre de Léopold II, alors qu'il était déjà officier de l'Ordre de la Couronne depuis plus de dix ans. Quand il a rappelé ce régime, on lui a répondu qu'ainsi, il aurait tous les Ordres et que la prochaine fois, il aurait la Croix d'officier de l'Ordre de Léopold.

Il y a tout de même quelque chose de scandaleux dans les règles imposées par le ministère des Affaires étrangères où, par ailleurs, on se montre souvent si généreux en matière de décorations. Pourquoi faut-il que ce soient précisément ceux qui ont été décorés pour des titres de guerre qui se voient pénaliser ? Il y a aussi les barrières de grades, etc.

Et le directeur du bulletin des PP a bien raison de citer en exemple la France où l'on confère régulièrement des distinctions de rang très élevé à des grands invalides, PP, résistants, etc.

IL SUFFISAIT D'Y PENSER...

Notre camarade Roland Gillet est un parlementaire particulièrement dynamique, aux activités universelles. Il s'intéresse à la défense des petits oiseaux et des vieillards, aux problèmes des anciens combattants, aux avions volant trop bas, et à des tas d'autres problèmes. Il vient de déposer une proposition de loi originale, qui devrait régler nos problèmes linguistiques par la voie du bilinguisme généralisé. Beaucoup de gens raisonnables penseront que ce serait là une solution, mais comment la décréter d'autorité sans léser un nombre considérable de personnes ? Eh bien ! Roland Gillet a trouvé la formule : il suffit de rendre le bilinguisme progressif.

Il propose de commencer, en 1972, par un enseignement bilingue en première année gardienne, puis de continuer en 1973 en deuxième gardienne, et ainsi de suite pour aboutir à la généralisation en 1985, à la fin des études moyennes de degré supérieur, c'est-à-dire des humanités.

Pourquoi pas ? D'autant que d'ici 1985, tous ceux qui ont déjà terminé leurs études seront loin sur le chemin de la vie et ne seront, dès lors, plus concernés. Je ne sais pas si le fait, pour nos tout jeunes enfants, d'apprendre simultanément à annoncer, d'une part, ABCD, et d'autre part... Aie Boye Ceye Deye contribuera beaucoup au rapprochement des Belges, mais nous laissons à chacun le soin d'apprécier.

A notre avis toutefois, la suggestion de Roland Gillet est trop simple pour agréer aux apothicaires de nos problèmes constitutionnels, sans parler de ceux qui vivent des querelles linguistiques : sur quoi se chamailleraient-ils encore ?

L'EXEMPLE FRANÇAIS

Nous citons plus haut l'exemple de la France, en ce qui concerne les distinctions honorifiques pour les patriotes méritants. Cela ne s'arrête pas là. Nous avons été frappés en lisant, l'autre jour, les notices biographiques des trois principaux dirigeants d'une institution française que nous connaissons fort bien : ils étaient tous titulaires de la Croix de Guerre, à laquelle s'ajoutaient d'autres distinctions ou titres avérant une belle conduite pendant la guerre.

On peut d'ailleurs remarquer que la France sait, quant à elle, faire une place de choix à ceux qui se sont comportés avec valeur pendant la guerre, et c'est surtout vrai sous le régime gaulliste. Voyez tous les collaborateurs du général de Gaulle, les membres de ses gouvernements ; voyez l'actuel gouvernement de Paris : Chaban Delmas, chef de la Résistance à Paris, général à 29 ans ; Michel Dobra, compagnon de la Libération, résistant remarquable ; « héliot, fondateur d'un réseau de résistance, de Dachau ; Maurice Schumann, porte-parole de la France Libre et combattant ; Giscard d'Estaing, volontaire de guerre à 18 ans, Croix de Guerre ; Jacques Duhamel, Croix de Guerre, résistant ; René Pléven, un des premiers compagnons de de Gaulle ; Mondon, PG évadé ; Baume, résistant ; Kasperoff, Croix de Guerre, ancien officier des Blindés ; Vivien, Médaille Militaire, Croix de Guerre, etc. il est le parlementaire le plus décoré à titre militaire.

Posons une simple question : et en Belgique ? Dans l'actuel gouvernement, et dans les précédents ?

Certes, qu'on ne nous fasse pas dire que le fait d'avoir eu une belle conduite patriotique accordée automatiquement des droits à diriger le pays ou à occuper des positions privilégiées ; mais généralement, ceux qui ont bien servi le pays dans les dangers de la guerre sont mieux armés pour le servir avec dévouement et désintéressement dans la paix : « Tels que nous sommes, nous voici pour vous servir », a écrit le général de Gaulle dans « La France Combattante ».

VILAIN... POULET

C'est avec le plus vil déplaisir qu'on a pu lire, l'autre jour, dans un hebdomadaire satirique, une démolition en règle de l'ouvrage publié chez Plon, et qui contient les « Discours et Messages » du général de Gaulle. Tout le texte de l'article pu la rancœur, l'arbitrairie systématique. A le lire, on imaginerait que les documents en question sont la pire des choses, tant au fond qu'à la forme.

Nos lecteurs seront édités quand ils sauront que sous le pseudonyme de l'auteur, « Pangloss », se cache le sieur Robert Poulet, condamné à mort pour collaboration avec l'ennemi, gracié, qui vit en France depuis sa sortie de prison déjà lointaine. Sans doute, cherche-t-il à se concilier les bonnes grâces de l'un ou l'autre contempteur du Général ?

TAXE DE LUXE

Une certaine émotion, aussi, dans les milieux patriotiques, parce que le ministre des Finances a refusé de supprimer la taxe de luxe de 18 % sur les bijoux de distinctions honorifiques. Précisons que cette taxe va encore être augmentée avec l'application de la TVA, (25 %) et ajoutons que la même taxe est perçue sur nombre d'autres objets qu'on ne peut qualifier de luxe, tels que les insignes, etc..

LA PETITE HISTOIRE

Béret vert, hure et... fantaisies

Dans une étude remarquable et non publiée, entreprise à l'École de Guerre par trois élèves de la 85^e Division en 1968, les capitaines Bougerol, Dieu et Soupant, on rappelle — ou peut-être on révèle — certaines informations remontant à la naissance des unités de Chasseurs Ardennais que très peu de Chasseurs Ardennais connaissent, s'il en est. A savoir : que quand il fut décidé de créer un régiment qui porterait le nom de « Chasseurs Ardennais », on se soucia notamment de l'uniforme.

Il y avait tous les éléments propres à l'Armée belge, c'est-à-dire à l'Infanterie de 1933, à quoi on modifia la silhouette par l'adoption de la culotte de cavalier; on y ajouta un écusson distinctif synthétisé de la manière suivante : « Tenant compte de l'implantation géographique des garnisons et du recrutement régional des militaires, il fut décidé de donner la couleur vert sapin à l'écusson pour rappeler la tonalité dominante des forêts ardennaises. Le passeroil est pourpre en souvenir de la couleur traditionnelle de l'Infanterie. La hure portée sur l'écusson rappelle l'animal caractéristique des Ardennes et représente la force unie à l'agressivité ».

Mais, a-t-on fait observer, un écusson, ça ne se voit que de près, et il faut identifier les Chasseurs Ardennais de plus loin. Alors, on entreprit de très sérieuses études. Au premier stade, il y eut un projet assez sauvegardé qui existe encore dans les cartons du Service historique de l'Armée : il tendait à doter les Chasseurs Ardennais d'uniformes... gris, assez semblables à ceux des « Grenz Schützen » ou gardes-frontières d'on face. On imagine l'accueil qu'une telle décision eût rencontré dans nos Ardennes !

Il y eut un autre projet, œuvre personnelle du ministre Devèze : il consistait à doter les Chasseurs Ardennais d'un uniforme de sortie en bleu marine, à l'image des Chasseurs Alpins français; mais cette fois, c'était du côté de l'autre frontière, ... la linguistique, qu'on s'exposait à des récriminations. Précisons immédiatement que cette observation ne se trouve pas dans l'étude de l'École de Guerre, et qu'elle est de notre rédaction.

Mais c'est un troisième projet qui fut finalement adopté, et nul ne s'en plaindra : il fut décidé de doter les Chasseurs Ardennais d'un béret qui aurait à peu près les dimensions du béret des Alpins ou du béret bleu marine dont on venait de doter les unités cyclistes frontalières, mais que celui-ci serait vert, de manière à évoquer les « immenses forêts entrecoupées d'herbages qui sont le perpétuel visage de l'Ardenne ».

Dans son excellent ouvrage « La campagne de l'Armée belge en 1940 », publié en 1966, de Fabriceckers signale notamment que certains chefs de notre Armée étaient, dans les années trente, rigoureusement op-

posés à des innovations telles que le béret vert, la hure de sanglier, et même à une dénomination « régiment de Chasseurs Ardennais » : pour eux, il fallait « numéroter les régiments comme les maisons des rues » et éviter des singularités qui finissent par engendrer des particularismes, un esprit de corps trop prononcé, etc... Alors, certains d'entre eux se sont refusés jusque « dans leurs ordres », et ce pendant longtemps, à appeler les unités de bérets verts autrement que « 10^e de Ligne ».

Cela rappelle à l'auteur de cet article qu'il a connu, tout jeune, à Arlon, un tenant inébranlable de cette appellation : on qualifie cela « vivre avec ses souvenirs ».

L'engouement pour la nouvelle appellation « Chasseurs Ardennais » n'a d'ailleurs jamais atténué l'admiration, le respect et l'attachement à l'égard des devanciers du 10^e de Ligne.

C'est peut-être l'occasion de rappeler aussi, très brièvement, la figure tréfluite et, pour bien dire, plutôt terrible du fameux chef de bande nommé Guillaume de La Marck, issu d'une famille qui joua un rôle important dans l'histoire de la principauté de Liège, et qui vivait au temps des derniers ducs de Bourgogne et de Louis XI. Ce « pillard et paillard de profession » était un guerrier particulièrement valeureux et redouté : il se dénommait lui-même « Sanglier des Ardennes », et sa troupe de « routiers », soldats de métier équipés par lui, portaient déjà, en guise d'emblème, la hure de sanglier sur l'épaule droite.

Henri Carton de Wiart, dans son ouvrage « La Cité ardente », dépeint ainsi ce fameux sanglier :

Derrière la chevalerie, Guillaume de La Marck d'Arenberg, baron de Lumain, conduit sa bande : quatre cents chevaux et le double d'hommes à pied, qu'il a levés, équipés ou armés à ses frais. Il est un des cadets de cette fameuse famille de La Marck qui a donné déjà deux évêques au pays de Liège et qui tient les fiefs de Seraing, d'Agimont, de Rochefort, d'Orchimont, de Sedan et de Florenville...

... Guillaume de La Marck, jeune encore, a déjà son histoire. Personnage farouche et redouté, ne respirant que la guerre, vivant de la guerre, ardent aux querelles et aux rapines, aux débauches, d'humeur sauvage et de poil rude, cruel envers ses ennemis jusqu'à leur arracher le cœur de la poitrine, quand il les a massacrés, il a plus d'un trait commun avec le sanglier ardennais dont il porte la hure dans ses armes et dont il revendique le nom en guise de sobriquet.

Ses hommes le valent. Ce sont des routiers sans foi ni loi, sans feu ni lieu : serfs en rupture de ban, bandards sans fortune, bandits échappés des geôles, mais tous rompus à l'autorité d'un chef qui assomme de sa main quiconque lui désobéit.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Dispositions nouvelles en faveur des victimes de la guerre

Dans notre bulletin précédent, nous avons exposé en détail les dispositions votées par le Parlement, en juin dernier et qui ont créé de nouveaux avantages en faveur des « victimes du devoir militaire ou d'un devoir assimilé ». Ainsi est née la loi du 8 juillet 1970, publiée au Moniteur du 15 août et qui comporte seize pages de texte serré, où seuls les techniciens peuvent se retrouver.

Nous ne reprendons pas aujourd'hui l'ensemble des ces dispositions, mais nous limiterons à celles qui sont entrées en vigueur ou qui doivent le faire très prochainement, et que nous répartirons en deux catégories :

- Les avantages qui sont alloués automatiquement : aucune demande donc ne doit être faite;
 - Les avantages pour lesquels une demande est nécessaire, et nous préciserons le délai ultime d'introduction de celle-ci, si l'on veut bénéficier pleinement des avantages prévus.
- Qu'on tienne donc bien compte du texte ci-après. Si besoin est, des explications pourront être demandées dans les sections. Au cas où des renseignements complémentaires seraient nécessaires, notre administrateur-conseiller, le colonel Borgniet, et le président national se tiennent à disposition des intéressés : pour les problèmes d'invalidité et de veuves, on est prié de s'adresser de préférence au président.

Avantages automatiques

- A partir du 1^{er} avril 1970 :**
- Augmentation de 10 % des rentes de chevrons de front pour les titulaires de la Carte du Feu;
 - Augmentation de 10 % des rentes de chevrons de front pour les veuves et orphelins de la guerre 1914-1918.

- A partir du 1^{er} juillet 1970 :**
- Augmentation du taux de base des pensions d'invalidité de 2,5 % : cette augmentation est indépendante de celle qui a été réalisée au 1^{er} octobre pour tenir compte de la hausse de l'index, et qui porte le taux de base à 135;
 - Réduction de 25 % de la différence entre les pensions des PGMI et celles des grands invalides à 100 % non PGMI;
 - Les pensions des invalides 1914-1918 non bénéficiaires de la loi du 21 juillet 1930 sont portées à 80 % du taux de la pension des invalides du front;
 - Les pensions de veuves et orphelins, en raison du rapport constant avec celles des invalides, voient également leur taux de base augmenter d'environ 2,5 %.

- Prenant cours immédiatement :**
- Rétroactivité de deux ans pour la rente de prisonnier politique 1914-1918.

Avantages à réclamer avant le 15 novembre 1970

Pensions.

- Invalides 1914-1918 : possibilité d'introduire de nouvelles demandes prenant effet au 1^{er} avril 1970;
- Pension des veuves d'invalides à 100 % non PGMI, et dont le mari n'est pas décédé du fait dommageable : ces veuves peuvent, rétroactivement au 1^{er} juillet 1970, obtenir automatiquement une pension représentant les trois quarts de celle de la veuve de PGMI. La mesure est applicable aux veuves qui n'ont pas reçu de pension ou qui n'ont pas obtenu ce taux maximum de 75 %;
- Prorogation du délai de mariage postérieur au fait dommageable. On sait que les veuves des invalides, dont le mariage se situe après le fait dommageable, ne peuvent prétendre éventuellement à pension que si le mariage a duré au moins un an et s'il a été contracté au plus tard le 31 décembre 1929 pour la guerre 1914-1918, et pour la guerre 1940-1945, dans les cinq ans du retour du militaire dans ses foyers et, en tout cas, au plus tard le 28 septembre 1950.

Ce délai est porté désormais au 31 décembre 1934 pour la guerre 1914-1918, et au 31 décembre 1955 pour la guerre 1940-1945, mais il y a deux conditions essentielles :

- le mari devait avoir moins de quarante ans au moment du mariage;
 - les veuves ne pourront bénéficier éventuellement d'une pension qu'à partir du jour où elles auront atteint soixante ans.
- Les veuves dont le mari est décédé avant le 15 août 1970 peuvent obtenir la rétroactivité au 1^{er} juillet 1970 en sollicitant l'examen ou le réexamen de leurs droits par lettre recommandée adressée à l'administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles. Si elles n'ont pas encore soixante ans, il leur est conseillé de faire leur demande six mois avant qu'elles n'atteignent cet âge.
- Pour les veuves dont le mari est décédé ou décèdera après le 15 août 1970, on leur recommande d'introduire une demande dans le mois qui suit le décès : ainsi, il n'y aura pas d'interruption de paiement entre la pension d'invalidité et celle de veuve.

Rentes.

- Rétroactivité au 1^{er} janvier 1970 pour la rente des agents de renseignements et d'action de la guerre 1914-1918;
- Prise en considération de nouvelles périodes pour la rente de combattant et de captivité 1940-1945, à savoir :
 - la période jusqu'au 26 juin 1940 pour les militaires passés légitimement en France;
 - les périodes d'hospitalisation de six mois au moins, pour blessure ou maladie ayant donné lieu à

pension de réparation et encourue en France entre le 29 mai et le 26 juin 1940, ou en captivité comme prisonnier de guerre (jusqu'au 8 mai 1945) ou comme prisonnier politique (jusqu'au 28 février 1946);

- les services de déminage de six mois au moins, entre le 28 mai 1940 et le 28 février 1946.

Les services doivent avoir été admis comme statut de reconnaissance nationale et figurer sur la carte des états de service, ou ils doivent être attestés par le ministère de la Défense nationale, ou bien, pour les hospitalisations, le ministère de la Santé publique et éventuellement un établissement hospitalier;

— Les veuves de tous les bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale donnant droit à une rente de guerre peuvent obtenir désormais également une rente, si elles réunissent certaines conditions particulières.

Il faut au moins quatre semestres de services, c'est-à-dire un an, six mois et 90 jours pour les combattants et assimilés et les prisonniers de guerre, et deux semestres, c'est-à-dire six mois et 90 jours pour les prisonniers politiques.

Maximum pris en considération : dix semestres.

La rente est de 200 F l'an par semestre pris en considération.

Cas particulier.

Les veuves dont le mari a été tué au combat, a été fusillé par l'ennemi, est mort en captivité ou est décédé des suites d'un fait de guerre durant l'année de sa rentrée dans ses foyers, et dont le décès a ouvert le droit à une pension de réparation, bénéficient de la rente comprise de dix semestres, c'est-à-dire 2.000 F l'an, augmentée des majorations résultant des hausses de l'index.

Autres conditions

- Dans l'un comme dans l'autre cas, la veuve doit avoir atteint l'âge de 55 ans qui est la limite pour le droit aux rentes;
- Elle ne doit évidemment être ni remariée, ni séparée de corps, ni divorcée;
- La femme non mariée qui, ayant partagé la vie de la victime, peut prouver que par suite de circonstances de guerre, elle s'est trouvée dans l'impossibilité de régulariser l'union avant le fait dommageable, peut éventuellement bénéficier de la rente;
- Comme pour les pensions de réparation, la rente peut être reportée sur les enfants mineurs en cas, par exemple, de remariage ou de décès de la veuve : dans le cas des orphelins, la rente est payée jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint 18 ans;
- Sauf le cas particulier des veuves de guerre, les autres veuves ne peuvent prétendre à la rente que si le mariage

a duré un an au moins, et s'il a été contracté dans les cinq ans du retour du mari dans ses foyers ou avant le 29 septembre 1950, ou encore, et pour autant que l'époux ait eu moins de quarante ans au moment du mariage, avant le 1^{er} janvier 1956.

Demandes.

Les demandes doivent être faites pour le 15 novembre 1970, au plus tard, pour obtenir la rétroactivité au 1^{er} juillet 1970. Les femmes dont le mari viendra à décéder dans l'avenir pourront introduire leur demande de rente en même temps que la demande de pension; si elles n'ont pas encore atteint 55 ans à ce moment-là, le paiement de la rente ne prendra évidemment effet qu'à partir du moment où elles atteindront 55 ans.

On peut obtenir des formulaires de demande dans nos sections; il faut y joindre les documents suivants : un extrait d'acte de naissance de la veuve; un extrait d'acte de mariage; un extrait de l'acte de décès de l'époux; et quand le mari est décédé après la guerre et avant d'être admis au bénéfice de la rente de combattant et de captivité, un extrait de l'acte de naissance du mari et une copie conforme du ou des documents qui sont réclamés lorsque la rente est sollicitée par le bénéficiaire du statut de reconnaissance nationale lui-même.

Le formulaire comporte une case qui doit être remplie par l'administration communale.

- Rente en faveur des veuves des agents de renseignements et d'action et des prisonniers politiques de 1914-1918 : conditions similaires à celles énoncées ci-avant.



Dans notre prochain numéro, nous exposerons le régime des pensions réduites qui, à partir du 1^{er} janvier 1972, seront octroyées aux veuves des invalides de guerre qui, n'étant pas décédés de leurs affections causales, n'avaient, jusqu'à présent, droit à aucune pension. Le nouveau régime, précisons-le dès maintenant, ne sera applicable qu'aux veuves dont le mari avait au moins 30 % d'invalidité pour blessure, et 60 % pour maladie. Le régime est similaire à celui des pensions de réversion existant pour la guerre 1914-1918, avec une importante restriction, à voir : que la veuve ne pourra prétendre à une pension de l'espèce qu'à partir du moment où elle atteint l'âge de 60 ans.

A. H.

STATUT DU MOBILISE.

La CESAC a élaboré le texte d'un avant-projet de loi qui porterait statut de reconnaissance en faveur des militaires belges mobilisés, rappelés ou maintenus sous les drapeaux entre le 26 août 1939 et le 8 mai 1945. Le statut est à l'étude au ministère de la Défense nationale, et il est à présumer qu'on ne mettra guère de hâte à l'examiner. Le projet prévoit une rente de 250 F par semestre de prestations.

Nous n'avons pas attendu la CESAC pour faire déposer une proposition de loi, dont nous espérons qu'elle ira plus vite que le projet en cause.

OCTROI DES SOINS AUX CROIX DU FEU.

Le Moniteur du 5 septembre 1970 publie un arrêté ministériel du 25 juin qui définit l'octroi du bénéfice de certaines prestations de santé aux Croix du Feu. Ces derniers doivent s'adresser à la direction Interfores du Service de Santé, place Dailly, 1630 Bruxelles.

AUGMENTATION DES PENSIONS

Les pensions des invalides, veuves de guerre, etc... ont été majorées de 2,5 % à la date du 1^{er} octobre 1970, en raison de la hausse de l'index des prix de détail.

Les montants payés le 1^{er} octobre ne comprennent pas les arriérées résultant de la loi du 8 juillet 1970 : ceux-ci feront l'objet d'un paiement séparé dans le courant du mois de novembre, et ils seront incorporés dans les pensions et rentes à partir du 1^{er} janvier 1971.

HOSPITALISATION DES INVALIDES DE GUERRE DANS LES HOPITAUX MILITAIRES.

Comme nous l'avons annoncé en page 12 de notre n° 81, les invalides de guerre peuvent être admis au traitement dans les hôpitaux militaires, dans la limite des places disponibles. L'autorisation doit être demandée au médecin de l'ONIG et appuyée d'un certificat es: transmis par l'ONIG à l'hôpital militaire choisi par l'invalidé. S'il y a urgence, l'admission peut être faite d'office, et la régularisation est demandée à l'ONIG par le directeur de l'hôpital.

Pour rappel, les hôpitaux militaires existant actuellement en Belgique sont les suivants :

- Bruxelles : avenue de la Couronne, 145.
- Anvers : Mariale, 53.
- Liège : Rue Saint-Laurent, 83.
- Namur (Salzannes) : Rue Eugène Thibaut, 3.
- Ostende : Gottschalkstraat, 1.

Renseignements pris à bonne source, il y a généralement possibilité d'admission des invalides. Tant pour l'hospitalisation que pour les soins, ils reçoivent, en principe, le régime accordé aux officiers.

Quand ils se présentent aux consultations des hôpitaux militaires, ils doivent évidemment présenter leur carnet de l'ONIG.

INVALIDES DE GUERRE ET TVA.

On sait que la TVA doit normalement entrer en application le 1^{er} janvier 1971. Elle va quelque peu modifier le régime de l'exonération de la taxe de luxe pour les invalides de guerre à 50 % au moins, ou reconnus souffrir de difficultés de locomotion s'ils ont moins de 50 %.

Nous n'allons pas entrer dans les détails techniques, sinon pour rappeler que dans le passé, sur présentation de leur attestation d'invalidité ou d'un document délivré par le Service de Santé administratif, ils obtenaient automatiquement l'exonération de la taxe de luxe. Lors de la discussion de la législation sur la TVA, le ministre des Finances a fait remarquer que du fait du régime de la taxe de transmission, les invalides de guerre payaient, en fait, dans le prix qui leur était facturé, 6 % de taxe; et il avait donc prévu dans la loi que sur le taux de TVA de 25 %, les invalides en question seraient exonérés de 19 % mais paiement 6 %.

A la suite de vives réactions dont certains parlementaires se sont faits les hauts parleurs, finissant par réunir une majorité, le Ministre a consenti à rembourser les 6 %.

Donc, dorénavant, les invalides exonérés de la TVA qui achèteront une voiture ne doivent pas être surpris de voir figurer sur leur facture une taxe de 6 % : il leur suffit, ensuite, d'adresser une demande au chef de l'Office de contrôle de la TVA de leur domicile, en produisant le duplicata de leur facture, une copie conforme de leur attestation d'invalidité ou du document les exonérant de la taxe. A noter que les dispositions prises concernant ce remboursement ne semblent pas encore déterminées. Ajoutons qu'il devra être réclaté dans un délai de deux ans, au plus.

UNE EXCELLENTE INITIATIVE DE M. COOLS :

Des permanences hebdomadaires pour les problèmes de pensions dans les chefs-lieux de provinces

M. André Cools, vice-premier ministre et ministre du Budget, a pris une excellente initiative. Depuis le 1^{er} octobre 1970, un délégué de l'Administration des Pensions du ministère des Finances dessert, à raison d'un jour par semaine, une permanence d'information dans chaque chef-lieu de province. Les bureaux d'information sont accessibles aux visiteurs de 10 à 12 h et de 14 à 16 h, notamment aux endroits suivants :

- Arlon : tous les mercredis place Schallier (ancienne gendarmerie);
- Liège : tous les lundis boulevard de la Sauvenière, 142;
- Mons : tous les lundis boulevard Churchill, 28;
- Namur : tous les mardis rue Pépin, 22.

A Bruxelles, un bureau de renseignements est accessible au public tous les jours ouvrables : de 9 à 12 h et de 14 à 17 h au siège de l'Administration des pensions : 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles. Téléphone : 11.59.00. La place Jean Jacobs est sise à proximité de la Porte Louise.

Ces bureaux d'information ont été créés dans le but de faciliter les contacts entre le public et l'Administration : ils documenteront les visiteurs en matière de pensions civiles de retraite et de survie à charge de l'Etat (personnel des ministères, enseignements officiel et libre subventionné, magistrature, clergé), de pensions militaires d'ancienneté et de survie (Armée et Gendarmerie), ainsi que de pensions et rentes des deux guerres, à l'exclusion des pensions et rentes aux victimes civiles qui dépendent du ministère de la Santé publique.

Comme pour le centre d'information que s'occupe à Namèche, le ministre de la Santé publique, l'initiative en question vient un peu tard : elle aurait dû être prise il y a quelque vingt-cinq ans. Mais M. Cools et Namèche, qui ne sont ministres que depuis quelques années, ne peuvent être tenus pour responsables de cette carence.

LE NOMBRE D'INVALIDES DE GUERRE.

Au 31 décembre 1969, selon l'ONIG, il y avait 92.194 invalides de guerre, répartis de la façon suivante :

	Invalides militaires et assimilés	Invalides civils
— Guerre 1914/1918	24.388	4.070
— Guerre 1940/1945	48.336	15.400
Total :	72.724	19.470

Parmi les invalides 1940/1945, il y en a 218 du Corps expéditionnaire en Corée, et 54 à la suite des événements du Congo. Enfin, 4.092 PP qui n'étaient pas reconnus invalides, mais qui ont obtenu les 10 % automatiques pour séquelles concentrationnaires.

PENSIONS ANTICIPÉES

Mise au point et rappel

Tel qu'il était rédigé (en vacances, et alors que nous n'avions pas les dispositions légales sous la main), le texte « Attention », paru en page 34 de notre dernier numéro, était incomplet et partiellement inexact. Nous nous en excusons bien sincèrement. Il faut dire, à notre décharge, que la législation sur les pensions anticipées est particulièrement complexe, qu'elle a été modifiée de façon sibylline, à plusieurs reprises, au point que les fonctionnaires de la branche ont bien de la peine, eux-mêmes, à s'y retrouver : nous avons pu le constater, et certains de nos correspondants aussi, à l'occasion de conversations téléphoniques.

La question importante, c'est que la retenue de 2 % n'existe plus depuis que la pension anticipée complète a été étendue à tous les invalides reconnus. Nous avons déjà exposé la chose dans notre numéro 74. Il y a donc maintenant deux régimes que nous explicitons plus loin :

a) Tout titulaire d'une pension d'invalidité de guerre, militaire ou civil, peut bénéficier sans aucune retenue d'une pension anticipée de cinq ans, qu'il soit salarié ou indépendant.

b) Les PG et les PP non invalides bénéficient du même avantage, proportionnellement à la durée de leur captivité, c'est-à-dire que l'absence de pénalisation peut aller jusqu'à cinq ans au maximum.

La législation

Essayons de reprendre la législation en la matière qui, rappelons-le encore une fois, concerne les travailleurs salariés et indépendants pour lesquels les textes sont maintenant uniformisés. La législation en question ne vise pas les agents de l'Etat pour lesquels existe un régime différent qui, à nos yeux est plus avantageux.

- 1) Arrêté royal du 15 mai 1965 (Moniteur belge du 22 mai 1965) qui avait décidé pour tous les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, ouvriers et employés, que :
a) ils pourraient prendre leur pension anticipée de cinq ans, sans retenue, s'ils étaient invalidés à 40 % au moins ;
b) la retenue serait ramenée à 2 % par année d'anticipation au lieu de 5 % pour tous les autres titulaires d'un statut, s'ils avaient été incapables de travailler, par suite de maladie, au moins 350 jours après le 31 décembre 1944 et avant le 1^{er} janvier 1965 : les 350 jours d'absence ne pouvaient s'étendre sur plus de dix années, consécutives ou non.
- 2) Arrêté royal du 15 mai 1965, publié également au Moniteur du 22 mai et qui prenait, en faveur des indépendants, une décision visant uniquement les invalides à 40 % au moins : pension anticipée de cinq ans sans retenue.

- 3) Arrêté royal du 31 juillet 1967 (Moniteur du 17 août 1967) qui a ajouté pour les salariés, en qualités de bénéficiaires possibles, les Belges ayant accompli du service dans les Forces alliées.
- 4) Arrêté royal du 21 mars 1968 (Moniteur du 5 avril 1968) qui a modifié la présentation de l'arrêté royal du 15 mai 1965 et a supprimé les 350 jours d'absence à justifier pour les invalides entre 10 et 35 % inclus, et pour les non-invalides ; mais qui n'a maintenu — et c'est là que gisait notre erreur d'interprétation — le taux de retenue de 2 % au lieu de 5 % par année d'anticipation qu'en faveur de ceux qui étaient titulaires d'un statut de reconnaissance nationale et bénéficiaires d'une pension d'invalidité à un taux inférieur à 40 %. Le régime devenait donc moins favorable pour ceux qui n'étaient pas invalides et pouvaient justifier les 350 jours d'absence. Toutefois, en abrogeant subrepticement la disposition de l'arrêté royal du 15 mai 1965, le ministre de la Prévoyance sociale, descendant, précisait que ladite disposition continuait de régir les pensions de retraite prenant effet avant le 1^{er} janvier 1968. Nous avouons avoir toujours cru — et nous n'étions pas les seuls — que la retenue de 2 % était toujours valable pour les non-invalides.
- 5) Arrêté royal du 31 juillet 1968 (Moniteur du 9 septembre 1968) concernant les salariés, et qui remodifiait la présentation de l'arrêté royal du 21 mars 1968 pour les invalides à 40 % et plus, non passibles de retenue. Il faut dire que l'arrêté modifié était un fameux fouillis.
- 6) Le ministre des Classes moyennes s'est aligné sur le nouveau texte ci-dessus, en ce qui concerne les indépendants, par un arrêté royal du 4 octobre 1968 publié au Moniteur du 15 novembre.
- 7) Le même ministre des Classes moyennes faisait prendre un nouvel arrêté royal, le 26 juin 1969 (Moniteur du 15 juillet), supprimant toute réduction pour tous les invalides de guerre militaires, PP et civils, demandant anticipativement leur pension. Donc, la limite des 40 % minimum d'invalidité était abrogée.
- 8) Le ministre de la Prévoyance sociale faisait prendre, à son tour un arrêté pratiquement identique portant la date du 27 juin 1969, et qui avait la même portée que le précédent pour les travailleurs salariés ; il s'agit donc fait, pour la première fois, « dribbler » par son collègue des Classes moyennes, mais il est vrai que celui-ci est un Chasseur Ardennais. Mais le ministre de la Prévoyance sociale a pris sa revanche, et il doit avoir de meilleures entrées au Moniteur car son arrêté royal, daté d'un jour après celui de son collègue, a été publié au Moniteur du 8 juillet.
- 9) Le Moniteur du 12 août 1969 publiait un arrêté royal du 29 juillet 1969 relatif aux indépendants, et qui modifiait

simplement la terminologie relative aux invalides civils de la guerre.

- 10) Arrêté royal du 23 juin 1970, publié au Moniteur du 30 juin, et qui concernait le régime particulier applicable désormais aux PG et PP non invalides.
- 11) Arrêté royal du 8 juillet 1970 (Moniteur du 18 juillet 1970) contenant les mêmes dispositions pour les indépendants.

En ce qui concerne plus particulièrement les deux derniers arrêtés, visant les prisonniers de guerre et les prisonniers politiques non invalides, voici les dispositions essentielles.

Les PG doivent compter six mois, au moins, de captivité en territoire ennemi, les parties de mois n'étant pas prises en considération. Les PP doivent compter au moins 180 jours de détention.

Le nombre d'années de pension anticipée ne donnant pas lieu à réduction est proportionnel à la durée de la captivité.

Pour les PG :

- un an de pension anticipée sans réduction pour une captivité de six mois au moins ;
- deux ans pour une captivité de plus de 17 mois et moins de 30 mois ;
- trois ans pour une captivité de plus de 29 mois et moins de 42 mois ;
- quatre ans pour une captivité de plus de 41 mois et moins de 54 mois ;
- cinq ans pour une captivité égale ou supérieure à 54 mois.

En vérité, l'arrêté royal aurait pu être simplifié, et écrit simplement : un an sans réduction pour 6 à 17 mois de captivité ; deux ans pour 18 à 29 mois ; trois ans pour 30 à 41 mois ; quatre ans pour 42 à 53 mois et cinq ans pour 54 mois et plus.

On peut encore renforcer l'explication en disant que celui qui a, au moins, 54 mois de captivité peut recevoir, à soixante ans, la même pension qu'à soixante-cinq ans ; celui qui a entre 42 et 53 mois recevra, à soixante et un ans, la pension de soixante-cinq ans, etc... Ou encore : celui qui prend sa pension à soixante ans percevra la pension complète s'il a, au moins, 54 mois de captivité ; il percevra une pension réduite de 5 % s'il compte entre 42 et 53 mois de captivité ; de 10 % entre 30 et 41 mois ; de 15 % entre 18 et 29 mois, et de 20 % entre 6 et 17 mois, au lieu d'une pension réduite uniformément de 25 % s'il n'était pas invalide de guerre ou PG de six mois au moins.

Pour les PP, c'est le même principe, sinon que les calculs se font en jours. Le nombre d'années d'anticipation est obtenu en divisant par 180 le nombre de jours de détention : si le reste est égal ou supérieur à 90, cela donne une unité en plus, mais le nombre d'années ne peut être supérieur à cinq.

Exemples :

- a) Un PP a 800 jours de détention. Le nombre d'années de pension anticipée sans réduction se calcule en divisant 800 par 180 = 4. Il reste 80 jours, c'est-à-dire moins de 90, et dès lors, ils ne comptent pas. Si donc ce PP prend sa pension à soixante ans, il subira une réduction de 5 % par rapport à la pen-

sion qu'il aurait obtenue à soixante-cinq ans, et s'il prend sa pension à soixante et un ans, il aura la pension complète de soixante-cinq ans.

- b) Un PP ayant 460 jours de détention : $460 : 180 = 2,5$, et comme le reste est de 100 jours, le total est porté à trois ans. Donc, s'il prend sa pension à soixante ans, il subira une retenue de 10 %, s'il la prend à soixante et un ans, la retenue sera de 5 %, et à soixante-deux ans, il aura la même pension qu'à soixante-cinq ans.

Le cumul est possible entre les périodes de PG et de PP, mais contrairement à ce qui existe pour la rente de combattant et de captivité, où les périodes peuvent s'additionner pour atteindre le minimum requis, ici, le minimum doit être atteint dans chaque cas séparément, c'est-à-dire qu'il faut au moins six mois de PG et 180 jours de PP.

Pour les demandes

Les demandes de pension doivent être introduites auprès du bourgmestre de la commune. Il faut, pour prouver ses titres, remettre copie conforme de l'attestation d'invalidité pour les invalides de guerre, ou de la carte de PG ou de PP pour les non-invalides.

Ceux qui auraient déjà été pensionnés anticipativement, sans bénéficier des dispositions actuelles, peuvent solliciter la révision de leurs cas auprès de leur administration communale.

- 1) Pour les invalides entre 10 et 35 %, la demande sortira ses effets le premier jour du mois suivant celui où la demande de révision aura été introduite ;
- 2) Pour les PG et PP non invalides, bénéficiaires des récents arrêtés royaux du 23 juin 1970 et du 8 juillet 1970, la demande nouvelle ou la demande de révision prendra effet à la date de l'entrée en vigueur des arrêtés royaux en question, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 1970 si la demande est introduite avant le 1^{er} juillet 1971. Dans les autres cas, la demande sort ses effets le premier jour du mois suivant celui au cours duquel elle a été introduite.

Il va sans dire que dans l'un comme dans l'autre cas, les pensions sont payées au plus tôt à leur date de prise de cours, c'est-à-dire que si quelqu'un appelé à être pensionné le 1^{er} décembre 1970 introduit sa demande en octobre, la pension ne sera payée qu'à partir du 1^{er} décembre. Ajoutons encore qu'on ne peut pas introduire de demande plus d'un an avant la date de la mise à la pension. A.H.

POUR LES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Le Moniteur du 1^{er} août a publié deux arrêtés royaux datés du 2 juin 1970.

Le premier concerne les bonifications d'ancienneté applicables aux seuls invalides de guerre employés dans les services publics :

- a) L'arrêté royal du 22 avril 1952 est modifié par la substitution, comme délai ultime pour l'entrée au service de l'Etat, des dates du 1^{er} août 1955 et du 31 juillet 1955 à celles des 27 mai 1949 et 26 mai 1949. En outre, les militaires des Forces armées et les gendarmes entrés en service avant le 1^{er} août 1955 sont ajoutés à la liste des bénéficiaires, de même que les prisonniers politiques porteurs du titre et titulaires, évidemment, d'une pension de réparation ;
- b) Une seconde disposition augmente de 3 %, à partir du 1^{er} juin 1970, la limite de 2.000 F par semestre à bonifier le taux maximum prévu, de même que les augmentations et traitements indiqués à l'arrêté royal du 22 avril 1952. L'arrêté produit ses effets au 1^{er} mars 1970.

Le second arrêté, qui concerne les bonifications de traitement pour les PG, PP, membres des Forces belges de Grande-Bretagne et des Corps expéditionnaires de la Force publique, et agents SRA comptant au moins une année de services, augmente également de 3 % les montants prévus à l'arrêté royal du 15 avril 1965. L'arrêté prend effet au 1^{er} juin 1970.

O. N. I. G. Délivrance des produits pharmaceutiques

a) Prescriptions magistrales :
Les préparations magistrales délivrées gratuitement et sans autorisation préalable aux conditions prévues dans la réglementation communiquée aux pharmaciens.

b) Spécialités :
Les spécialités A, de même qu'un grand nombre d'autres spécialités admises par l'Œuvre Nationale des Invalides de la guerre, sont délivrées sans autorisation préalable. Les pharmaciens possèdent la liste de ces spécialités, qui est régulièrement complétée d'ailleurs, sur avis d'une commission spéciale.

Il est donc instamment recommandé aux invalides de guerre de présenter toute prescription de spécialités à leur pharmacien pour savoir si elle peut être délivrée ou non sans autorisation.

Lorsqu'il est nécessaire d'introduire une demande d'autorisation pour un produit qui ne figure pas encore sur cette liste, il y a lieu d'adresser à l'O.N.I.G. l'ordonnance originale ou copie de celle-ci établie par le pharmacien et d'y joindre la « carte adresse » du service.

Prière d'indiquer toujours lisiblement sur ces documents les nom, prénoms et adresse.

Toute correspondance relative aux produits pharmaceutiques doit être adressée, affranchie à l'O.N.I.G. — Produits pharmaceutiques B. 6 — 7, place Eug. Flagey — 1050 BRUXELLES.

FORCES BELGES EN GRANDE-BRETAGNE.

Un arrêté royal du 21 mai 1970, publié au Moniteur du 6 juin, a modifié l'arrêté royal du 6 novembre 1969, concernant le paiement de la dotation aux ayants droit des titulaires du statut des Forces belges en Grande-Bretagne, en cas de décès des bénéficiaires. Il s'agit de dispositions techniques sur lesquelles nous sommes prêts à renseigner les intéressés éventuels.

INVALIDES DE GUERRE ET MARCHÉ COMMUN.

L'ancien ministre français Triboulet a interrogé la Commission européenne pour lui demander si on appliquait aux invalides de guerre également la règle de non-discrimination selon la nationalité, prévue par le traité de Rome. La Commission des Communautés européennes a répondu que les Etats membres accordent aux invalides de nombreux avantages de natures différentes : certains sont octroyés à toutes les catégories d'invalides, tandis que d'autres sont formellement réservés aux invalides de guerre. Pour le premier groupe, la Commission estime qu'aucune discrimination fondée sur la nationalité ne doit être faite, et que les avantages doivent être accordés aux ressortissants des autres Etats membres qui s'établissent au titre des dispositions du traité sur la libre circulation des personnes. Quant aux avantages formellement réservés aux invalides de guerre, des problèmes particuliers peuvent se poser que la Commission doit examiner sous tous leurs aspects, de façon approfondie. Autant dire que le Marché commun du statut des invalides de guerre n'est pas pour demain.

Décès de l'adjudant Walther Olivier

Nous avons appris avec regret le décès, à Bonlez, dans sa 76^e année, le 11 septembre 1970, de l'adjudant de 1^{re} classe Walther Olivier qui appartenait au 10^e de Ligne, fut longtemps l'adjudant instructeur de la Compagnie Ecole des Chasseurs Ardennais et était attaché, en 1940, au QG de la 1^{re} D/Ch.A. Il était Croix de Guerre avec palme 1914-1918 et 1940-1945, Military Medal 1914-1918, résistant et prisonnier politique de la dernière guerre.

Nous présentons à sa famille, et plus particulièrement à son neveu, M. Ghoberl, qui lui était très attaché, nos bien vives condoléances.

NOTRE DISQUE

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du lieutenant Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arlon, les Rossignols, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérêts verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».

MODESTIE

Ceci pourrait être le mot de la fin. Vous savez que la mode est des sondages d'opinion : on en a donc entrepris un, en Allemagne, au sujet de la « lecture » des journaux quotidiens.

Nous vous forons grâce des diverses constatations de l'enquête, sauf de celle-ci : il est apparu que les trois quarts des articles des journaux ne sont lus par personne. Mais alors, pourquoi les écrit-on ? s'exclamerait Marie-Chantal. Il est vrai que ce ne sont sans doute pas les mêmes ; espérons, en tout cas, pour notre bulletin.

RENTES

Nous exposons ci-avant les modifications récentes à la législation sur les rentes, notamment en ce qui concerne leur réversion pour les veuves. Ceux qui comptent au moins six mois de services de guerre (combattants, résistants, PG, PP, SRA, etc...) et qui ont, de ce fait, droit à une rente de combattant ou de captivité à partir de l'âge de 55 ans sont encouragés à introduire leur demande à l'administration des Pensions, 10 place Jean Jacobs, Bruxelles, environ trois mois avant la date de leur anniversaire. Ainsi, ils auront toutes chances de percevoir leur trimestrialité en temps voulu.

Rappelons à ce propos que les prisonniers de guerre qui doivent produire copie conforme de leur carte de PG, ne sont pas tenus, en outre, à fournir copie de la carte des états de services de guerre ; leur surfit de ne pas barrer la rubrique concernant la campagne de mai 1940 et d'y indiquer leurs grade, matricule et unité.

Pour autres détails, voir nos bulletins antérieurs et s'adresser aux sections pour des formulaires.

COUPS DE BOUTOIR

KOLLABORATEURS EN VEDETTE

L'UIRD, que préside le général Guérisse, rapelaît dernièrement que parmi les parlementaires de la Volksunie, neul ont été condamnés pour collaboration avec l'ennemi. L'un d'entre eux (dix ans, au moins) est aujourd'hui administrateur d'une grande banque de notre pays. Il est vrai qu'un sénateur, qui fut secrétaire général aux Affaires économiques sous l'occupation et qui, depuis 1933, était un adepte fervent des théories nazies, a accédé, depuis lors, au Conseil d'administration de la principale banque belge.

SÀUGRENU

Il faut, à tout prix, que certains s'originisent. Témoins, ces olibrius qui ont imaginé qu'un des plus sûrs moyens de servir la paix consisterait à échanger... les monuments aux morts. Grottesque. D'abord, parce que la plupart de ces monuments sont de très mauvais goût; ensuite, parce qu'il en est quand même beaucoup auxquels on tient mordicus. Qu'on essaie de toucher à notre Sanglier, par exemple!

Tant qu'on y est, on pourrait suggérer des tas d'autres échanges. On pourrait, d'un pays à l'autre, se refiler les dingues, les comitards, les ministres, les parlementaires, et en Belgique, on pourrait suggérer de régler nos questions linguistiques en échangeant des Flamands contre des Wallons: ce serait une autre façon de régler nos querelles linguistiques.

TAXE MILITAIRE

Deux sénateurs ont déposé une proposition de loi tendant à l'application, par la bande, de la fameuse loi du 10 janvier 1940 frappant d'une taxe les exemptés du service militaire et qui est toujours demeurée lettre morte. Il s'agirait de revaloriser les taux d'intérêt de la dotation des combattants de 1914-1918, et de trouver les moyens de financement par l'application de la taxe en question, d'autant qu'actuellement, un Belge sur cinq n'effectue pas son service militaire.

Espérons que l'initiative n'est pas purement électoraliste, et que les auteurs réclameront l'inscription de leur proposition à l'ordre du jour à un train non... sénatorial. On sait, en effet, que nombre de parlementaires déposent des propositions de lois sur toutes sortes de sujets, mais se soucient ensuite fort peu de les voir mettre en discussion.

POSTE CANADIENNE ET POSTE BELGE

Nous avons été récemment témoin de la différence de comportement de deux administrations des Postes. Alors qu'en Belgique, la Poste, le plus souvent, quand quelqu'un a changé d'adresse, se borne à coller une étiquette « N'habite plus à l'adresse indiquée depuis plus d'un an », même si l'intéressé n'a déménagé que depuis un mois, il semble qu'au Canada, on ait une conception plus consciencieuse de la responsabilité d'un service public.

C'est ainsi que nous avons reçu, au plan professionnel, une carte placée sous enveloppe « Service de Sa Majesté » nous signalant que le destinataire d'une revue envoyée gratuitement dans le Québec « est démantagé » (sic), et pour lequel on prend la peine de nous communiquer sa nouvelle adresse. Avis à notre administration des Postes.

LES FASTES DU 20 A



Hommage au nouveau mémorial élevé à Werl en l'honneur des morts du 20 A. Des fleurs ont été déposées par le Chef de Corps, le lieutenant-colonel Urbain et le président national de la Fraternelle. Le monument est encadré par des artilleurs en tenue de 1940. Des trompettes de la clique canadienne sonnent le « Last Post ». Cette cérémonie s'est déroulée le 20 juin dans le cadre des fastes du 20 A.

Membre de la Fraternelle?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre?

MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous:

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV / 12 A.

MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne.

Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

Pensions, rentes, décorations...

AVIS TRES IMPORTANT

Demandes à introduire avant le 15 novembre 1970 pour bénéficier de la rétroactivité.

Une seule adresse :

Ministère des Finances,
Administration des pensions
Place Jean Jacobs 10 — 1000 Bruxelles

Pensions

- Veuves d'invalides mariées après le fait dommageable, dont le mari avait moins de 40 ans au moment du mariage et qui sont âgées de 60 ans au moins, et dont le mariage est antérieur au
 - 1^{er} janvier 1935 pour la guerre 1914-1918,
 - 1^{er} janvier 1956 pour la guerre 1940-1945.
 Peuvent désormais prétendre à une pension de veuves d'invalides si le décès est imputable à l'invalidité. Rétroactivité au 1.7.1970.
- Veuves d'invalides à 100 p.c. non bénéficiaires du statut des grands mutilés : pension à partir du 1.7.1970.
- Réouverture de délai pour demandes de pensions invalides 1914-1918 : 1.4.1970.

Rentes

- 1.1.1970 : rente pour agents de renseignements et d'action 1914-1918.
- 1.1.1970 : rente pour militaires en France et pour PG et PP hospitalisés.
- 1.7.1970 : rente pour démineurs.
- 1.7.1970 : rente pour toutes les veuves de guerre. Rente pour les veuves de combattants et assimilés, et PG : 4 semestres minimum de service. Rente pour veuves de PP : 2 semestres minimum.

Pour rappel

- Dernier délai pour demander la Médaille du militaire combattant : 31 décembre 1970.
- Médaille commémorative 1940-1945 : les délais sont expirés depuis le 24 septembre 1970.
- Carte des états de service de guerre : on peut toujours la demander à l'OCM.
- Les réductions de pensions pour demandes tardives — articles 9 et 2 — ne sont plus d'application. La suppression doit être demandée par lettre recommandée à l'Administration des pensions.
- Les pensions d'invalidité sont consolidées au taux antérieur depuis le 1.4.1969. En cas de demande d'aggravation, on est assuré de conserver au moins le taux d'invalidité que l'on possède.

Pour tous détails, voir rubrique « Droits des combattants ».

Des formulaires sont disponibles dans les sections et chez le secrétaire national adjoint, François GUIOT, 80B, avenue de la Brabançonne, 1040 Bruxelles.

TAXIS Mercedes

RUE DE RENCHEUX, 33 — 6690 VIELSALM

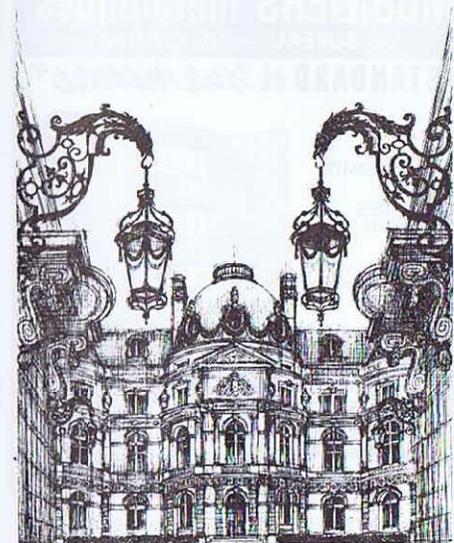
VOITURES POUR MARIAGES ET EXCURSIONS

JULIEN DUMONT

Ancien Chasseur Ardennais et prisonnier de guerre

TELEPHONE (080) 161.22

Banque de Bruxelles



SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE LA REGENCE, BRUXELLES 1

Un chasseur ardennais

FAIT la collection

« uniformes belges »



★ 3 albums
75 F
le volume

★ 30 séries
75 points
Historia ou
25 F la série

★ nouvelle
adresse

HISTORIA

RUE GENERAL GRATRY 19

1040 BRUXELLES — TEL. 36.11.55

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

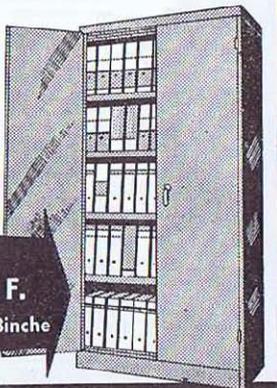
DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

* TOILES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

* EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F~~

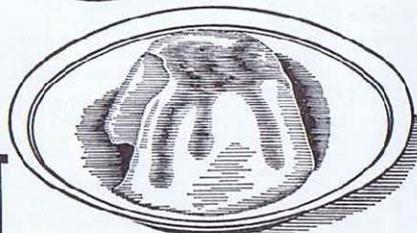
2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
13, rue Guimard, Brux. 4

* DOCUMENTATION SUR DEMANDE *

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

Editeurs-propriétaires des Revues

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles